



**Rapport
Final
d'Opération**

Février 2006

DRAC-SRA

27 FEV. 2006

COURRIER ARRIVEE

Laurent BEUCHET

GUINGAMP

Le château

(Côtes d'Armor - Bretagne)

Dates d'interventions : Octobre 2004 - Mars 2005

N° de prescription : SRA 2003/192

N° de site (ou N° Patriarche) : 22 070 002

N° INSEE de la commune : 22 070

N° de projet INRAP : DB 05 000 301

2160

**Rapport
Final
d'Opération
-
Février 2006**

Laurent BEUCHET

GUINGAMP
Le château
(Côtes d'Armor - Bretagne)



Sommaire

DOSSIER ADMINISTRATIF

Prescription de fouille d'archéologie préventive	page 4
Cahier des charges pour la fouille préventive	page 6
Projet de fouille préventive du château de Guingamp	page 8
Fiche signalétique	page 13
Générique de l'opération	page 15
Notice scientifique	page 17
Mots clefs des thesaurus	page 19
Tableau récapitulatif des résultats	page 21

ETUDE ARCHÉOLOGIQUE

I - Introduction

I.1 - Localisation géographique	page 23
I.2 - Cadre de l'intervention	page 23
I.3 - Projet d'intervention - Problématique et objectifs de la fouille	page 23
I.3.1 - Déroulement de l'opération	page 24
I.4 - Présentation historique	page 26

II - Résultats de la fouille archéologique

II.1 - Première phase : la motte des Comtes de Guingamp	page 31
II.1.1 - Premières occupations	page 31
II.1.2 - Une enceinte structurée	page 34
- <i>Le fossé d'enceinte</i>	page 34
II.1.3 - Les défenses et l'entrée	page 37
- <i>Le rempart de défense</i>	page 37
- <i>Restructuration de l'accès : la tour-porte</i>	page 41
- <i>La cour et les bâtiments</i>	page 44
- <i>Les abords de l'enceinte et l'accès</i>	page 48
II.1.4 - Synthèse de la phase 1, datation et comparaison	page 50
- <i>Premier état de l'enceinte</i>	page 50
- <i>Second état de l'enceinte</i>	page 53
- <i>La motte dans son contexte topographique</i>	page 54
- <i>Datations et comparaisons</i>	page 54
II.2 - Deuxième phase : une enceinte maçonnée	page 57
II.2.1 - Présentation générale	page 57
- <i>Etude de l'enceinte</i>	page 57
- <i>Secteurs 6 et 7</i>	page 57

- Secteur 9	page 64
- Secteurs 8 et 10	page 66
II.2.2 - Synthèse de la phase 2 : datation et interprétation	page 69
II.3 - Troisième phase : la forteresse d'artillerie	page 73
II.3.1 - Analyse archéologique	page 73
- <i>Le plan du nouveau château</i>	page 73
- <i>Les courtines</i>	page 74
- Les élévations extérieures : courtines sud-ouest, sud-est, nord-est, nord-ouest	page 74
- Les élévations intérieures : courtines sud-ouest, sud-est, nord-est, nord-ouest	page 79
- Les données de fouille	page 82
- Les ouvrages de flanquement : tours ouest, sud, est, nord	page 87
II.3.2 - Synthèse de la phase 3	page 94
- <i>Une forteresse d'artillerie neuve</i>	page 94
- <i>Un chantier de construction homogène élevé par tranches horizontales</i>	page 94
- <i>Le blindage des maçonneries</i>	page 95
- <i>Le plan de feu</i>	page 95
- Hypothèses de datation	page 96
- <i>Données archéologiques</i>	page 96
- <i>L'apport des sources historiques</i>	page 96
- <i>Les indices typo-chronologiques</i>	page 97
- Un chantier ducal inachevé	page 97
- <i>L'oeuvre de Pierre II</i>	page 97
- <i>Les indices d'inachèvement</i>	page 97
- Hypothèse de restitution du château	page 98
- <i>Les tours</i>	page 98
- <i>Les courtines et l'accès</i>	page 99
- <i>Les logis</i>	page 100
- Le château et la ville	page 102
- <i>Le rempart urbain</i>	page 102
- <i>Le château de Guingamp comme moyen de contrôle de la ville</i>	page 103
- Destruction et aménagements tardifs	page 105
III - Conclusion	page 107
Addendum	page 108
Bibliographie	page 111
Liste des figures	page 113

ANNEXES



DOSSIER ADMINISTRATIF

Guingamp - Le château

MAIRIE
DE GUINGAMP

15 DEC. 2003

Arrêté N°

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICAT
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

ARRETE n° 2003/192 portant prescription de fouille d'archéologie préventive

La Préfète de la région Bretagne, Préfète du département d'Ille-et-Vilaine, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du mérite,

VU la loi du 27 septembre 1941 modifiée portant réglementation des fouilles archéologiques ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

VU le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

VU le rapport du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n° 2002/013 en date du 04/01/2002, effectué par Monsieur Laurent BEUCHET ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 23/04/2002 ;

VU la demande de fouille formulée par la commune de Guingamp par courrier en date du 21/10/2003 ;

CONSIDERANT que le projet est localisé à l'emplacement du château de Pierre II ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une fouille préventive sera réalisée préalablement aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région : BRETAGNE

Département : côtes d'Armor

Commune : GUINGAMP

Lieu-dit : Le Château

Cadastre : année :1983 section : AK parcelle n° 169

Propriétaire : Ville de Guingamp

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, qui présentera, dans les conditions et les délais fixés par le décret n° 2002-89 susvisé, un projet d'intervention précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

Article 3 : Monsieur Laurent BEUCHET est désigné comme responsable scientifique de la fouille.

Article 4 : Le financement de l'opération d'archéologie préventive sera arrêté par l'institut de recherches archéologiques préventives en fonction de la nature et de l'état de conservation des vestiges et de la surface soumise à l'emprise de la fouille.

Article 5 : Les conditions de réalisation de la fouille seront déterminées, en application des articles 25 et 26 du décret n° 2002-89 susvisé, par convention entre l'Institut national de recherches archéologiques préventives et le maître d'ouvrage des aménagements, ouvrages ou travaux faisant l'objet de la présente prescription.


Article 6 : Le service régional de l'archéologie adressera l'inventaire, transmis par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, des vestiges archéologiques mobiliers recueillis au cours de la fouille à la personne physique ou morale, propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1er et informera celui-ci de ses droits.

Le mobilier archéologique ne pourra cependant donner effectivement lieu au partage prévu par l'article 11 de la loi du 27 septembre 1941 susvisée qu'au terme de son étude scientifique et après remise au service régional de l'archéologie, laquelle remise intervient au plus tard cinq ans après l'achèvement de la phase de terrain de la fouille.

Article 7 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives et à Monsieur le Maire de Guingamp.

Fait à RENNES, le 26 novembre 2003

Pour la Préfète de Région Bretagne



Elisabeth GAUTIER DESVAUX
Directrice régionale des affaires culturelles

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Cahier des charges pour la fouille préventive

Annexé à l'arrêté de la Préfète de Région n° 2003-192 en date du 26/11/2003

Région : BRETAGNE

Département : côtes d'Armor

Commune : GUINGAMP

Lieu-dit : Le Château

Cadastre : année :1983 section : AK parcelle n° 169

Propriétaire : Ville de Guingamp

coordonnées lambert : x = 199,35 y = 1110,25

Objectifs de la fouille préventive :

Fouille intégrale du château médiéval et moderne, comprenant les douves sur les façades nord-ouest et nord-est ainsi que le terrain situé immédiatement au nord-ouest, préalablement à un projet de construction de la commune intégrant les vestiges et la forteresse inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Données scientifiques et principes méthodologiques :

Une étude des archives anciennes a été en partie réalisée par monsieur Nicolas COZIC et des sondages ont été réalisés en 2002 sur les parties accessibles par Monsieur Laurent BEUCHET, de l'INRAP. Ils ont mis en évidence les traces d'une occupation ancienne de l'éperon rocheux, pouvant correspondre au premier château du XI^{eme} ou XII^{eme} siècle, ainsi que l'ébauche d'un projet de logis initialement prévu sur la façade sud-est.

L'objectif primordial de la fouille devra être de restituer l'évolution de ce site castral depuis son origine jusqu'à son démantèlement au XVII^{eme} siècle, en l'insérant dans l'histoire de la ville à partir d'un examen des sources publiées ou conservées aux archives, dont l'étude pourra succéder à la fouille.

L'opération de terrain comprendra un décapage mécanique des remblais modernes. Cette opération ne pourra être effectuée que lorsque le terrain aura été libéré par la démolition des bâtiments des XIX^{eme} et XX^{eme} siècles qui se surimposent aux vestiges de la forteresse. Elle devrait permettre de mettre au jour le sommet des courtines et de matérialiser l'emplacement des douves et du probable châtelet d'entrée. un relevé topographique permettra, à l'issue de cette première phase d'établir un document permettant à la

municipalité de mieux définir le projet, en collaboration avec la Conservation régionale des Monuments Historiques et Monsieur PILVEN, architecte des bâtiments de France. La seconde phase de l'opération comprendra la fouille stratigraphique de l'ensemble des niveaux médiévaux et modernes antérieurs au démantèlement du château, ainsi que l'étude des vestiges bâtis.

Délais prévisionnel de remise du rapport final : en 2005

Fait à Rennes, le 26 novembre 2003

Pour la Préfète de Région Bretagne



Elisabeth GAUTIER-DESVAUX
Directrice régionale des affaires culturelles

**PROJET DE FOUILLES PREVENTIVES DU SITE
DU CHÂTEAU DE PIERRE II
A GUINGAMP (22)**

I. RAPPEL DES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

L'analyse conjointe des éléments fournis par les études historiques récentes, les données stratigraphiques issues des sondages archéologiques et l'analyse architecturale des élévations subsistantes, ouvre des perspectives nouvelles à la connaissance du château de Guingamp. Les vestiges, tels qu'ils apparaissent actuellement, appartiennent à une forteresse construite vers le milieu du XV^e siècle et traditionnellement attribuée au Duc Pierre II de Bretagne.

L'opération de diagnostic réalisée en janvier 2002 dans la forteresse par L. Beuchet (Inrap) a mis en évidence une stratigraphie complexe, inégalement conservée. Trois principales phases d'aménagement du château peuvent être distinguées. Elles s'échelonnent du XI^e au XV^e siècle. Les vestiges les plus anciens consistent en des niveaux de sols conservés sur des aménagements du substrat rocheux. Ils ont été recoupés par des maçonneries non datées mais cependant antérieures au château actuel. Ce dernier n'a pas été achevé. Si les tours et les courtines formant l'enceinte ont été édifiées, les bâtiments de logis prévus contre les murailles n'ont jamais été construits. Enfin, l'arasement du château en 1626 au niveau où on le voit actuellement a entraîné un écrêtement des niveaux archéologiques. Les courtines nord et ouest ont été arasées au point de ne plus être visibles aujourd'hui. Le sommet de la stratigraphie montre un remblaiement important lié à l'aménagement d'une école au XIX^e siècle.

Les vestiges découverts par le diagnostic archéologique ne justifient pas leur conservation in-situ, remettant en cause la faisabilité du projet d'aménagement. Celui-ci doit en revanche prendre en compte l'étude des niveaux archéologiques reconnus dans chacun des sondages, la limite supérieure de ces niveaux pouvant être fixée à leur arasement lié à la destruction de 1626 ou au sol de terre végétale qui s'est développé sur sa surface.

Les données de l'étude géotechnique complètent celles des sondages archéologiques et permettent d'estimer l'épaisseur des niveaux archéologiques. Celle-ci est très variable en fonction de l'altitude du toit du substrat. Elle peut être estimée à moins d'un mètre au centre de l'enceinte et s'épaissit vers l'extérieur pour dépasser six mètres à proximité des tours d'angle. La stratigraphie est composée essentiellement de niveaux liés aux phases de constructions successives. Les niveaux liés à chaque occupation semblent très perturbés par les travaux de la phase suivante. Ces perturbations répétitives et la composition des strates rend leur lecture particulièrement difficile.

II. LES PROBLÉMATIQUES ET LES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES DE LA FOUILLE

La fouille vise la compréhension de l'évolution du château des origines jusqu'à sa destruction au XVII^e siècle. Pour cela la fouille devra identifier les aménagements successifs, définir leur datation et si possible leur fonction. Elle s'appuiera sur les données de la stratigraphie et sur l'étude des mobiliers archéologiques.

Cette étude devra également permettre une mise en relation et une confrontation des données du site à celles des sites régionaux et extra-régionaux. Les données archéologiques devront être confrontées aux sources historiques. De nouvelles recherches en archives pourront être commandées. De même, les données architecturales sur les différents états de la forteresse devront être analysées et confrontées aux connaissances actuelles de l'architecture militaire bretonne.

III. LES MODES OPÉRATOIRES ET LES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES DE L'INTERVENTION DE TERRAIN

Préparation de l'opération :

Le terrassement des remblais superficiels effectué après destruction des bâtiments de l'école sera laissé à la charge du maître d'ouvrage. Toutefois, il sera réalisé sous surveillance archéologique. Ceux-ci peuvent être évalués d'après les données du diagnostic à une épaisseur moyenne de 1,50 m sur l'assiette du château (en dehors des zones terrassées dans les années 1980), soit jusqu'à la côte de 85,50 m. Ces terrassements devront également concerner l'espace de la probable douve située à l'ouest du château. Leur épaisseur dans cette zone est plus difficile à évaluer. Elle ne devrait pas dépasser 6 m en moyenne, sur une largeur d'une dizaine de mètres. Cette forte épaisseur nécessitera un talutage ou un aménagement des bermes en gradins.

La durée prévisible de cette phase préparatoire est de 10 jours durant lesquels le responsable d'opération, secondé d'un technicien, assureront la surveillance des terrassements avec le cas échéant des interventions ponctuelles sur le terrain et la préparation des installations de chantier. Des recherches ponctuelles en archives sur la construction de l'école, susceptibles de mieux appréhender la phase de terrassements (mode de fondation des bâtiments, présence de maçonneries anciennes, etc) viendront compléter cette phase préliminaire.

Décapage archéologique :

Cette phase, d'une durée estimée à 2 semaines vise le décapage mécanique de la surface des niveaux archéologiques et leur nettoyage. Elle mobilisera le responsable de l'opération et 5 techniciens de fouille. Les travaux seront effectués à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet sans dent. Les déblais seront évacués par camions. Le nombre de ceux-ci est fonction de la distance entre le chantier et la zone de dépôt des gravats. Il devra prendre en compte les difficultés de circulation en centre-ville.

A l'issue de ces terrassements, un premier plan d'ensemble des vestiges de l'enceinte permettant d'affiner les choix et la stratégie de la fouille pourra être levé et transmis à l'aménageur.

La fouille archéologique

La fouille sera menée selon la méthode dite « stratigraphique en aire ouverte ». La nature des sédiments et la complexité de la stratigraphie nécessitera cependant la réalisation de coupes stratigraphiques fréquentes. Cette méthode permettra une approche à la fois de l'organisation spatiale et chronologique des vestiges. La fouille sera menée par décapages mécaniques successifs et nettoyage manuel des niveaux. Elle sera complétée par la fouille ponctuelle de certains ensembles. Elle devra être menée jusqu'au substrat sur la totalité de l'emprise en raison de la présence possible d'aménagements anciens sur poteaux plantés. Des prélèvements de sédiments pourront être réalisés en vue de la caractérisation de certains niveaux stratigraphiques (sols, niveaux d'abandon, hiatus dus à des terrassements, etc).

Cette phase comprendra l'étude archéologique et architecturale des vestiges maçonnés. Le matériel archéologique devra faire l'objet d'un traitement sur place (lavage, inventaire et conditionnement). Des études pourront être entamées afin d'orienter au mieux les opérations de fouille.

La phase de terrain, prévue sur une durée de 70 jours, mobilisera le responsable d'opération et 5 techniciens de fouille. L'équipe sera complétée par un gestionnaire du mobilier et l'intervention ponctuelle de spécialistes, photographe et topographe. Une pelle mécanique et un moto-basculeur(dumper) resteront à disposition de l'équipe durant la totalité de cette phase. Une nacelle élévatrice pourra également être employée pour réaliser des vues zénithales ou des interventions ponctuelles sur les maçonneries en élévation. Celles-ci pourront faire l'objet d'un nettoyage au jet d'eau à haute pression.

IV. LES MODES OPÉRATOIRES DE LA PHASE D'ÉTUDE

Dès l'achèvement de la phase de terrain, le responsable d'opération appréciera l'adéquation des moyens à la finalité de l'étude et proposera, le cas échéant, la réorientation d'une partie de ceux-ci. En l'état actuel des données, la phase d'étude est prévue pour une durée de 70 jours pour le responsable d'opération. Il sera secondé par un topographe et un technicien dessinateur. Le traitement de la documentation graphique sera conçu avec un souci de clarté afin de répondre à la fois aux exigences du document final de synthèse (DFS) et à celle d'une future publication. Un céramologue spécialiste du Moyen-Age assurera l'étude du mobilier. Les autres mobiliers éventuels (faune, métal, verre, etc). seront également confiés à des personnels spécialisés. Enfin, une étude d'archives complémentaire pourrait être menée afin, en outre, de replacer l'histoire du site dans un contexte historique plus large.

Le document final de synthèse comportera une présentation des problématiques générales et des connaissances archéologiques préalables, ainsi que les grandes orientations méthodologiques. Il comportera ensuite la présentation des résultats. Enfin, une synthèse générale replacera le site dans les problématiques régionales et/ou extra régionales, en mettant en exergue les principaux apports de l'opération

Le responsable d'opération proposé par l'INRAP est Monsieur Laurent Beuchet, archéologue spécialisé en castellologie et chargé depuis plusieurs années de l'étude du château du Guildo (Côtes d'Armor). Ce dernier s'assurera que l'ensemble de la documentation aura été référencée et inventoriée afin d'assurer son archivage et sa transmission au service régional de l'archéologie de Bretagne, conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-707 du 1^{er} août 2003.

La phase d'étude sera conduite par le responsable d'opération pendant trois mois et demi assisté d'un céramologue et d'un dessinateur pendant trois mois. Le reste des moyens (1,5 mois de spécialiste) sera réparti entre les différents spécialistes en fonction des études à réaliser.

Michel Baillieu

Adjoint scientifique et technique

Laurent Beuchet

Responsable de l'opération



Fiche signalétique

(prendre contact avec la carte archéologique : 02 99 84 59 08)

Numéro de site Patriarche :

2	2	.	0	7	0	.	0	0	0	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Numéro de projet INRAP : DB 05 0003 01

Région : Bretagne

Département : Côtes d'Armor Commune : Guingamp Code INSEE : 22 070

Lieu-dit ou adresse : Le château

Cadastre : Année : 1983 Section : AK Parcelle : 169

Coord. Lambert : X : 199,3 Y : 1110,25 Altitude : 85 m NGF

Statut du terrain : (au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement) ISMH

Propriétaire du terrain : Ville de Guingamp

Arrêté de prescription n° : 2003/192 en date du 26 novembre 2003

Arrêté de désignation n° : /

Responsable désigné : Laurent Beuchet

Organisme de rattachement : INRAP

Maître d'ouvrage des travaux : Ville de Guingamp

Nature de l'aménagement : Equipement culturel

Opérateur chargé des travaux : INRAP interrégion Grand-Ouest

Exploitant (s) : /

Surface du projet d'aménagement : 1875 m²

Dates d'intervention sur le terrain : 18 octobre 2004 - 25 mars 2005

Surface diagnostiquée : / % de la surface sondée : /

Résultats

Problématique de recherche et principaux résultats : Etude archéologique du château urbain. La fouille a mis au jour les vestiges de l'enceinte du XI^e siècle, suivi d'un « shell-keep » au XII^e s, remplacé au XV^e s. par une forteresse d'artillerie. Celle-ci est restée inachevée. La forteresse a été rasée en 1626.

Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique : Centre archéologique de Cesson-Sévigné (35)

Informations sur la composition du rapport

Nombre de volumes : 1 Nombre de pages : 127

Nombre de figures : 110 Nombre d'annexes : 3



Générique de l'opération

Intervenants administratifs :

Archéologie :

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne,
Service Régional de l'Archéologie - 6 rue du Chapitre, 35000 Rennes,
- Stéphane Deschamps, Conservateur régional de l'archéologie
- Yves Ménez, Conservateur du patrimoine

Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

Direction Inter Régionale Grand-Ouest - 37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné Cedex,
- Gilbert Aguesse, Directeur Inter Régional
- Michel Baillieu, Adjoint scientifique et technique

Aménageur :

Ville de Guingamp, BP 50543, 22205 Guingamp Cedex

Entreprise de terrassements :

SNT Nicol, 22000 Saint-Brieuc

Intervenants scientifiques et techniques :

Phase de terrain :

- Laurent Beuchet, Chargé d'études et de recherche : responsable d'opération
- Teddy Béthus, Assistant d'études : chargé de l'étude architecturale des vestiges du château XV^e
- Elen Cadiou, Technicienne de fouille,
- Claire Guého, Technicienne de fouille,
- Boris Kerampran, Technicien de fouille,
- Valérie Le Gall, Technicienne de fouille,
- Eric Nicolas, Technicien de fouille,
- Jean-François Royer, Technicien de fouille,
- Fabien Sanz-Pascual, Technicien de fouille : chargé de la gestion de la documentation graphique.
- Frédéric Boumier, Topographe,
- Hervé Paitier, Photographe,
- Dominique Marguerie, Ingénieur, CNRS/UMR 6566 : prélèvements pour les études paléo-environnementales.

Phase d'étude :

- Laurent Beuchet : coordination et rédaction du rapport final d'opération,
- Teddy Béthus, étude des vestiges architecturaux du château du XV^e siècle, co-auteur du rapport,
- Frédéric Boumier, Topographe : traitement des données orthophotographiques, axonométrie de la tour ouest,
- Pierrick Leblanc, Topographe : modélisations numériques tridimensionnelles, imagerie numérique,
- Elen Cadiou, Technicienne de fouille : traitement et étude du mobilier céramique,
- Fabien Sanz-Pascual, Technicien de fouille : mise au net de la documentation graphique,
- Mathilde Dupré, Assistante d'études : documentation graphique, conception graphique du rapport final d'opération,
- Anne Ghebbardt, Ingénieur, Inrap : étude géomorphologique des sols,
- Dominique Marguerie, Ingénieur, CNRS/UMR 6566 : étude palynologique,
- Centrum voor IsotopenOnderzoek, Rijksuniversiteit Groningen : datations radiocarbone.



Notice scientifique

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une salle à vocation culturelle à Guingamp (Côtes d'Armor), une fouille archéologique a été réalisée sur une surface de 1875 m², touchant la totalité de l'emprise du château du XV^e siècle, ainsi que le fossé bordant celui-ci au nord-ouest. Elle a mis au jour des vestiges retraçant l'évolution du château, depuis son origine jusqu'à sa destruction définitive.

Les premières occupations restent difficiles à cerner. Il n'en subsiste que quelques vestiges de fossés non défensifs. Les échantillons de charbons liés à cette phase d'occupation situent celle-ci au cours du X^e siècle.

Une enceinte est aménagée peu de temps après le comblement de ces fossés. Seule une partie de celle-ci a été mise au jour, sur une surface de 400 m² environ. On peut estimer la surface étudiée au quart de l'emprise totale. Cette enceinte est entourée par un fossé défensif large de 6 à 8 mètres, soigneusement creusé dans la roche sur une profondeur moyenne de 3,5 mètres. Un rempart, large de 6 mètres bordait le fossé à l'intérieur de l'enceinte. L'accès était défendu par une tour porte dont les six forts poteaux dessinent un plan rectangulaire, de 4 m de largeur et de 7 m de longueur environ. Quelques vestiges d'implantations de poteaux permettent de restituer la position de bâtiments adossés au rempart, autour d'une cour empierrée. Il reste toutefois impossible de définir avec exactitude le plan de ces bâtiments.

Le mobilier archéologique est très rare. Les quelques fragments de céramique appartiennent au faciès nord occidental des X^e-XII^e siècles. Un échantillon de charbon provenant du sol d'un bâtiment confirme une occupation dans la deuxième moitié du XI^e siècle. La mise en place de cette enceinte peut être liée à la fondation de Guingamp vers 1034, dans le cadre de la création

de l'apanage de Penthièvre. Ce château apparaît dans un texte de 1123 sous la dénomination de « motte du Comte » de Guingamp. Cette appellation pose question, en regard du type de vestiges découverts. Ceux-ci sont clairement identifiés comme formant une enceinte de terre, semblable à nombre de sites contemporains connus en Normandie, plutôt qu'une motte, telle que dans l'acception traditionnelle de ce terme et telle que représentée sur la tapisserie de Bayeux.

Cette enceinte est rasée et remplacée par une nouvelle fortification, bâtie en pierre. Le nouveau château, qui n'a été que partiellement dégagé, montre un plan polygonal irrégulier dont les angles sont contrefortés. Aucun organe de flanquement n'a été mis au jour. Aucun niveau d'occupation ni aucune trace d'implantation de bâtiments n'a été mis au jour en relation avec cette enceinte, arasée au niveau de ses fondations. Sa typologie, ainsi que la chronologie générale du site la rattache au XII^e siècle. Il est également possible de placer cette enceinte dans la ligne des « Shell-Keep » Anglo-normands et de lier sa construction à la mise sous tutelle du duché par les Plantagenêt, où aux possessions importantes que les seigneurs de Guingamp gardent Outre-Manche.

Cette enceinte montre de nombreuses traces de réfection et d'entretien. Elle n'est détruite qu'au début du XV^e siècle, lors de la confiscation du Penthièvre par le Duc Jean V. Il faut attendre le milieu du XV^e pour voir l'érection d'une nouvelle forteresse, commanditée par le pouvoir ducal. Le nouveau château montre un plan carré, cantonné de tours circulaires. Les ouvertures sont systématiquement concues pour l'usage de l'artillerie à poudre. Un ravelin renforçait la défense sur la vallée qui borde le site à l'ouest. La construction de ce château, contemporaine de la réfection générale de l'enceinte urbaine, marque certainement l'affirmation du pouvoir

ducal face à la puissante communauté des bourgeois de Guingamp.

La forteresse est cependant restée inachevée. Les logis, prévus le long des courtines, n'ont pas même été commencés. On peut lier cet inachèvement aux troubles qui émaillent les relations franco-bretonnes dès les années 1460, et la mobilisation des moyens par le pouvoir ducal sur la défense de la marche orientale. Dans ce contexte, et davantage encore après le rattachement à la couronne, la position de Guingamp n'est pas de première importance stratégique. La place-forte est remise en défense lors des guerres de Religion, mais ne sert que très peu. Elle est rasée au niveau où on la voit actuellement en 1626, sur ordre royal, après la révolte de César de Vendôme, Duc de Penthièvre et seigneur de Guingamp. Les ruines sont occupées au XIX^e siècle par une maison religieuse puis une école. Celle-ci est désaffectée au début des années 1980.





Tableau récapitulatif des résultats

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
<i>Moyen - Age central</i>	<i>fossés : 2 enceinte: 1 tour : 1 cour empierrée poteaux : 39</i>	<i>céramique mobilier métallique</i>	<i>Enceinte fortifiée</i>
<i>Bas Moyen - Age</i>	<i>enceintes maçonnées : 2</i>	<i>céramique monnaies</i>	<i>Château-fort</i>

ETUDE ARCHEOLOGIQUE

Guingamp - Le château

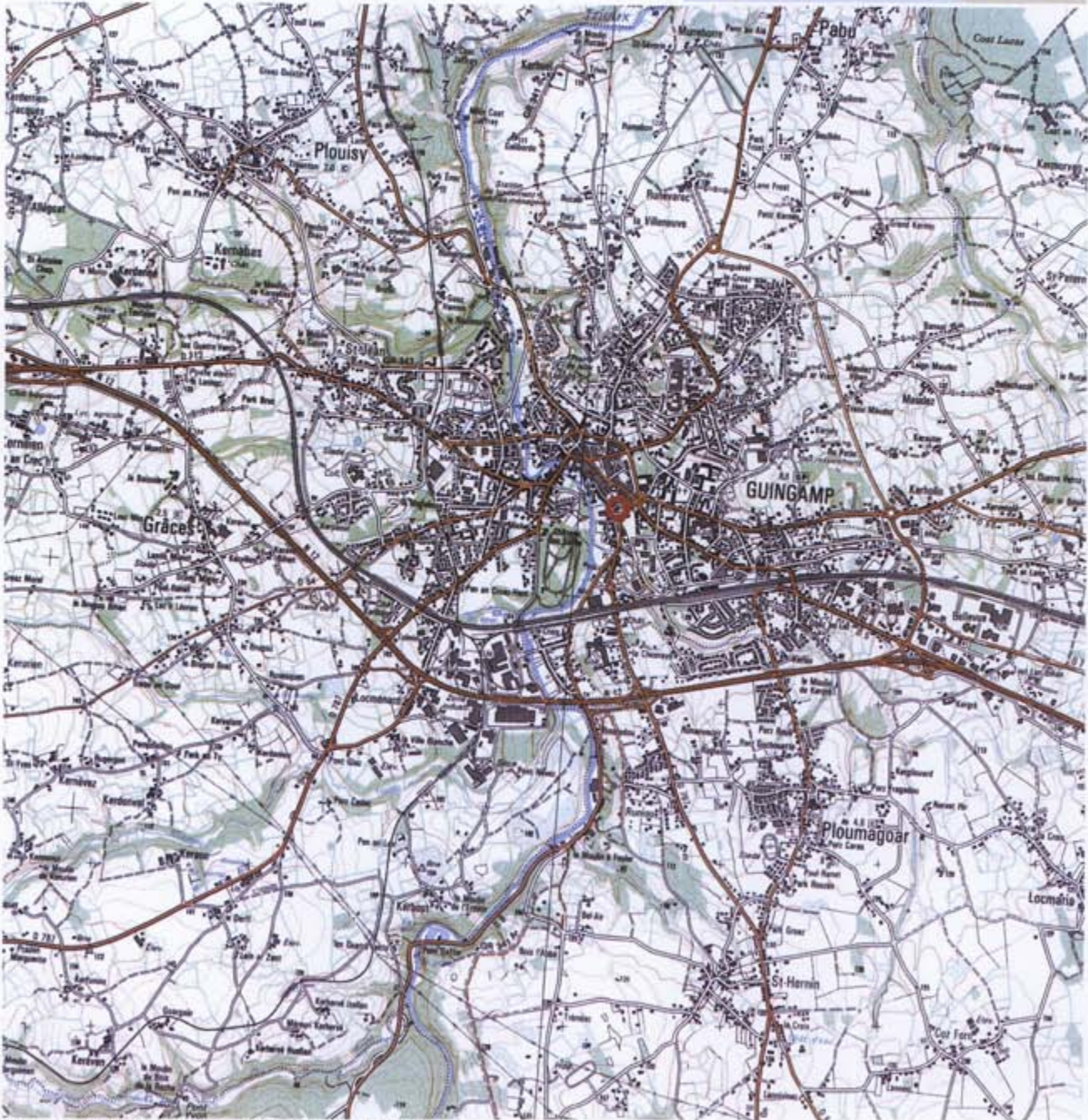


Figure 1 - Localisation sur la carte I.G.N. au 1/25000e.



I - INTRODUCTION

I.1 - Localisation géographique

La ville de Guingamp est installée dans une dépression formée par la convergence de la vallée du Trieux, qui entaille généralement de façon assez abrupte le plateau granitique du Trégor, et de plusieurs vallées secondaires (Figure 1). Le château occupe le sommet d'une éminence rocheuse dominant cette dépression d'une vingtaine de mètres, au sud et sur la rive droite du fleuve. Elle fait face à un coteau d'altitude équivalente située sur la rive opposée. Le substrat est formé de granite, altéré en surface. Un filon de dolérite traverse l'éminence du nord au sud, exactement sur la diagonale du château.

I.2 - Cadre de l'intervention

Les vestiges du château de Guingamp, tels qu'ils apparaissent actuellement, appartiennent à une forteresse construite vers le milieu du XVe siècle et traditionnellement attribuée au Duc Pierre II de Bretagne. La ville de Guingamp projette la construction d'une salle de spectacle de grande jauge sur ce site dont elle est propriétaire. Une opération de diagnostic, réalisée en janvier 2002 dans la forteresse par L. Beuchet (Afan) a mis en évidence une stratigraphie complexe, inégalement conservée¹.

Trois principales phases d'aménagement du château peuvent être distinguées. Elles s'échelonnent du XI^e au XV^e siècles. Les vestiges les plus anciens consistent en des niveaux de sols conservés sur des aménagements du substrat rocheux. Ils ont été recoupés par des maçonneries non datées mais cependant antérieures au château actuel. Ce dernier n'a pas été achevé. Si les tours et les courtine formant l'enceinte ont été édifiées, les bâtiments de logis prévus contre les murailles n'ont jamais été construits. Enfin, l'arasement du château en 1626 au niveau où on le voit actuellement a entraîné un écrêtement des niveaux archéologiques. Les courtines nord

et ouest ont été arasées au point de ne plus être visibles. Le sommet de la stratigraphie montre un remblaiement important lié à l'aménagement d'une école au XIX^e siècle.

Les vestiges découverts par le diagnostic archéologique ne justifient pas leur conservation in-situ, remettant en cause la faisabilité du projet d'aménagement. Celui-ci doit en revanche prendre en compte l'étude des niveaux archéologiques reconnus dans chacun des sondages, la limite supérieure de ces niveaux pouvant être fixée à leur arasement lié à la destruction de 1626 ou au sol de terre végétale qui s'est développé sur sa surface.

Les données de l'étude géotechnique réalisée par GéoSis ingénierie complètent celles des sondages archéologiques et permettent d'estimer l'épaisseur des niveaux archéologiques. Celle-ci est très variable en fonction de l'altitude du toit du substrat. Elle peut être estimée à moins d'un mètre au centre de l'enceinte et s'épaissit vers l'extérieur pour dépasser six mètres à proximité des tours d'angle. La stratigraphie est composée essentiellement de niveaux liés aux phases de constructions successives. Les niveaux liés à chaque occupation semblent très perturbés par les travaux de la phase suivante. Ces perturbations répétitives et la composition des strates rend leur lecture particulièrement difficile.

I.3 - Projet d'intervention Problématique et objectifs de la fouille

L'étude vise la compréhension de l'évolution du château des origines jusqu'à sa destruction au XVII^e siècle et mettre celui-ci en relation avec l'histoire régionale. Pour cela la fouille devait identifier les aménagements successifs, définir leur datation et si possible leur fonction. De même, les données architecturales sur les

¹ - Beuchet 2002.



Figure 2 - Vue aérienne du château en cours de décapage archéologique (H. Paitier, Inrap).

différents états de la forteresse devaient être analysés et confrontés aux connaissances actuelles de l'architecture militaire bretonne.

1.3.1 - Déroulement de l'opération

Le terrassement des remblais superficiels après destruction des bâtiments modernes a été réalisé sous surveillance archéologique. Ceux-ci avaient été évalués d'après les données du diagnostic à une épaisseur moyenne de 1,50 m sur l'assiette du château (en dehors des zones terrassées dans les années 1980). Ces terrassements devaient également concerner l'espace de la probable douve située à l'ouest du château. Leur épaisseur dans cette zone était plus difficile à évaluer. Elle ne devait pas dépasser 6 m en moyenne, sur une largeur d'une dizaine de mètres. Cette épaisseur s'est révélée très irrégulière, allant de plus de 10 m près de la tour ouest à moins de 4 m près de la tour nord. Cette forte épaisseur a nécessité un talutage important de la berme, portant la

largeur au sommet des terrassements à près de 15 m. Cette phase de terrassements, initialement distincte du décapage archéologique a finalement été confondue avec ce dernier. Ce protocole a été préféré afin d'éviter la circulation d'engins sur des zones partiellement décapées. Elle a débuté mi-octobre 2004.

Les terrassements ont commencé sur la zone présumée du fossé (zone 3, Figure 4) dont l'étude a été immédiatement entamée, parallèlement à la poursuite des travaux de terrassements sur l'assiette du château. Cette zone a ensuite été utilisée pour le stockage des déblais de fouille. Ces derniers ont été évacués lors d'une seconde opération de terrassements réalisée en fin d'opération. L'importance des terrassements (environ 6 000 m³ de gravats et de déblais) et la situation du site en centre-ville ancien inaccessible aux engins a nécessité la mise en place d'une rampe d'accès au sud de la fouille, de plus de 4,50 m de dénivelé (soit une pente

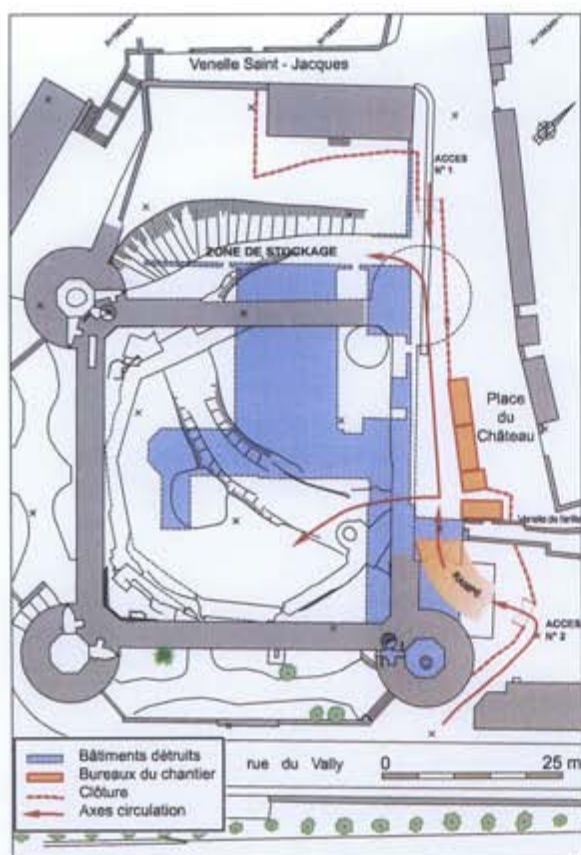


Figure 3 - Plan des contraintes techniques et des zones de circulation.

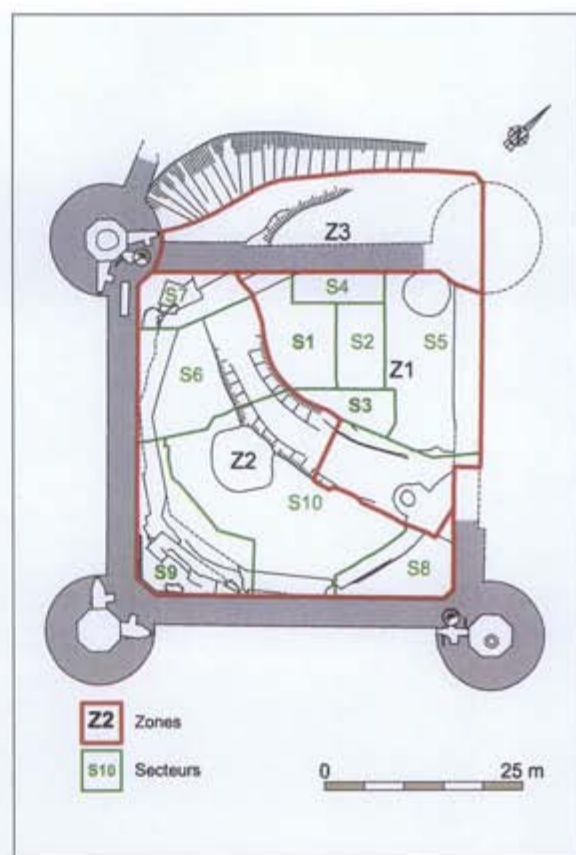


Figure 4 - Plan de localisation des zones et des secteurs de fouille.

à 22 %). Les terrassements ont été réalisés à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet sans dents. L'évacuation des déblais a été réalisée par rotation de camions (Figure 2).

A l'issue du décapage les grandes structurations du site ont été mises en évidence. Trois zones ont été définies (Figure 4) Les zones 1 et 2 ont été subdivisées par la suite en plusieurs secteurs. L'apparition de niveaux de sols et de vestiges d'occupation immédiatement sous le niveau de décapage dans la zone 1 nous a fait traiter cette zone en priorité, avant les plus forts gels. La zone 2 n'a commencé d'être fouillée qu'en début d'année 2005. La présence du large fossé, partiellement terrassé au décapage, barrant le site en diagonale, a induit une intervention depuis le secteur 7 à l'ouest vers le secteur 8 à l'est, l'évacuation des déblais ne pouvant être réalisée que par le secteur 3 (zone 1) pour un stockage zone 3.

La fouille a été menée selon la méthode dite « stratigraphique en aire ouverte ». La nature des sédiments et la complexité de la stratigraphie a cependant nécessité la réalisation de coupes stratigraphiques fréquentes. Cette méthode a permis une approche à la fois de l'organisation spatiale et chronologique des vestiges. Elle a été menée par décapages mécaniques successifs réalisés à la mini-pelle et nettoyage manuel des niveaux parfois complété par l'utilisation d'air sous pression et d'aspirateur.

Elle a été complétée ponctuellement par la fouille manuelle de certains ensembles, et menée jusqu'au substrat autant qu'il a été possible. Les levés manuels en plan, coupe et élévation ont été systématiquement recalés dans le plan général par levé topographique. Ils ont été éventuellement complétés par des levés orthophotographiques (essentiellement en élévation et plan).



Figure 5 - Vue générale du chantier en cours de décapage, depuis le nord (L. Beuchet, Inrap).

Le mobilier archéologique est très peu abondant, surtout pour les phases les plus anciennes. Cette rareté s'explique par la nature des niveaux fouillés. Il s'agit presque exclusivement de remblais liés à des phases de construction. Très peu de niveaux d'occupation ont été observés et aucun dépotoir n'a été mis au jour. Aucune étude céramologique spécifique n'a donc été menée sur ce mobilier rare. Cette rareté induit des difficultés de datation pour les premières occupations, pour lesquelles la documentation écrite est moins abondante et moins précise. Pour pallier cette difficulté, des prélèvements de charbons ont été réalisés dans plusieurs niveaux appartenant avec certitude à ces occupations anciennes. Au moment de la rédaction du présent rapport, les résultats des dosages radio-carbone ne nous ont pas encore été communiqués.

La fouille a été menée sur une durée de 15 semaines avec une équipe de 7 personnes en moyenne. Elle s'est achevée le 25 mars 2005.

I.4 - Présentation historique²

La première mention de la ville de Guingamp date de 1120 où elle apparaît dans une bulle papale³. Sa fondation est plus ancienne et semble liée à la création de l'apanage de Penthievre vers 1034 par le duc Alain III pour son frère Eudon. Cet apanage est formé par l'ensemble des biens propres du Duc dans les diocèses de Dol, Aleth, Saint-Brieuc et Tréguier, à l'exception des quatre villes épiscopales⁴. Il est au centre de toute l'histoire politique de la Bretagne jusqu'à la fin du Moyen-âge. Eudon meurt en 1079. Le plus jeune de ses cinq fils, Etienne, reçoit le comté de Tréguier auquel il réunit très tôt, par mariage, la châtellenie de Guingamp nouvellement érigée en comté. Cette dernière s'étend sur plus de 60 paroisses entre le Douron et le Trieux⁵. Etienne recueille peu à peu les biens de ses frères, décédés sans succession, et reconstitue finalement l'ensemble de l'apanage de son père,

2 - Le château de Guingamp a fait l'objet de recherches historiques récentes dans le cadre d'un mémoire de maîtrise d'histoire soutenu par Nicolas Cozic (Cozic 1990). Les principales données en ont été publiées dans un article de synthèse (Cozic 2000). Sur le rôle joué par les Plantagenêt en Penthievre, voir la thèse de Stéphane Morin (fac droit) L'étude historique qui suit s'appuie principalement sur ces travaux, ainsi bien sûr que sur les travaux anciens de La Borderie.

3 - Guillotel 1979.

4 - La Borderie, T. III, p. 11.

5 - id. T. III, p. 86.6 - Dom Morice, preuves I, col 717.

auquel s'ajoute le très important honneur de Richemont, en Angleterre. Cette période marque le développement important de la ville de Guingamp, avec la création de plusieurs maisons religieuses, dont l'important monastère Sainte-Croix en 1130.

Le château, siège de la châtellenie, n'apparaît dans les textes qu'en 1123, sous la dénomination de « mottam comitis »⁶. Cette motte n'est pas localisée précisément mais l'ensemble des historiens et érudits qui se sont intéressés au sujet s'accordent à la situer soit à l'emplacement du château actuel, soit dans ses environs immédiats en s'appuyant sur la proximité du nom du terrain bordant le château au sud (le « Vally ») avec le terme à connotation défensive « vallum ». Elle est clairement dissociée de l'enceinte urbaine, mentionnée dans le texte sous le terme « castru guingampi »⁷.

Les châtellenies de Guingamp, Lannion, et Minibriac sont confisquées en 1166 à Henri de Penthièvre, héritier d'Étienne, par le duc Conan IV, soutenu par Henri II Plantagenêt. Conan abdique la même année en faveur du monarque Anglais, et ne garde que les Comtés de Guingamp et de Richemont. Il meurt en 1171

Henri de Penthièvre parvient alors à reprendre Guingamp, qui retourne à sa mort dans les possessions du nouveau duc Geoffroy II.

Alain de Penthièvre, fils d'Henri, reconstitue une nouvelle fois l'ancien apanage au début du XIII^e siècle, avec l'accord du roi Philippe Auguste qui exerce la tutelle sur le Duché. Il est envisagé l'union du fils d'Alain de Penthièvre, Henri alors âgé de cinq ans, avec Alix, héritière du Duché. Cette union n'aura pas lieu et Alix sera finalement mariée à Pierre de Dreux, fondateur de la première dynastie capétienne des Ducs de Bretagne.

La constitution du second apanage de Penthièvre par le Duc Jean III, pour son frère Guy de Bretagne en 1317, va replonger Guingamp au centre de l'Histoire de Bretagne. Cet apanage, constitué des châtellenies de Lamballe, Moncontour, Guingamp, Lannion et Minibriac va être le point de départ des guerres de Succession de Bretagne

(1341-1364), qui va voir s'affronter Charles de Blois, mari de Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III et héritière de l'apanage, et Jean de Montfort, demi-frère de Jean III.

Guingamp, place importante de Penthièvre, est le lieu de résidence privilégié de Charles de Blois qui lui accorde des privilèges⁸. C'est alors la seule ville de Bretagne à avoir constitution d'une véritable communauté bourgeoise. En 1352, la ville envoie une députation importante aux États réunis par Charles de Blois à Dinan. La ville est prise par les anglais (montfortistes) en août 1356. Elle est reprise dès septembre par les blésistes. Charles de Blois réside encore à Guingamp avant la bataille d'Auray (1364). Il est tué durant cette bataille et sa dépouille est ramenée à Guingamp, où elle est enterrée. C'est encore à Guingamp que se retire sa veuve Jeanne de Penthièvre dès 1364.

On ne connaît que bien peu de chose du château de Guingamp durant toute cette période. Il semble conserver son appellation de « chastel de la mote de guingamp » jusqu'à la fin du XIV^e siècle⁹. Il ne réapparaît dans la documentation qu'après le rapt de Jean V par Clisson à Champtoceau en 1420, dernier avatar du conflit de succession. Des représailles sont menées contre le Penthièvre par la duchesse. Après un long siège de la ville, l'armée ducale occupe le château. Une lettre de mandement datée du 19 avril 1420 institue Guillaume le Minutier Sénéchal de Goelo pour « arraser desmolir et abattre la tour neuve dicelle ville de Guingamp... et autres tours et pourtaux dentour la ville... »¹⁰.

On ignore tout du château qui est alors démoli. Les comptes tenus pour les dépenses engagées par la ville en cette année 1420 pour la destruction des remparts mentionnent toutefois la « tour neuve dicelle ville aiant seize piez despesseur »¹¹. La taille de cette construction laisse perplexe (près de 5,50 m), et laisse supposer une référence à une tour maîtresse. Rien n'indique toutefois que cette tour appartienne au château davantage qu'à l'enceinte urbaine. N. Cozic note même qu'aucune mention n'est faite dans ces comptes de la destruction du château et que cette « tour

6 - Dom Morice, *preuves I*, col 7177 - *ibid.*

7 - *ibid.*

8 - La Borderie, T. III, pp. 548-550.9 - Cozic 2000, p. 377.

9 - Cozic 2000, p. 377.

10 - Arch. Nat. Q1.166*2, *comptes de la seigneurie de Guingamp 1420-1421*, cité dans Cozic 2000, p. 386, note 23.11 - *ibid.*

11 - *ibid.*



Figure 6 - Vue aérienne du château à l'issue du décapage archéologique (H. Paitier, Inrap).

neuve » pourrait renvoyer à l'ensemble de la forteresse. L'appellation de « tour neuve » est du reste à prendre avec beaucoup de prudence, de nombreux exemples existant de la pérennité de dénominations semblables pour des ouvrages longtemps après leur construction. Ainsi le château de la Tour-Neuve de Nantes, encore nommé ainsi au XV^e siècle, soit plus de 200 ans après sa construction.

Après la libération de Jean V, le Penthievre est confisqué et Guingamp rejoint donc le domaine ducal. Un nouvel apanage est constitué en 1421 au profit du prince Pierre, fils cadet de Jean V. Guingamp et sa seigneurie en forment l'essentiel. La tradition historique, fondée par un historien local en s'appuyant sur un texte hagiographique du XVII^e siècle, situe la reconstruction du château de Guingamp par Pierre et son épouse Françoise d'Amboise entre 1438 et 1442¹². Le couple princier y mène ensuite une vie de cour jusqu'à l'accession de Pierre au trône ducal en 1450 sous le nom de Pierre II. Les descriptions du château,

par ailleurs laconiques, dans le texte d'Albert Le Grand, sont sujettes à caution tant le reste du texte contient d'anachronismes ou d'ajouts. Albert Le Grand écrit après le démantèlement du château au début du XVII^e siècle, en s'appuyant sur un texte du milieu du XVI^e siècle, soit postérieur de plus d'un siècle aux faits qu'il relate. N. Cozic, qui s'appuie sur des sources de première main, propose une autre chronologie. Ce n'est qu'en 1443 que le duc François 1^{er} autorise son frère Pierre à faire à Guingamp « emparement de ville et chasteau... »¹³. La mise en chantier ne semble d'ailleurs pas immédiate puisqu'il faut attendre 1446 pour voir la nomination de Jean de Beuves comme maître d'œuvre.

Le chantier est encore en cours en 1451 et est mené parallèlement à la reconstruction des remparts urbains. Des travaux sont encore signalés au château en 1453 et 1472¹⁴. Si cette reconstruction est effectivement à mettre au crédit de Pierre, il faut s'interroger sur la présence du prince sur place. Alors qu'il est

12 - Albert Le Grand 1634 et Ropartz 1859

13 - Arch. dép. Côtes d'Armor, E.901, mandements du Duc François I, 6 décembre 1443 (cité dans Cozic 2000 p. 389, note 28).

14 - Cozic 2000, p. 389.15 - Arch. dép. Côtes d'Armor, 20G.92 (cité dans Cozic 1990 p. 55)



capitaine de Rennes, Pierre signe de nombreux actes concernant cette ville entre 1443 et 1450. La vingtaine de mandements conservés sont émis depuis Vannes, Nantes ou Chantocé, lieux habituels de villégiature de la cour ducale, mais jamais de Guingamp. Cette absence va indubitablement à l'encontre des récits traditionnels. Elle est renforcée par la nomination à Guingamp de deux proches de Pierre, l'un comme capitaine, l'autre comme miseur des réparations.

Les sources médiévales sont presque totalement muettes sur le plan et les aménagements internes du nouveau château. Seul un texte de 1492 signale la présence d'un fossé séparant le château de la ville. Cette « douve », longue de 120 pieds (environ 36,50 m) et large de 22 pieds (environ 6,70 m), donne sur l'actuelle place du château alors dénommée place à l'avoine¹⁵.

Les guerres de la Ligue entraînent quelques travaux de remise en défense du château. Sa cour est pavée à l'initiative de la communauté de ville, afin de faciliter la circulation des troupes cantonnées dans la forteresse¹⁶.

Le château ne semble pas subir de grands dommages pendant le siège de la ville par les troupes du prince de Dombes en 1591. Les combats se déroulent essentiellement sur le front nord de l'enceinte urbaine. De nouveaux travaux de réparations sont cependant entrepris en 1598, dont viennent se rendre compte deux officiers royaux. Le procès verbal qu'ils dressent alors nous offre une description de la forteresse à cette date¹⁷. Ceux-ci entrent au château par une brèche ouverte dans la courtine nord. La tour nord-est, aujourd'hui disparue, comprend deux étages ou chambres dont seule la chambre haute est pourvue d'une cheminée. La tour est couverte d'ardoise. La tour nord-est est pourvue d'une plate-forme, cernée par un haut parapet et couverte d'un toit. Elle compte quatre étages planchés.

La tour sud-est compte également quatre étages et une terrasse couverte d'une toiture d'ardoise. Deux chambres y sont aménagées, munies de cheminées et d'un sol de carrelage. Le niveau

inférieur n'est accessible que par une trappe. La tour sud-ouest compte trois étages planchés. Cette description ne mentionne nulle-part la présence de bâtiments dans l'enceinte ni d'un quelconque logis. De même, l'entrée du château n'est pas située. Les travaux de réparation objets de la visite ne semblent concerner que le sommet des ouvrages (parapets des tours et des courtines, sans mâchicoulis).

Au début du XVII^e siècle, le duché de Penthièvre appartient à César de Vendôme, frère du roi Louis XIII et gouverneur de Bretagne. La révolte de ce grand seigneur et de plusieurs autres contre l'absolutisme royal entraîne Guingamp dans une nouvelle épreuve. La ville est investie par les troupes du Roi le 1626. Un mandement ordonne la destruction des villes et châteaux qui se sont soulevés et « particulièrement les fortifications et châteaux de Lamballe, Guingamp, et Moncontour assise en nostre pays de Bretagne appartenant à nostre frère le duc de Vendôme seront abattus et desmolies »¹⁸.

Après quelques attermolements, les guingampais obtempèrent et les destructions démarrent le 31 août. Un procès verbal de l'état des ruines du château est dressé le 8 décembre, constatant que « lequel chasteau du costé et au-dedans de la ville, avons veu a ras de terre et les fondements couverts par la plate forme de terre quy estoit au-dedant du chasteau, laquelle a esté répandue sur les ruines d'Icelluy... La muraille et tours dudit chasteau quy respondent au dehors et servent de closture... Elles sont ruynées et desmolies jusques au niveau de ladite ceinture de murailles et le reste des tours ouverte par le dedans de la ville »¹⁹.

Les matériaux issus de la destruction des murs restent entreposés de nombreuses années sur différentes places de la ville puis servent à la construction du couvent des Dames Hospitalières en 1676. L'ancien emplacement du château, recouverte de terres, est transformée en champ de foire. Une poudrière est installée dans la tour sud-est en 1833. Jugée trop dangereuse, elle est déplacée en 1859. C'est également au cours du XIX^e siècle qu'une école religieuse s'installe dans

15 - Arch. dép. Côtes d'Armor, 20G.92 (cité dans Cozic 1990 p. 55).

16 - Cozic 2000, p. 399.17 - copie de la fin du XVII^e siècle du procès verbal de réparations du château de Guingamp, sur ordre royal en 1598 - Arch. dép. Côtes d'Armor, E 3133 (transcrit dans Cozic 1990, annexe 5).

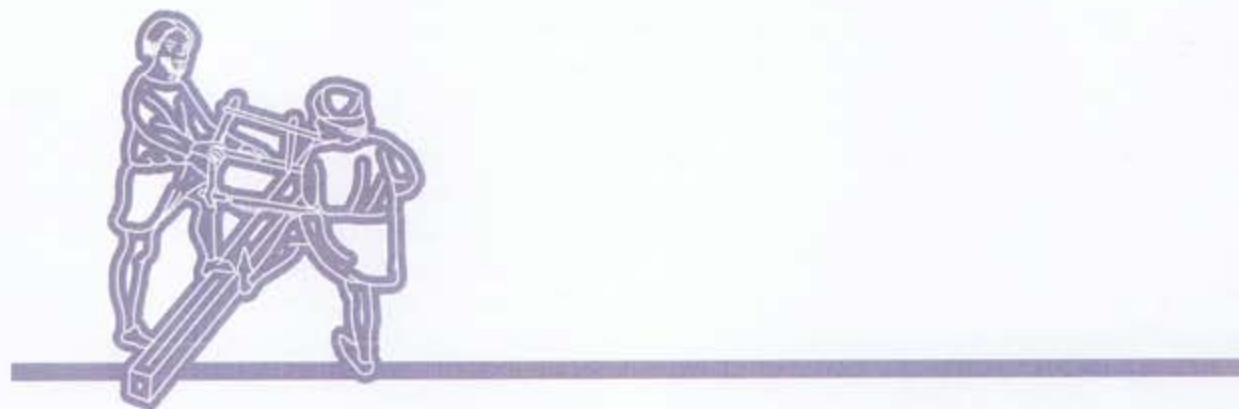
17 - Copie de la fin du XVIII^e siècle du procès verbal de réparations du château de Guingamp, sur ordre royal en 1598 - Arch. dép. Côtes d'Armor, E 3133 (transcrit dans Cozic 1990, annexe 5). Procès verbal de l'état des ruines du château de Guingamp, 8 décembre 1626 (cité dans Cozic 2000 p. 401).

18 - Arch. Mun. Guingamp, BB 2 - copie de l'ordonnance royale du 5 août 1626 (cité dans Cozic 2000 p. 400).

19 - Arch. dép. Côtes d'Armor, E. 942.19 - Arch. dép. Côtes d'Armor, E. 942. Procès verbal de l'état des ruines du château de Guingamp, 8 décembre 1626 (cité dans Cozic 2000 p. 401).

l'ancienne enceinte. Une extension de celle-ci en 1866 entraîne la surélévation de la tour nord-est par une architecture néo-gothique.

Après la fermeture de l'école, des terrassements mécaniques sont effectués en 1989 par les services municipaux le long des courtines sud et est, afin de redonner de l'élévation aux vestiges du château. Ils sont accompagnés du dégagement de l'intérieur de tours par l'Association des amis du pays de Guingamp, qui dressent des plans des vestiges. Un « sondage » est également pratiqué mécaniquement à proximité de la tour sud-est. Ces travaux sont stoppés à la demande du Service régional de l'archéologie de Bretagne.





II - RÉSULTATS DE LA FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

II.1 - Première phase : la motte des Comtes de Guingamp

II.1.1 - Premières occupations

Les plus anciennes occupations reconnues consistent en deux portions de fossés, très altérées par les aménagements postérieurs. La portion la mieux conservée a pu être reconnue sur une longueur d'une dizaine de mètres (U.S. 2124, Figures 7 et 15). Le creusement, d'une ouverture de 4 m environ présente un profil évasé, irrégulier. Il a entaillé la roche sur une profondeur maximum de près de 1,60 m. Au sud, son tracé semble s'incurver très fortement vers l'ouest et avoir servi partiellement de tranchée de fondation pour la muraille d'une phase postérieure.



Figure 7 - Zone 2, secteur 10, section 25 (E. Nicolas, Inrap).

Son comblement se compose d'une alternance de sables plus ou moins grossiers, parfois mêlés de blocs de granite ou de dolérite et de limons parfois riches en matières organiques (U.S. 2128, 2130, 2132, 2133, section 25, Figure 10). Des strates de limon sableux, plus fines, très dures, s'intercalent parfois entre deux séquences (U.S. 2129 et 2131). L'ensemble laisse supposer un comblement naturel du fossé, formé à partir de l'érosion des sols environnants. Les horizons



Figure 8 - Vue du fossé 1115 en cours de fouille, presque entièrement détruit par le creusement du fossé 1025, postérieur (E. Nicolas, Inrap).

limoneux intercalés peuvent marquer des pauses dans la sédimentation.

Un second tronçon est conservé beaucoup plus succinctement au nord (U.S. 1115, Figure 8). Il a presque totalement disparu lors du creusement du fossé 1025, postérieur. Seule sa paroi nord a pu être reconnue sur une longueur de 13 mètres environ. Son état de conservation ne permet d'en connaître ni l'ouverture ni la profondeur. Le profil de sa paroi conservée semble cependant indiquer que cette dernière ne devait pas excéder



Figure 9 - Zone 1, secteur 5, section 3 (L. Beuchet, Inrap).

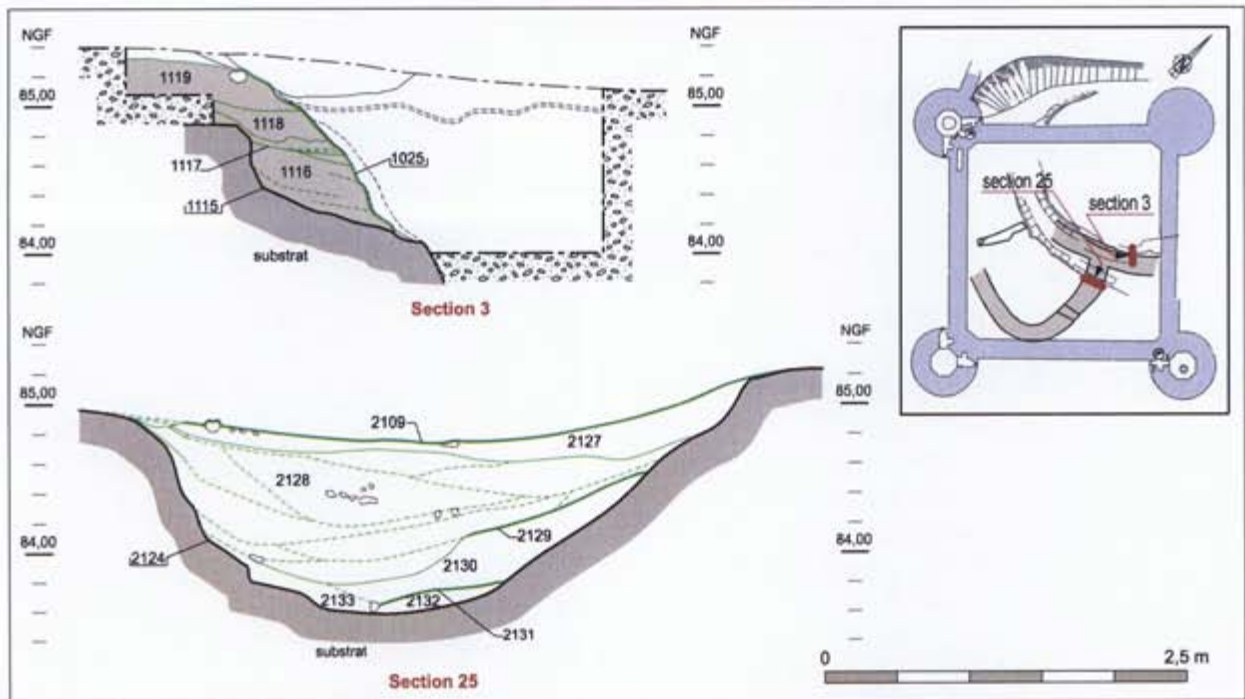


Figure 10 - Levés stratigraphiques, sections 3 et 25.



Figure 11 - Aménagement 2085 et comblement 2087, vus depuis le nord (L. Beuchet, Inrap).



Figure 12 - Aménagement 2090, vu depuis le nord (L. Beuchet, Inrap).

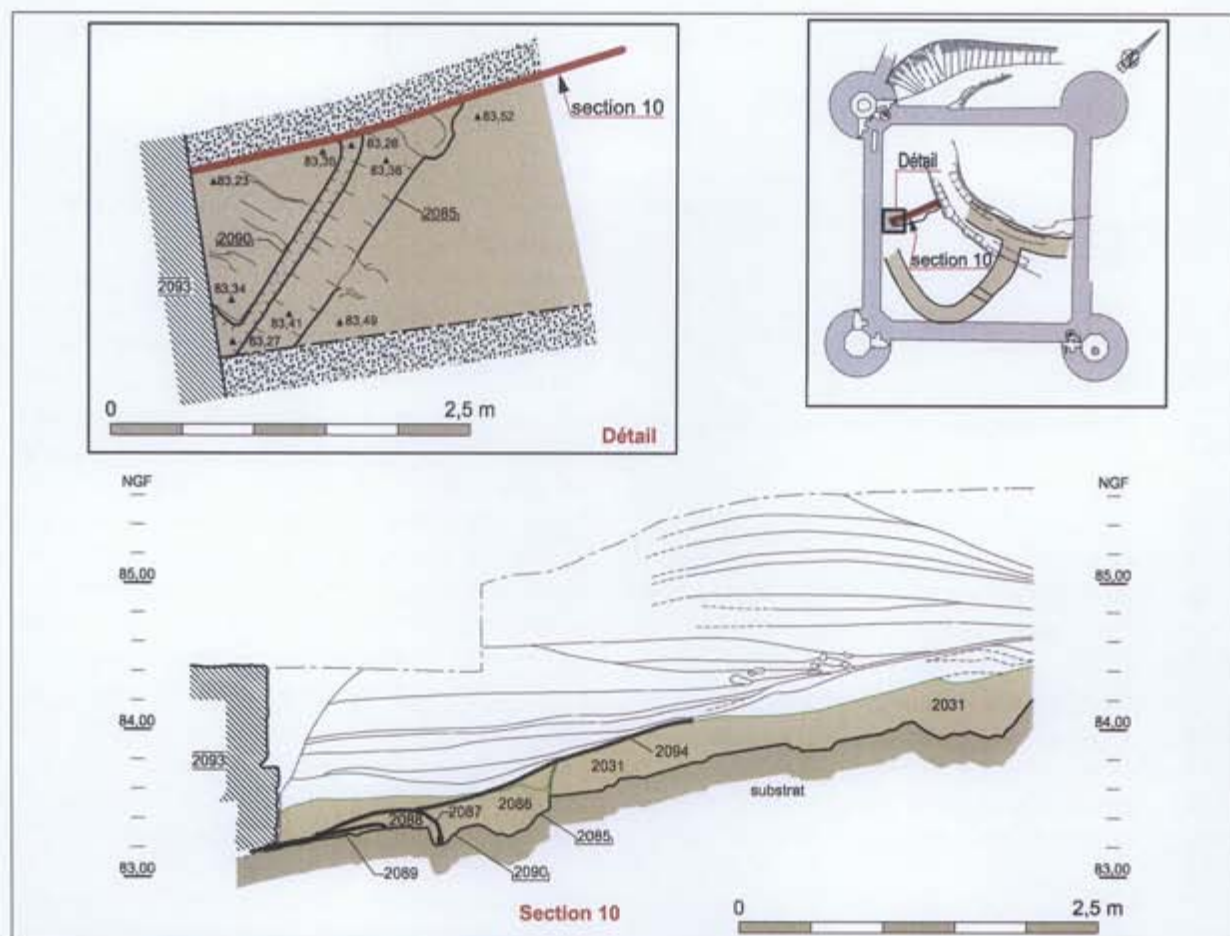


Figure 13 - Levé en plan de l'aménagement 2085 et section 10.

1,50 m (Figure 9). Sur la faible portion étudiée, le comblement de ce fossé apparaît très proche de celui du fossé 2124. Elle se compose de limons plus ou moins sableux, interstratifiés (U.S. 1116, 1117, 1118, section 3, Figure 10).

En raison de leur conservation très partielle, aucune interprétation de ces vestiges ne peut être proposée. Aucune connexion ne peut être établie avec certitude entre les deux fossés. L'altitude très proche de leur fond, leur antériorité au fossé 1025 et la similitude de leur comblement laisse cependant supposer qu'ils ont pu fonctionner simultanément. Leur profondeur relativement faible ne semble pas indiquer une fonction défensive. Il reste probable qu'ils aient été doublés d'un talus, bien qu'aucune preuve tangible n'en ait été observée.

A l'ouest du fossé 2124, un aménagement de la roche peut se rattacher à cette phase (Figures 11 et 12). Cet aménagement n'a été

observé que très partiellement, au fond d'une tranchée de sondage. Le rocher y apparaît taillé, pour former une paroi régulière (U.S. 2085, Figure 13) parallèlement à laquelle une saignée peu profonde a été creusée (U.S. 2090). Une fine pellicule de charbons de bois (1 cm d'épaisseur maximum), strictement limitée par le creusement 2090 laisse supposer que cet aménagement était complété par une structure de bois. On ignore le plan exact et la fonction de cet aménagement.

Le comblement 2128 du fossé 2124 a livré un mobilier relativement abondant (environ 100 fragments). Les pâtes sont généralement claires, orangées à grises en passant par des nuances beiges à rosées. Les inclusions de quartz sont abondantes et bien visibles, donnant aux pâtes un aspect assez grossier. Les lèvres présentent des profils fréquents dans le nord-ouest du Xe au XII^e siècles (Figure 14)²⁰.

²⁰ - Beuchet et alii 1999, Picault 2001.

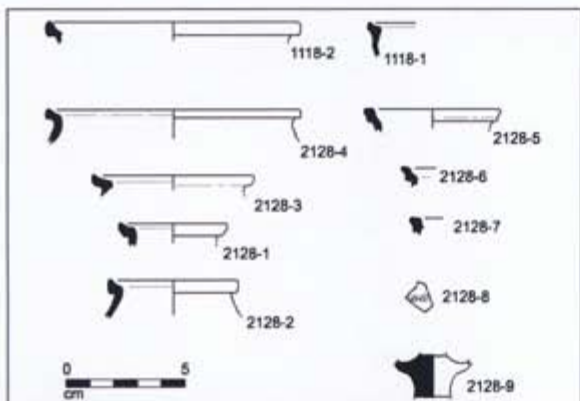


Figure 14 - Mobilier céramique de la première occupation (Xe-XIe s.).

On note la présence de fragments de lampe à huile sur pied, également bien connues dans les contextes de cette époque (n° 2128-9).

Le comblement 1118 du fossé 1115 n'a livré que très peu de mobilier, dont un seul identifiable, provient du bord d'une forme ouverte et présente une légère carène sous la lèvre (U.S 1118-1). Cette forme, moins fréquente, est également connue dans les contextes haut-bretons autour de l'An mil²⁷.

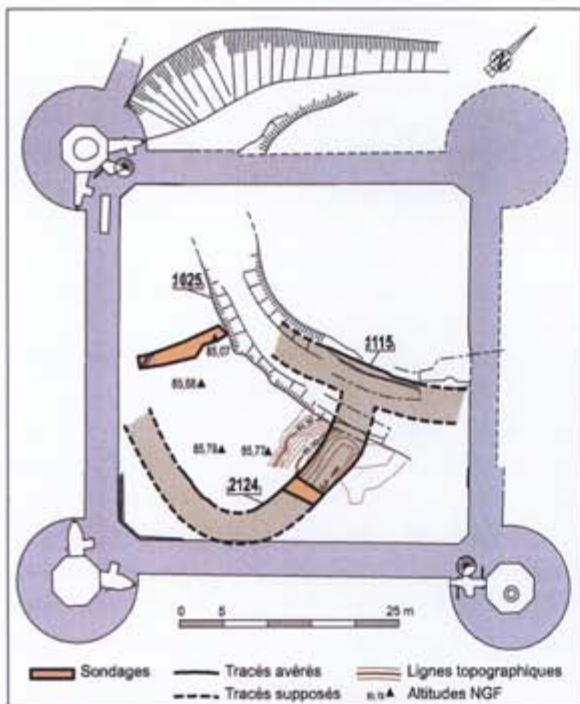


Figure 15 - Plan général des vestiges de la première phase (Xe-XIe s.).

II.1.2 - Une enceinte structurée

Le fossé d'enceinte

Les comblements des fossés 1115 et 2124 sont recoupés par le creusement d'un nouveau fossé, plus large et beaucoup plus profond (U.S. 1025, Figure 17). Ce fossé a été reconnu sur une longueur de 40 m environ et a été totalement vidé de son comblement sur une longueur de près de 25 m. Son ouverture atteint 8 mètres au maximum et il a entaillé la roche sur une profondeur de 3,50 m environ. Son fond, régulier et plat, mesure approximativement 2,50 m de large. Ses parois sont très régulières, excepté quand le creusement rencontre le filon de dolérite (Figure 16). A l'est, son bord extérieur a été reconnu dans le secteur 9, servant de tranchée de fondation au contrefort d'une phase postérieure (U.S. 2047 et 2048, Figures 17 et 18). Signalons que le tracé de ce bord externe diverge assez nettement du bord interne du fossé, reconnu en fouille, portant la largeur du creusement à plus de 11 m à cet endroit.

A l'ouest, Le bord externe du fossé a également été reconnu servant tranchée de fondation à un contrefort, dans le secteur 7 (U.S. 2015 et 2000, Figures 17 et 19).

On ne retrouve aucune trace de ce bord dans la zone 3. En revanche, un décrochement dans la paroi d'un creusement postérieur, apparaît à une altitude semblable à celle du fond du fossé



Figure 16 - Vue générale du fossé 1025, depuis l'est (Y. Menez, SRA Bretagne).

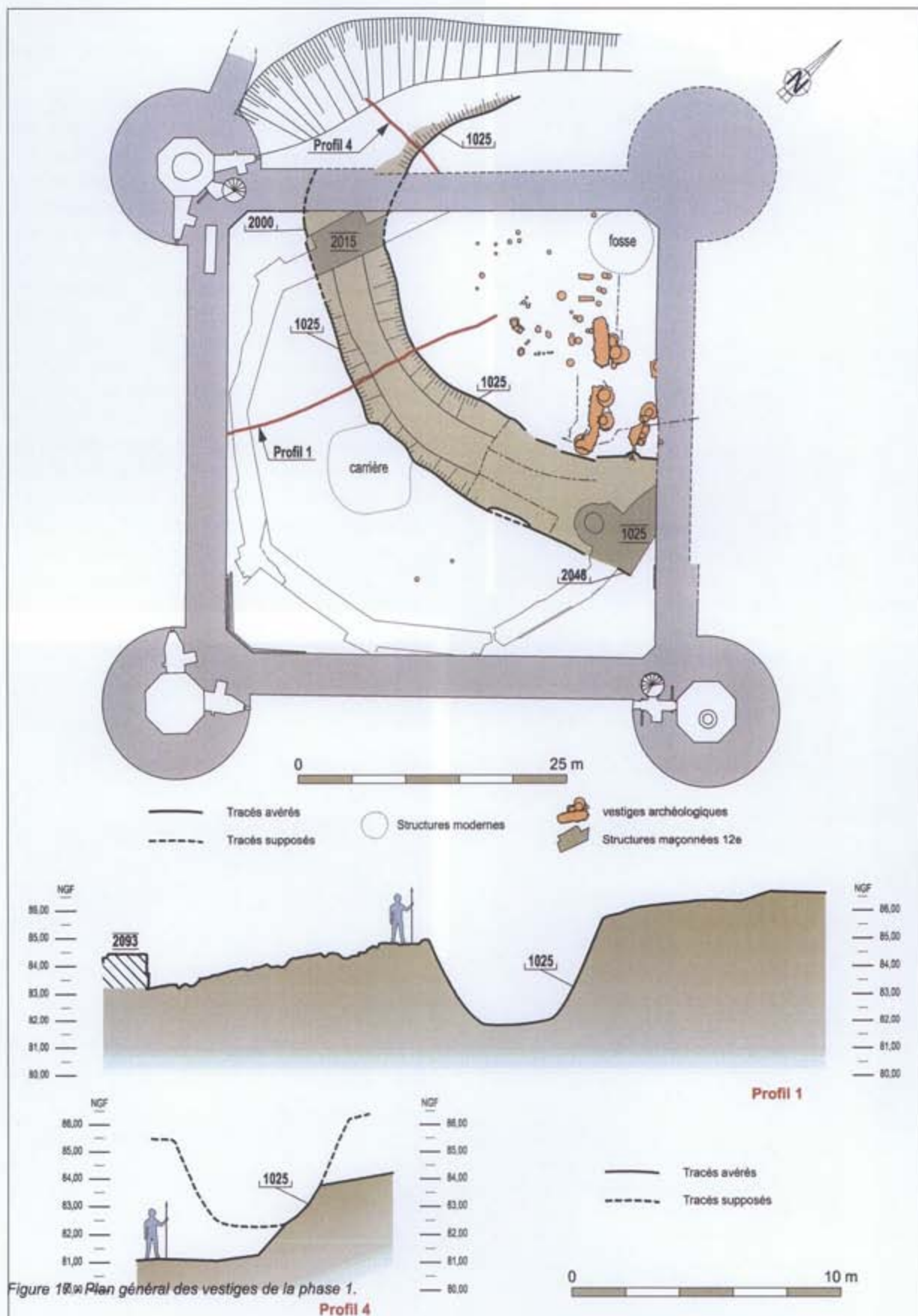


Figure 19. Plan général des vestiges de la phase 1.

Profil 4



Figure 18 - Zone 2, secteur 8, vue du contrefort 2047 et du bord du fossé 2048 (L. Beuchet, Inrap).



Figure 19 - Zone 2, secteur 7, vue du contrefort 2015 et du bord du fossé 2000 (L. Beuchet, Inrap).



Figure 20 - Zone 3, vestiges du bord du fossé 3023 (L. Beuchet, Inrap).

(U.S. 3023). Ce décrochement semble être un vestige du bord interne du fossé et marquer par conséquent la poursuite de celui-ci vers le nord (Figures 17 et 20). On ignore son tracé exact dans cette direction. Aucune trace n'en a cependant été reconnue lors de la fouille de la tour nord et le fossé semble donc se refermer au-delà de celle-ci. L'ensemble forme un large arc de cercle ou d'ellipse d'une longueur de corde de 35 mètres environ et délimite une plate-forme dont environ 400 m² ont été étudiés, localisée dans le quart nord de la zone de fouille, sur laquelle des aménagements ont été observés. Les niveaux apparaissent immédiatement sous les fondations du bâtiment du XIX^e siècle détruit en début d'opération. Celles-ci ont coupé la stratigraphie, isolant plusieurs ilots dans lesquels une chronologie relative est parfois discernable, malgré un arasement souvent important. Il reste cependant le plus souvent impossible d'établir la succession de plans de bâtiments cohérents.

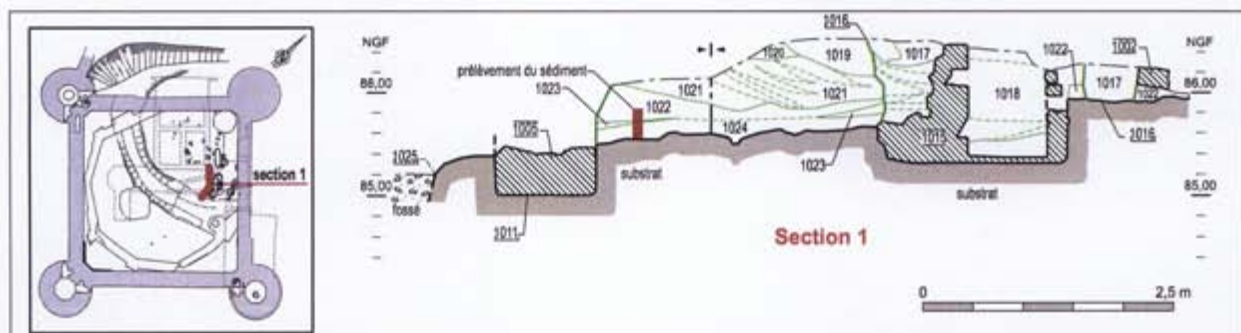




Figure 22 - Zone 1, secteur 1, vue de l'empierrement 1038 depuis l'ouest (L. Beuchet, Inrap).



Figure 23 - Zone 1, secteur 2, vue de la section 1 (L. Beuchet, Inrap).

II.1.3 - Les défenses et l'entrée

Le rempart de défense

Sur la plate-forme, une bande large de 6 m environ, longeant le fossé 1025, apparaît vierge de tout vestige de construction. Elle correspond probablement à l'emprise du rempart, arasé lors d'une phase ultérieure. Très peu de vestiges en subsistent. Une succession de remblais, recoupés par la tranchée de fondation d'un mur de l'école au sud-est de la plate-forme peuvent appartenir à cette construction (section 1, Figures 21 et 23).

Cette séquence stratigraphique, conservée sur une épaisseur d'environ 1 m, se compose d'une alternance de couches de sables, de cailloux et de terre brune (U.S. 1019, 1020 et 1021), et recouvre deux couches plus organiques, très sombres, séparées par un liseré de limon brun, presque noir (U.S. 1022, 1023, 1024). Ces

dernières reposent directement sur la roche. La couche 1024 correspond probablement au vieux sol, recouvrant le socle rocheux. Le niveau 1022, de composition semblable à 1024, peut être interprété comme le sol recouvrant le fossé, déplacé lors du creusement de celui-ci. Le limon organique 1023 peut marquer le pourrissement en place de la végétation piégée par ce dépôt. Afin de vérifier cette hypothèse, le prélèvement d'une colonne de sédiments a été réalisée pour leur analyse micro-morphologique²².

Les niveaux supérieurs (U.S. 1019, 1020 et 1021) sont constitués de déchets issus du creusement du fossé (sables, pierraille). L'absence de blocs de granite plus imposants pose question. Elle peut s'expliquer par l'utilisation de ceux-ci pour constituer les parements du rempart, indispensables pour contenir les matériaux instables utilisés en remplissage. Cette hypothèse est étayée par la présence d'un alignement



Figure 24 - Zone 1 secteur 5, vue verticale de l'empierrement 1091 (H. Paitier, Inrap).

22 - Cette étude a été confiée à A. Gebhardt (Inrap). Les résultats n'ont pas été communiqués à l'heure de la rédaction de ce rapport, en raison des délais d'imprégnation des sédiments et de la réalisation des lames minces. (Pour la localisation exacte du prélèvement, voir Figure 21, section 1).

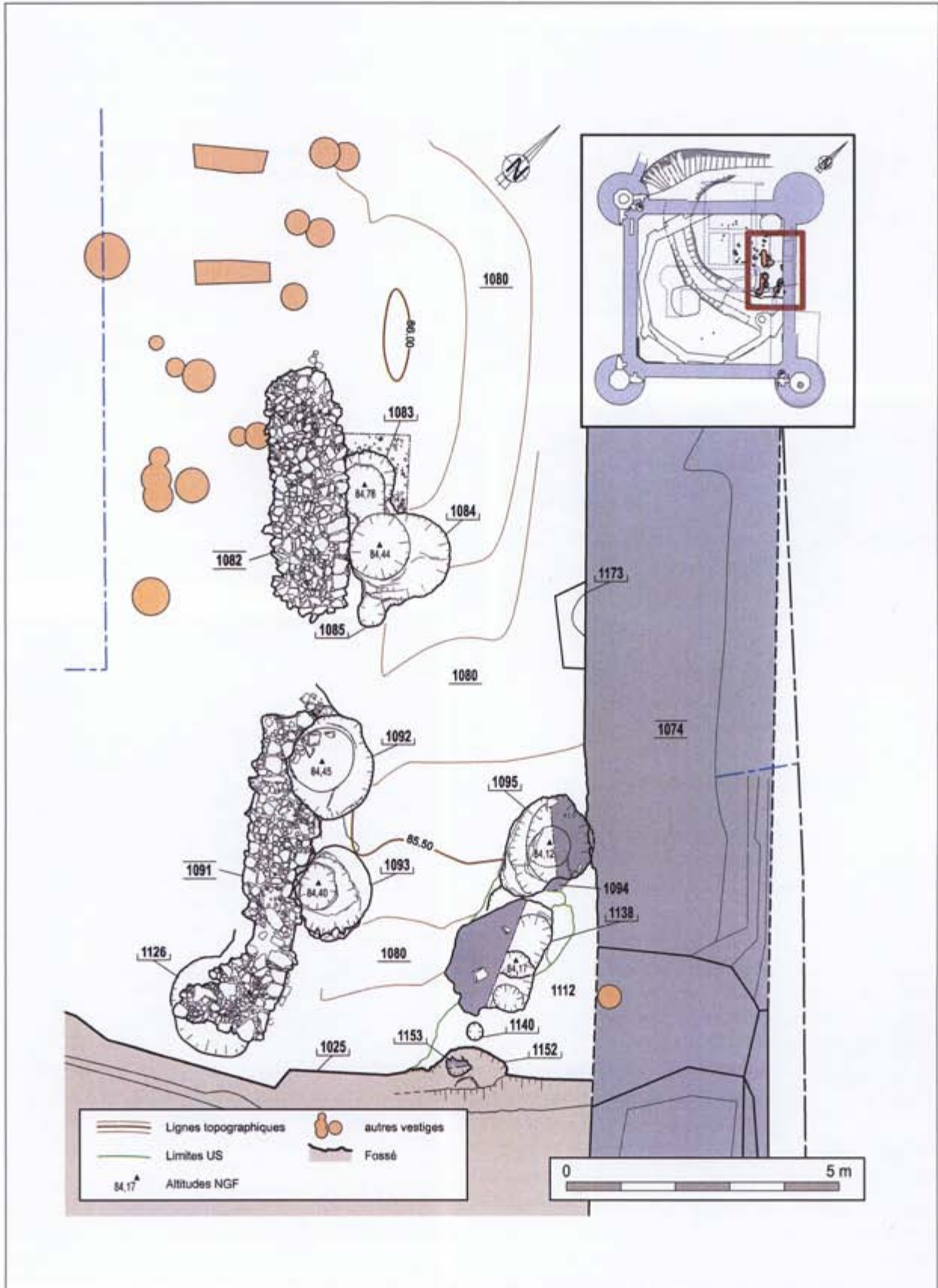


Figure 25 - Plan de détail des vestiges de la zone 1, secteur 5.

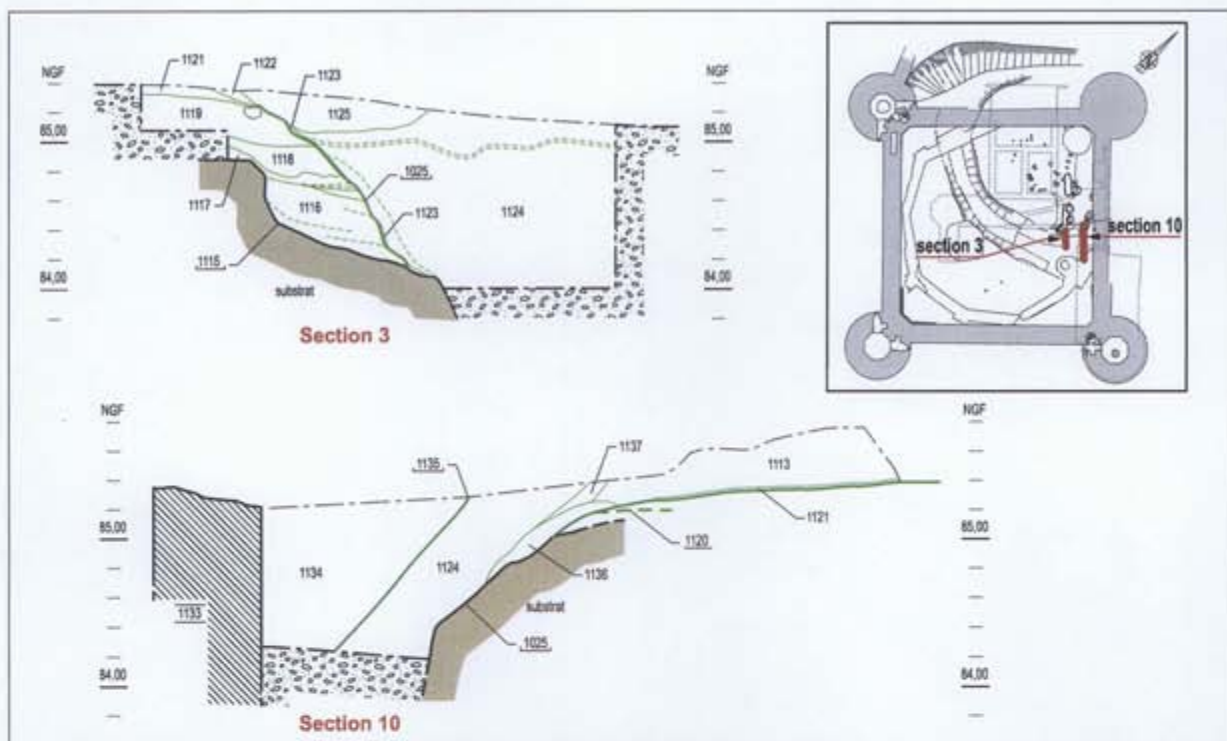


Figure 26 - Levés stratigraphiques, sections 3 et 10.

de quelques blocs conservés au bord du fossé 1025, au sud-ouest de la plate-forme (Figure 22). Elle est encore étayée par le fait qu'aucun bloc n'a été observé dans le comblement du fossé, consécutif à la destruction du rempart, et lié à une restructuration du château. Celle-ci voit apparaître la maçonnerie dans laquelle il est probable que les blocs aient été réemployés (cf. Infra).

Au sud-est de la plate-forme, l'emplacement supposé du rempart est barré par une maçonnerie de pierres sèches en granite, installée dans une



Figure 27 - Zone 1 secteur 5, vue de la section 3 (L. Beuchet, Inrap).



Figure 28 - Zone 1 secteur 5, vue générale des sols 1120 et 1080, depuis le sud (L. Beuchet, Inrap).

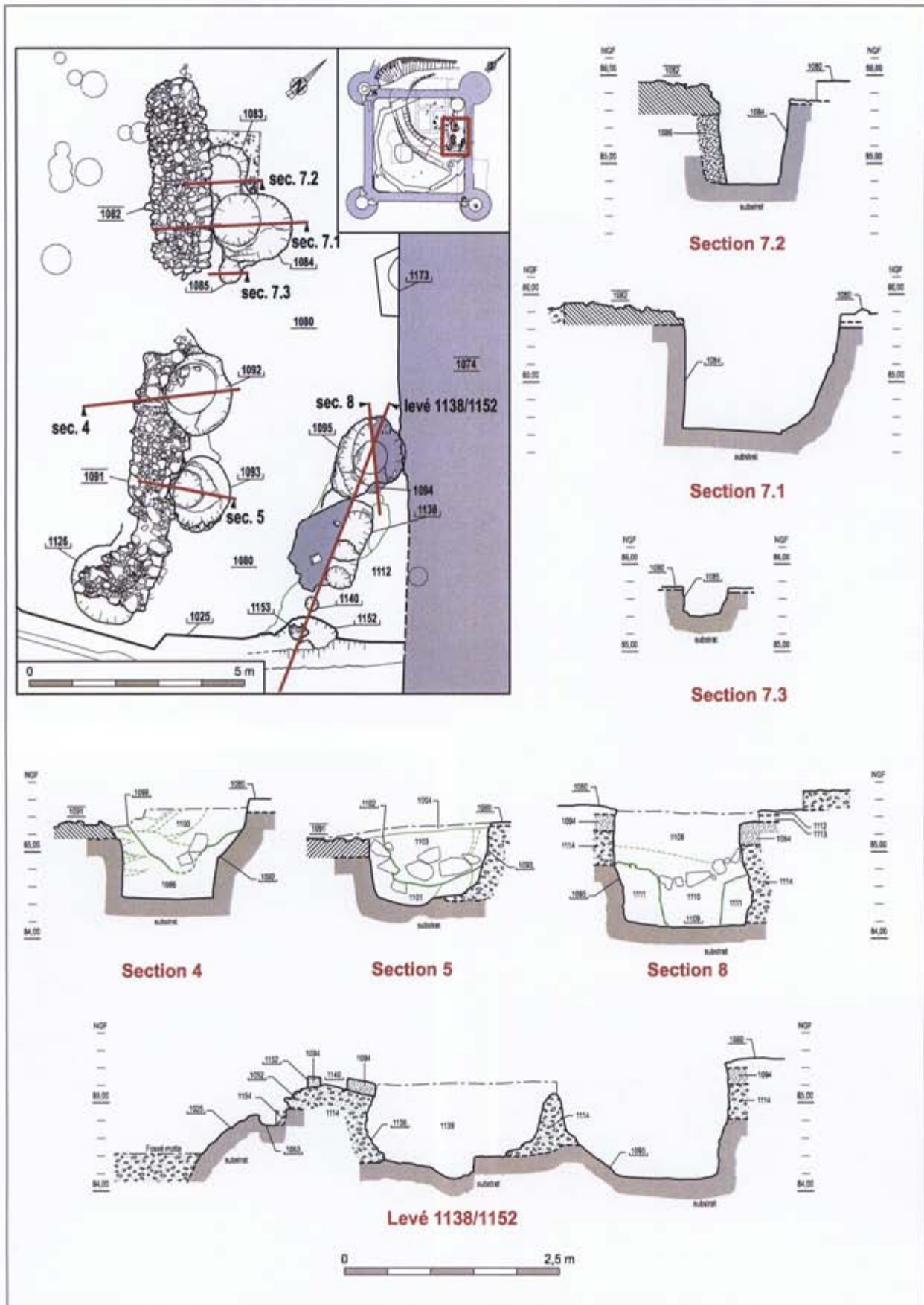


Figure 29 - Plan de détail des vestiges de la tour d'entrée et sections stratigraphiques.



Figure 30 - Zone 1 secteur 5, vue de la section 4 (L. Beuchet, Inrap).

tranchée de fondation irrégulière (U.S. 1091 et 1126, Figures 24 et 25). Elle atteint 6 mètres de long pour une largeur ne dépassant pas 1,30 m en général. Elle s'élargit toutefois à son extrémité sud pour atteindre 1,80 m. Elle présente des parements grossiers, mais bien marqués.

Cette construction forme probablement la fondation d'une maçonnerie de soutènement des remblais de constitution du rempart ; elle marque une interruption de celui-ci et donc un accès à la plate-forme. Aucune trace de vestiges comparables n'a été observée plus à l'ouest. Il faut noter ici que les vestiges de cette phase sont très perturbés par la construction de la courtine du XV^e siècle.

L'empierrement 1091 sert d'appui à un sol constitué de gravillons roulés, observé sur une large portion ouest de la plateforme²³. Son épaisseur atteint plus de 20 cm par endroits, et plusieurs recharges sont visibles, attestant d'un passage fréquent et d'un entretien régulier. Ce sol semble aménagé le plus souvent directement sur le granite.

Certaines faiblesses du soubassement ont cependant pu être renforcées par un radier constitué de blocs. Tel est notamment le cas au-dessus du comblement de l'ancien fossé 1115 où le sol 1120 surmonte le radier 1119, au dessus du remblais 1118 (Figures 26 et 27). On remarque d'une part que le sol de circulation 1080 recouvre très légèrement le sommet de l'escarpe du fossé

1025, montrant bien la contemporanéité de fonctionnement de ces deux aménagements (Figure 28) ; d'autre part la largeur conservée de l'empierrement 1080 indique une largeur de cette entrée supérieure à 3 m.

Restructuration de l'accès : la tour-porte

La fondation 1091 est recoupée par deux larges fosses ovalaires (Figure 29). La fosse 1092, au nord, atteint près de 2 m de longueur pour une largeur de 1,60 m. Ses parois régulières sont abruptes. Le fond du creusement est plat. La profondeur de la fosse atteint 1m dans la roche et environ 1,15 m sous le niveau du sol 1080. Le comblement de la fosse apparaît stratifié (section 4, Figures 29 et 30). Sur les pourtours de la fosse, il se compose d'une alternance de limons bruns et d'arène interstratifiés, très compacts (U.S. 1098).

La nature et l'organisation de ce remblai le font interpréter comme le calage d'un poteau posé au centre du creusement. La partie supérieure du comblement est beaucoup plus meuble. Elle se compose de blocs, de pierraille et de sable, probablement rejetés après arrachement du poteau (U.S. 1100). Celui-ci semble avoir été précédé d'un creusement du calage (U.S. 1099).

La seconde fosse a des dimensions un peu plus réduites (1,70 m x 1,40 m, U.S. 1093). Sa profondeur est de 0,95 m. Son comblement est comparable à celui de la fosse 1092, bien que moins lisible en raison d'une plus grande fréquence de blocs (section 5, Figure 29). Le limon brun et compact 1101, reconnu essentiellement sur le pourtour au fond de la fosse, est probablement un reste du calage du poteau, recoupé lors de l'arrachage par le creusement 1102. Le tout étant finalement comblé par le remblai de pierres et de sable 1103.

Au nord de la fosse 1092, un groupe de trois fosses peut être mis en relation avec cet ensemble avec lequel il forme un alignement (U.S. 1083, 1084 et 1085, Figure 31). Le creusement 1084 est le plus important, au centre du groupe. Il présente un plan grossièrement circulaire de 1,80

23 - Ce sol a reçu plusieurs numérotations, en raison des nombreuses recharges dont il a fait l'objet. Il est désigné sur le plan sous le numéro générique 1080.



Figure 31 - Zone 1, secteur 5, vue verticale des fosses 1083, 1084 et 1085, et de l'empierrement 1082, postérieur (H. Pailier, Inrap).

m de diamètre Sa profondeur atteint 1,30 m sous le niveau du sol 1080 (section 7.1, Figure 29). Ses parois sont relativement régulières et verticales. Le fond est plat.

Au nord, le creusement 1083 est un peu plus réduit. Son diamètre est de 1 m environ pour une profondeur de 1,15 m (section 7.2, Figure 29). Au sud, le creusement 1085 présente un diamètre de 0,50 m pour une profondeur de 0,30 m (section 7.3, Figure 29). Le comblement de ces trois fosses est formé de d'arène et d'éclats de granite. Aucun aménagement n'a été observé et aucune chronologie relative n'a pu être établie entre les trois fosses.

Deux fosses, similaires par leur taille, se trouvent en vis à vis des creusements 1092 et 1093, à l'est de l'empierrement 1080. Au nord, la fosse



Figure 33 - Zone 1 secteur 5, vue de la section 3 (L. Beuchet, Inrap).



Figure 32 - Zone 1, secteur 5, vue de la fosse 1095 et du comblement 1111 (L. Beuchet, Inrap).

1095 présente un plan grossièrement circulaire de 1,50 m de diamètre pour une profondeur de 1,40 m sous le sol 1080. Un limon brun gris, homogène et compact, conservé en couronne au fond de la fosse, forme le calage d'un fort poteau de bois et conserve son empreinte, d'un diamètre de 0,70 m. (U.S. 1111 et 1109, Figures 29 et 32). Des remblais de sable et de cailloux ont comblé la fosse après arrachage du poteau (U.S. 1108 et 1110).

Au sud, la fosse 1138 présente un plan irrégulier allongé (2,10 m x 1,50 m). Son comblement se compose d'une alternance de sables, de cailloux (dolérite et granite) de limons et de terre

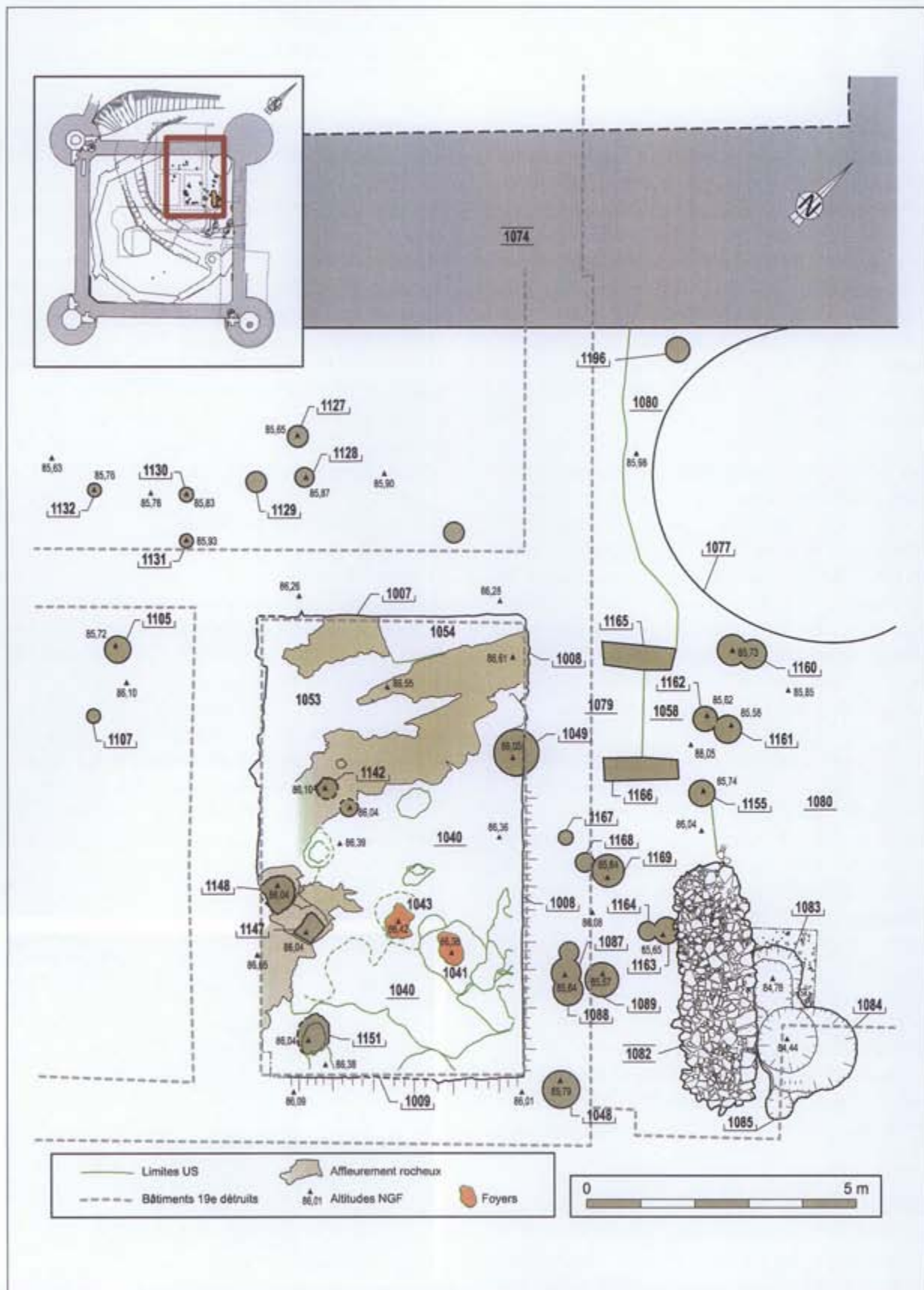


Figure 34 - Plan de détail des vestiges des bâtiments.

végétale, parfois stratifiés mais sans qu'aucun aménagement ne soit visible.

Au sud de la fosse 1138, deux aménagements sont conservés dans l'axe formé par les fosses 1095 et 1138. Le creusement 1140 recoupe le sol de limon brun 1094 sur une faible profondeur (0,10 m environ) et son diamètre est également relativement réduit (0,30 m). Plus au sud, un second creusement a entaillé le bord du fossé 1025 (U.S. 1153). Son diamètre est de 0,40 m pour une profondeur maximum de 0,20 m. Il est établi dans une échancrure en arc de cercle plus large et moins profonde (U.S. 1152, d'une ouverture maximum de 1,40 m).

Au nord de la fosse 1095, et grossièrement dans l'alignement de 1095 et 1138, un sixième creusement apparaît, très partiellement conservé, recoupé par la fondation 1074 (U.S. 1173). On ignore les dimensions exactes de ce creusement qui n'a pas fait l'objet de fouille. Sa profondeur reste donc également inconnue. Son comblement superficiel, composé de sable et d'éclats de granite, est semblable à celui du groupe 1083-1084-1085 auquel il fait face.

La chronologie de ces aménagements peut être établie, malgré la faiblesse de la stratigraphie. Les deux fosses 1092 et 1093 ont sans aucun doute recoupé la fondation 1091. Leur relation avec le sol 1080 reste plus difficile à établir. Les creusements 1099 et 1102, liés à l'arrachage des poteaux a effacé toute liaison directe entre les sols et les fosses. La présence de galets et de graviers roulés dans les terres de calage 1098 et 1101 semble toutefois indiquer que les fosses ont recoupé les sols, les graviers de celui-ci se trouvant alors piégés dans les terres rejetées autour des poteaux. Les mêmes observations ont été faites lors de la fouille des fosses 1095 et 1138. De même pour le comblement 1086 des fosses 1083, 1084 et 1085.

Certains complements conservent la trace des poteaux et permettent une restitution de leur diamètre qui semble avoir avoisiné 0,50 m (près de 0,70 m pour le poteau de la fosse 1095). Ces empreintes permettent également de restituer

le positionnement exact du poteau dans sa fosse et de restituer le plan d'une construction à six poteaux disposés par couple. La longueur de l'édifice atteint 7 m pour une largeur totale de 5 m. L'écartement entre les poteaux laisse un passage de 3,50 m environ. La hauteur de cet édifice reste évidemment inconnue. La profondeur d'implantation des poteaux (souvent plus de 1 m) et surtout leur diamètre (0,50 m) permettent de restituer une tour à un ou plusieurs étages. On ignore la fonction exacte des deux fosses situées au sud-est de la tour, en bordure du fossé (U.S. 1140 et 1152-1153). Les poteaux qu'elles accueilleraient pouvaient assurer le maintien des terres du rempart en avant de la tour, ou être liés au système de pont mis en œuvre pour franchir le fossé.

La cour et les bâtiments

Environ 2 m au nord-ouest et dans l'axe de la fondation 1091, un second empierrement est conservé sur une longueur d'environ 4 m pour une largeur de 1,30 m (U.S. 1082, Figure 34). Il se compose de blocs de granite, posés sans liant. Comme l'empierrement 1091, il s'agit probablement des vestiges d'une fondation. On ignore la fonction de la construction qu'elle supportait. On note cependant que la fondation 1082 recouvre partiellement le comblement de la fosse 1083 et qu'elle lui est donc postérieure. Signalons encore que cette fondation est installée



Figure 35 - Zone 1, secteur 2, vue verticale du sol 1040 et des foyers associés (H. Pailier, Inrap).

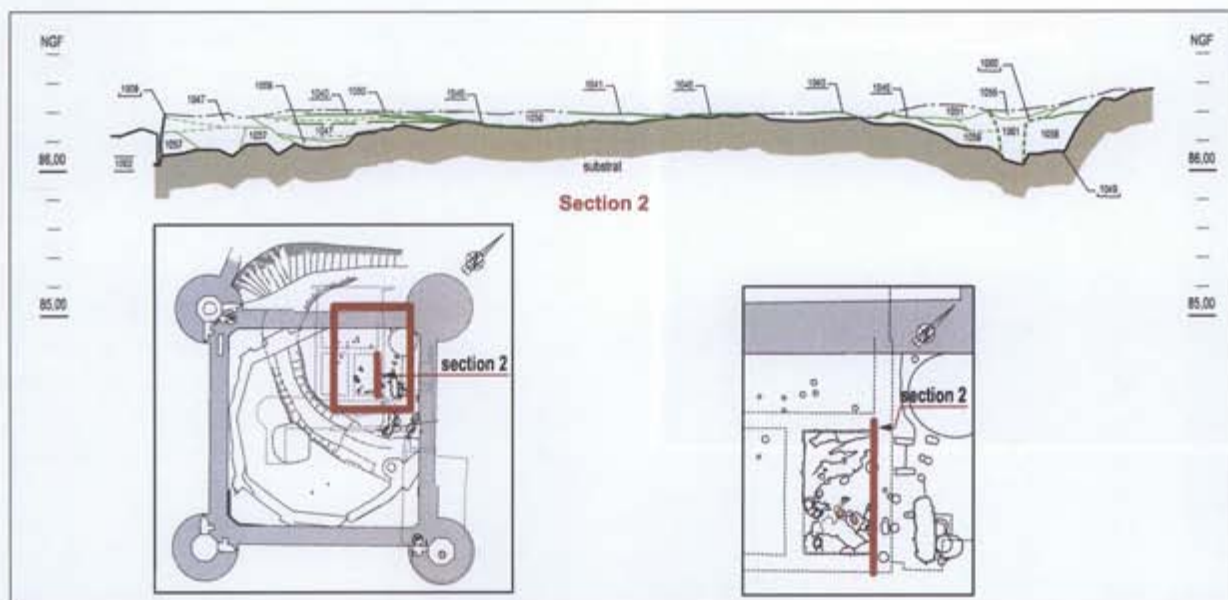


Figure 36 - Levé stratigraphique, section 2.

dans une tranchée peu profonde qui a recoupé le sol 1080 (Figure 33).

Les niveaux de circulation en graviers ont été reconnus sur toute la partie est de la plate-forme accessible à la fouille (U.S. 1080). On ne connaît leur extension ni vers l'est, où ils sont coupés par la courtine du château du XV^e s., ni vers le nord où ils sont conservés jusqu'à la muraille 1074 malgré une large perturbation postérieure (U.S. 1077). Au sud, ils viennent recouvrir le bord supérieur de l'escarpe du fossé 1025 (cf. supra). A l'ouest ils ne semblent pas dépasser un axe formé par les empièvements 1091 et 1082 qui leur sont postérieurs.

Au nord de ce dernier, les empièvements les plus anciens mis au jour s'interrompent de façon assez irrégulière (U.S. 1158 et 1159). Ils semblent recouvrir un niveau de sol constitué de limon sableux qui s'étend vers l'ouest (U.S. 1172). Deux tranchées, longues de 1,30 m environ et larges de 0,40 m environ, recoupent ces niveaux sur quelques centimètres de profondeur. Elles semblent avoir accueilli des sablières de bois sur lesquelles sont venues s'appuyer les recharges de sol 1080. Elles sont disposées parallèlement et délimitent un passage large de 1,60 m.

Ce passage ouvre sur une zone dans laquelle

plusieurs traces de bâtiments sur poteaux ont été reconnues. La stratigraphie, très altérée par les travaux postérieurs, conserve parfois des bribes de chronologie relative entre certains vestiges, attestant de réaménagements. Elle ne permet cependant pas le plus souvent de restituer des plans d'aménagement complets.

Un premier groupe de vestiges s'organise au sud-est d'un affleurement de dolérite (Figure 34). Ils sont associés à des sols de limon très chargés en charbons de bois (Figure 35).



Figure 37 - Zone 1, secteur 2, vue de la fosse de poteau 1049 et de la section 2 (L. Beuchet, Inrap).



Figure 38 - Zone 1, secteur 2, vue de la fosse de poteau 1043 depuis l'ouest (L. Beuchet, Inrap).

De nombreuses réfections de ces sols ont été observées (section 2, Figure 36). Elles sont présentées sur le plan sous le numéro générique 1040. Deux lentilles d'argile peu épaisses, rubéfiées et indurées, sont visibles en association avec ces sols (U.S. 1041 et 1043). Ce sont les vestiges très arasés de foyers aménagés. Ici encore, une chronologie peut être établie entre certaines de ces structures. Ainsi, le foyer 1041 recouvre le foyer 1043 et lui est donc postérieur. Au nord, une fosse d'implantation de poteau apparaît en relation avec ces sols. Elle a été mise au jour en bordure de la tranchée 1008 (U.S. 1049, Figures 36 et 37).

La fosse d'implantation proprement dite a entaillé la dolérite sur une largeur de plus de 1,50 m pour une profondeur de 0,30 m environ. Cette taille disproportionnée est due à la nature de la dolérite dans laquelle elle est creusée qui éclate plus qu'elle ne se taille (U.S. 1049). Elle est comblée en grande partie par un limon brun mêlé d'éclats de dolérite, compacté dans lequel on discerne l'empreinte du poteau (U.S. 1059 et 1060). Le sol 1040 recouvre partiellement le comblement de calage 1059 et s'interrompt à l'aplomb de l'empreinte 1060, montrant bien la contemporanéité de fonctionnement de ces trois unités stratigraphiques. Après disparition du poteau, l'espace s'est comblé de limon sableux meuble.

Au sud-ouest de cette zone, cinq fosses d'implantation de poteaux ont été mises au jour (U.S. 1142, 1143, 1146, 1147 et 1151). Elles sont irrégulières, creusées dans la dolérite et sont le plus souvent très difficiles à lire (Figure 38). Leur profondeur avoisine 0,35 m pour un diamètre compris entre 0,40 et 0,70 m. Les comblements sont composés le plus souvent de limon argileux mêlé de cailloux de dolérite. La fouille a parfois permis de distinguer une chronologie entre des fosses proches. Ainsi, la fosse 1142 recoupe le comblement de la fosse 1143 de même que la fosse 1147 recoupe le comblement de la fosse 1146.

Au nord-est, un second groupe de fosses est apparu sous le massif de fondation d'un bâtiment moderne (U.S. 1048, 1087, 1088, 1089, 1167, 1168 et 1169, coupés par la tranchée 1008). Elles sont creusées dans l'arène granitique à des profondeurs variant de 0,10 à 0,30 m environ. Leur diamètre est compris entre 0,20 et 0,60 m. Leur comblement est composé de limon sableux compact. Bien que des recouvrements entre certaines fosses soient incontestables, aucune chronologie relative ne peut être déterminée.

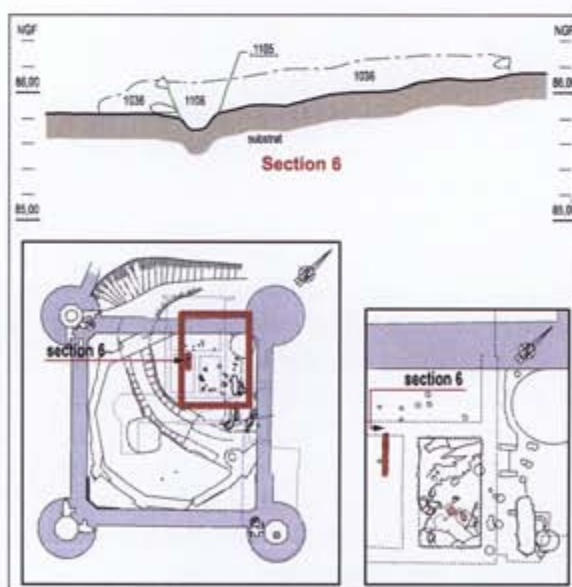


Figure 39 - Levé stratigraphique, section 6.



Figure 40 - Zone 1, secteur 1, vue de la section 6 et de la fosse de poteau 1105 (L. Beuchet, Inrap).

Les groupes nord-est et sud-ouest forment deux lignes longues de 5 m environ, parallèles et distantes de 4,50 m environ. Dans chacun des ensembles, les fosses sont réparties par groupes divisant la ligne en deux segments égaux (2,50 m environ). Les foyers 1041 et 1043 occupent approximativement le centre de l'espace ainsi délimité. Au nord, la fosse 1049 en lien avec le sol 1040, est situé sur l'axe médian de ce plan.

L'ensemble des vestiges de cette zone participe donc d'un même ensemble pouvant être interprété comme un bâtiment sur poteaux porteurs, d'une largeur de 4,50 m environ. Sa longueur a été reconnue sur 6 m. Elle pouvait être plus importante, la présence d'un poteau axial, face au poteau de la fosse 1049 ne pouvant être écartée totalement, bien qu'aucun vestige



Figure 41 - Zone 1, secteur 5, vue des fosses 1160, 1161, 1155, depuis le nord-est (L. Beuchet, Inrap).

n'en ait été observé sous la fondation 1002. Elle ne devait cependant pas excéder 8 m. La stratigraphie conservée des sols et des foyers du bâtiment, les recoupements entre fosses de poteaux indiquent un entretien régulier de ce bâtiment et probablement plusieurs réfections. Aucun niveau d'occupation n'est conservé sur les sols et on manque d'éléments pour définir la fonction exacte de cet édifice.

A l'ouest de la barre de dolérite, un second ensemble de fosses a été observé. Ils n'apparaissent le plus souvent que lorsqu'ils atteignent le substrat granitique, leur comblement noir tranchant nettement sur l'arène ocre. Ils sont cependant probablement présents dans le niveau de limon sableux brun-noir qui surmonte le socle dans toute cette zone (U.S. 1036), comme l'indique la fosse 1105 repérée par hasard dans une berme (Figures 39 et 40). La similitude de texture et de couleur du remplissage et du sol encaissant ne permet pas de détecter ces aménagements.

Les impacts dans l'arène sont généralement minimales (moins de 10 cm) et il est probable, dans ces conditions, que certaines fosses d'implantation de poteaux nous aient échappé.

Signalons les fosses 1128 à 1132 qui forment une file longue de 4 m orientée au nord-est, la fosse 1127 pouvant marquer un retour en équerre vers le nord-ouest et donc un développement d'un bâtiment dans cette direction.

Un troisième ensemble est formé par une série de petites fosses circulaires, parfois accolées (U.S. 1160, 1161, 1162, 1155, Figures 34 et 41). Leur diamètre avoisine 0,50 m pour une profondeur de 0,40 m environ. Elles se répartissent régulièrement le long d'un axe grossièrement orienté au nord. Deux autres fosses sont conservées au sud, sur le même axe (U.S. 1163 et 1164). On remarque que plusieurs de ces fosses sont juxtaposées (fosse double 1060, fosses 1161 et 1162, fosses 1163 et 1164).

Seule la relation stratigraphique entre les fosses 1161 et 1162 a pu être déterminée, la première coupant la seconde. L'espacement entre ces

fosses ou groupes de fosses semble régulier. Il est de 1,30 entre la fosse 1160 et le couple 1161-1162 d'une part et ce dernier et la fosse 1155 d'autre part. Il est du double (soit 2,60 m) entre la fosse 1155 et le couple 1163-1164. Cet ensemble appartient donc très probablement à une seule structure, dont on ignore le plan. Il s'intercale entre deux phases de sols empierrés et est antérieur aux sablières 1165 et 1166.

Les abords de l'enceinte et l'accès

Au sud du fossé 1025, la fouille a mis au jour un sol composé de limon sableux très compact, contenant des petits galets usés de granite et de dolérite (U.S. 2117 et 2109, Figure 42). Comme le sol 1080, il s'interrompt sur le bord du fossé 1025 (sections 9 et 26, Figure 43).

Ce sol a été dégagé sur une large aire (environ 150 m²). Il est recouvert par endroits d'un limon argileux gris, dans lequel ont été recueillis



Figure 42 - Zone 2, secteur 10, vue du sol 2117 depuis le nord (L. Beuchet, Inrap).

plusieurs fragments de fers à sabots (U.S. 2134 et 2108).

On peut interpréter les niveaux 1117 et 1109 comme les vestiges d'un niveau de circulation aménagé à la surface de la roche qui semble parfois avoir été aplanie. Le limon qui surmonte ce niveau de circulation correspond sans doute au niveau de fonctionnement de ce sol de circulation, un peu boueux, dans lequel les

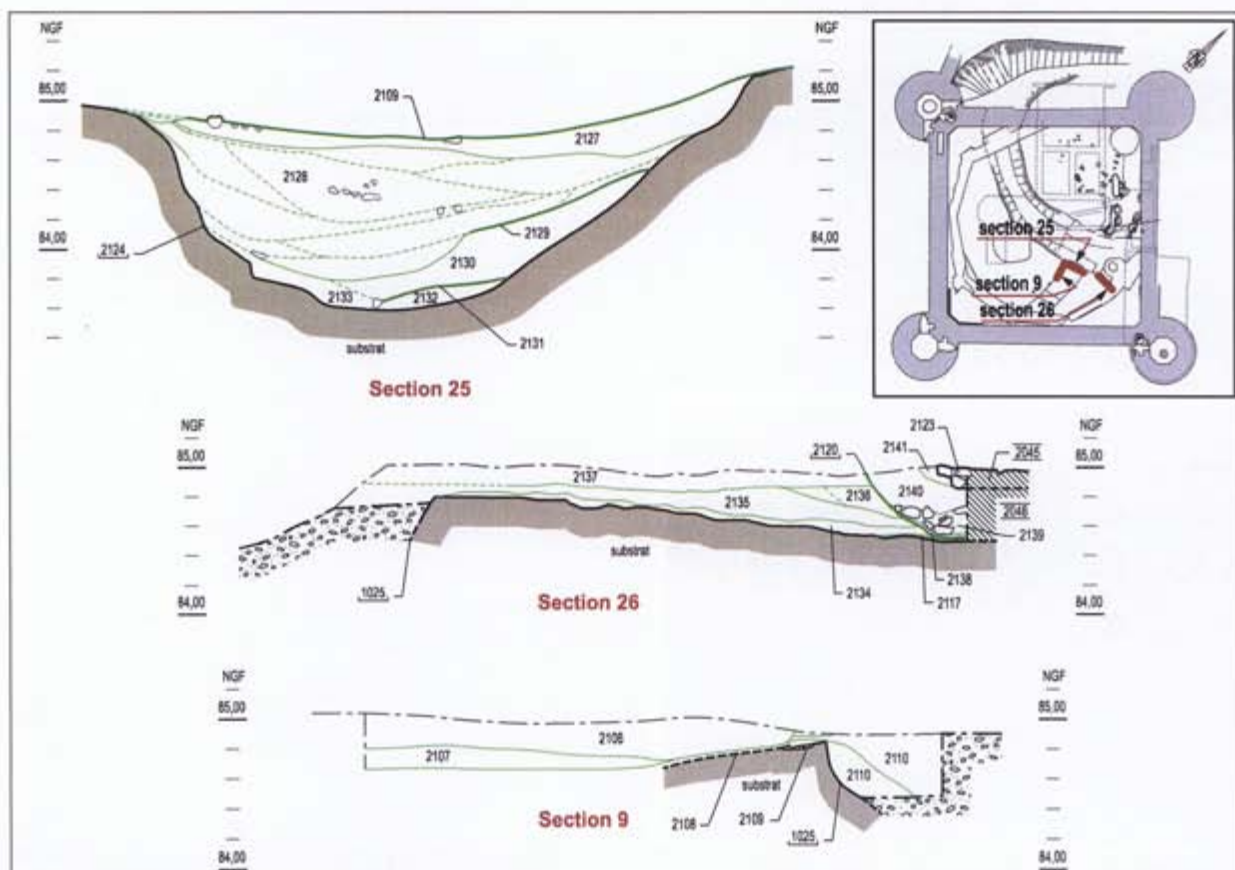


Figure 43 - Levés stratigraphiques sections 25, 26 et 9.

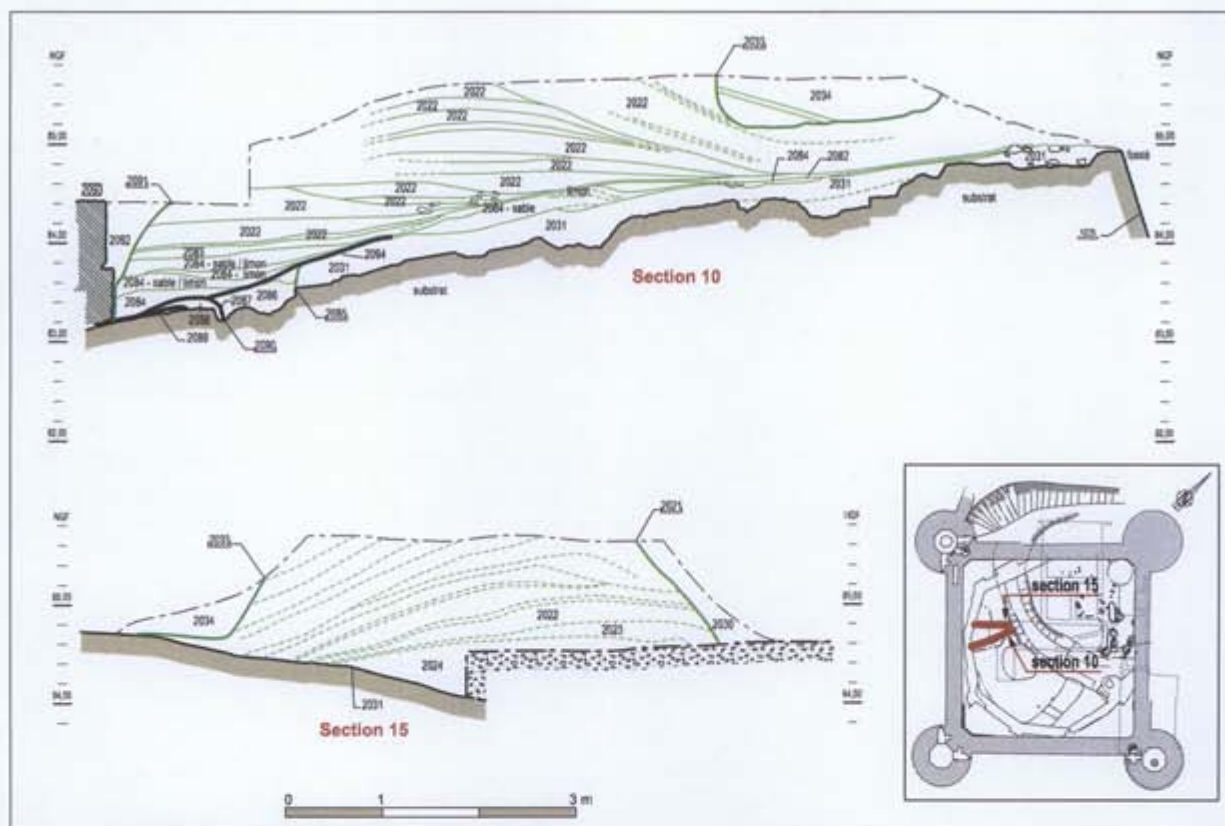


Figure 44 - Levé stratigraphique sections 10 et 15.

éléments de mobilier se sont trouvés piégés. On peut adjoindre à cette phase deux petites fosses d'implantation de poteau, observées à l'ouest de la zone de circulation, sans qu'il soit possible de les interpréter.

A l'ouest, le terrain naturel forme une croupe assez marquée, aux pentes régulières. Elle correspond au filon de dolérite qui traverse le site, exploité à cet endroit par une carrière moderne. A l'ouest de la croupe, le sol ancien est surmonté



Figure 45 - Zone 2, secteur 6, vue de la section 10 (L. Beuchet, Inrap).

d'une série de remblais sableux interstratifiés. Les niveaux inférieurs, plus limoneux, semblent rattraper la pente naturelle du sol (U.S. 2083 et 2084, section 10, Figures 44 et 45). Ils sont surmontés de lits de sable mêlé de quelques cailloux épars, dont l'organisation en éventail évoque la constitution d'un talus (U.S. 2022).

La nature des remblais, peu lisible, ne permet pas de définir leur liaison avec le fossé 1025, d'autant moins que la stratigraphie a été perturbée par des creusements à l'Époque moderne ou contemporaine (U.S. 2033). De même, ce remblai a été recoupé par la tranchée de fondation de l'enceinte de la phase postérieure et on ignore donc son extension dans cette direction. L'interprétation de ce remblai, dont on ne connaît ni la hauteur ni l'extension, reste problématique. L'organisation générale des remblais sableux en bombement permet cependant de poser l'hypothèse d'un talus de contrescarpe.

Aucun autre aménagement n'a été mis au jour au sud du fossé 1025. Malgré un tassement

signalant l'ancien fossé 2114, le sol forme une surface assez régulière, en pente vers l'est. Cette topographie générale et l'extension du sol vers l'ouest indiquent un accès au site par une rampe naturelle du terrain de ce côté.

II.1.4 - Synthèse de la phase 1, datation et comparaison

Les vestiges se rapportant à cette phase forment un ensemble très cohérent qui bien que partiels permettent de restituer la morphologie générale du site. De même, la stratigraphie, très arasée, permet de restituer deux grands états d'aménagements successifs.

Premier état de l'enceinte

La trace du fossé de cette enceinte dans le front de taille d'un creusement postérieur (zone 3)

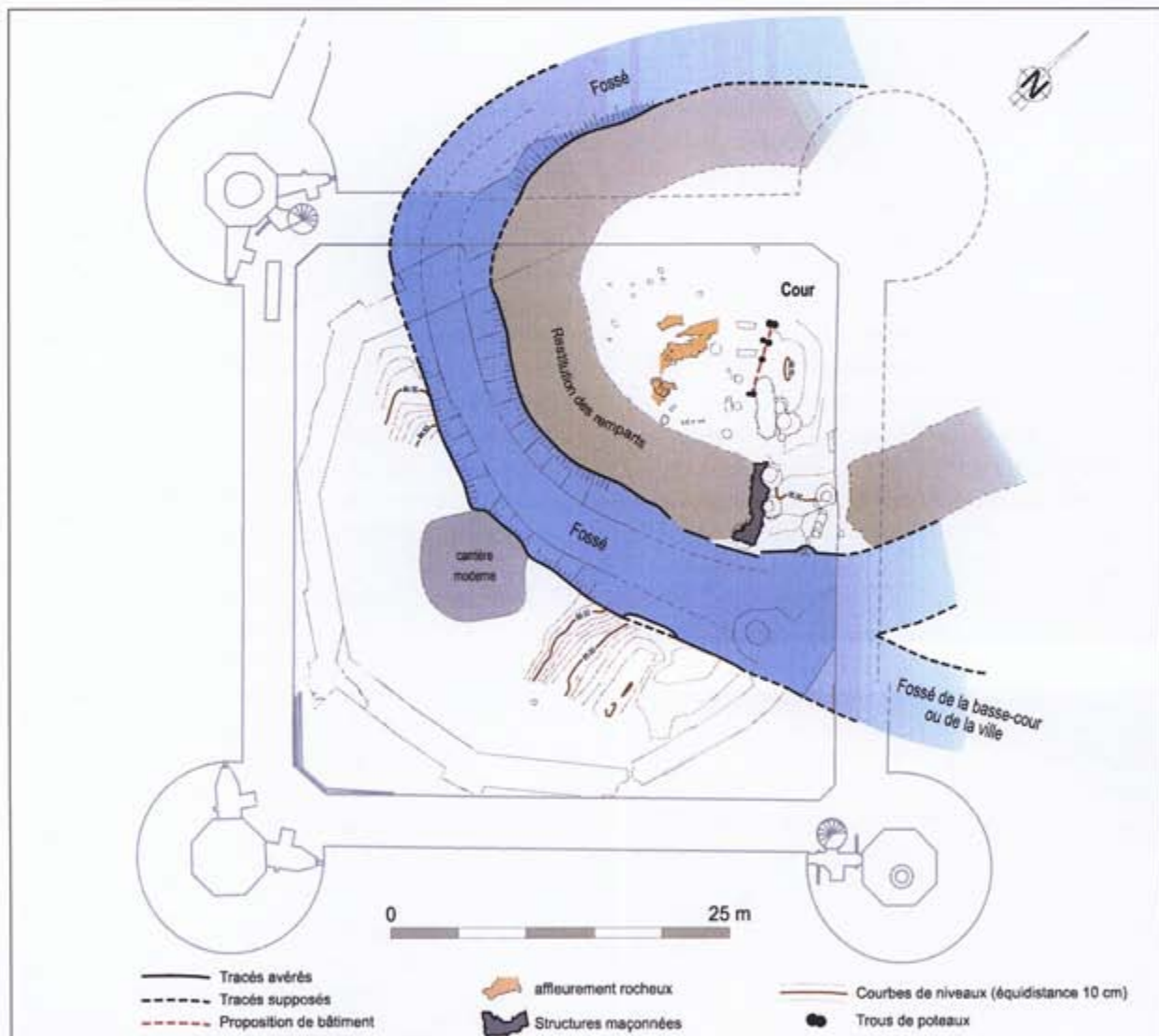


Figure 46 - Plan restitué du premier état de la phase 1.

permet de restituer un tracé ovalaire de celui-ci (Figure 46). En supposant que l'accès mis au jour par la fouille ait occupé une position médiane sur le grand côté de l'ovale, on peut restituer une longueur du plus grand diamètre à 50 m environ et celle du petit diamètre à 35 m environ, soit une surface enclose de plus de 1300 m². On peut donc estimer que la surface fouillée correspond environ au quart sud-ouest de cette enceinte. Celle-ci apparaît très structurée dès l'origine. Cette structuration ne semble pas avoir subi de transformations majeures. Un rempart ceinture



Figure 47 - Vue des vestiges de la chappe de la motte de Leskelen en Plabennec (29) (J. Martineau, Inrap).

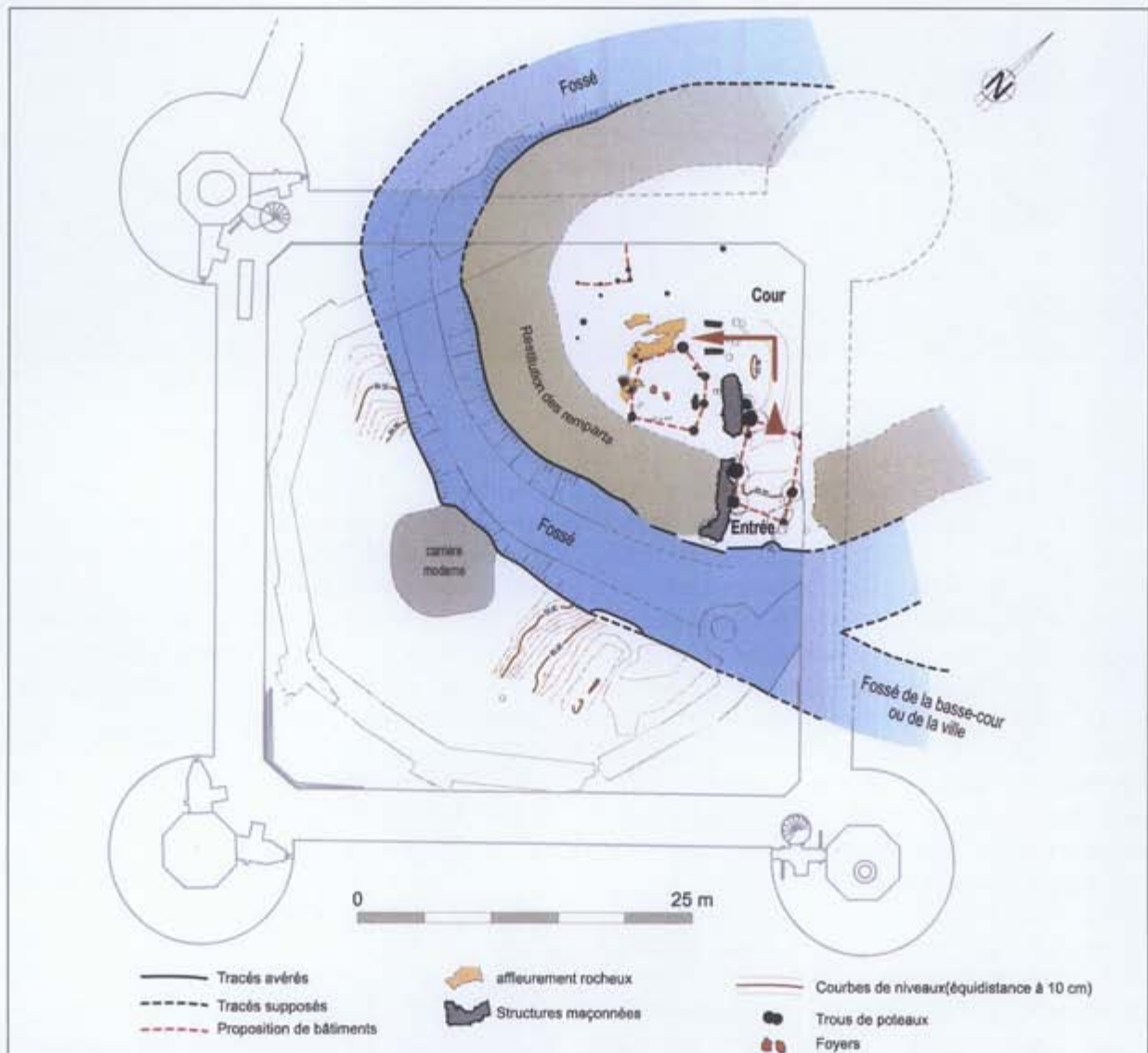


Figure 48 - Plan restitué des vestiges du deuxième état de la phase 1.



Figure 49 - Hypothèse de restitution de l'entrée de l'enceinte, vue depuis le chemin d'accès (P. Leblanc, Inrap).

l'enceinte. Les rares éléments recueillis en fouille permettent de restituer sa largeur à 6 mètres environ.

La présence de blocs de parement est probable et ceux-ci pouvaient donc être dressés presque verticalement (tout au moins à un angle de 60° à 70°, comme le montre la chape de la motte de Leskelen en Plabennec²⁴ (Figure 47). Ces caractéristiques permettent de projeter une élévation du rempart de 5 à 6 mètres. Cette projection laisse suffisamment d'espace au sommet du talus pour y aménager un chemin de ronde derrière un parapet.

L'accès à la plateforme semble avoir été aménagé dès l'origine au sud-est. Un ouvrage de bois devait être lancé au dessus du fossé de défense. La fosse de poteau observée au sommet de l'escarpe du fossé peut correspondre à l'ancrage de ce pont.

Signalons qu'aucun autre dispositif n'a été observé, notamment au sommet de la contrescarpe du fossé. De même, l'impossibilité technique de fouiller intégralement le fossé au devant de l'entrée n'a pas permis de valider la présence de supports intermédiaires pour l'ouvrage, nécessaires en raison de la grande portée de celui-ci (10 m environ).

Cet accès, empierré, ouvre sur un espace de cour, également empierrée. L'espace interne de l'enceinte peut être évalué à 650 m² sur lesquels les bâtiments étaient répartis. Seule une ligne de poteaux peut être attribuée à ce premier état.

24 - Cette motte a été partiellement fouillée à la fin des années 1970. Le tertre conserve en grande partie une chape de blocs de granite vaguement assisés, formant un parement incliné à 66° en moyenne. Inrap 1981.



Figure 50 - Hypothèse de restitution de l'implantation du premier château et du bourg de Guingamp, sur le cadastre napoléonien.

Second état de l'enceinte

Le second état est essentiellement marqué par un remaniement de l'entrée du site, avec l'installation d'une tour-porte dont les imposantes fosses d'implantation de poteaux permettent de préciser le plan et de restituer quelques éléments de l'élévation (Figures 48 et 49).

La disposition asymétrique du plan s'explique sans doute par une différenciation d'un grand espace carré au nord (3,5 m de côté soit 12,25 m² de surface) et d'un espace rectangulaire plus réduit au sud (1,5 m de large pour 3,5 m de long). On ignore la position exacte de la porte qui pouvait être dédoublée. La répartition des deux espaces par rapport au rempart permet en revanche de supposer l'existence d'une galerie défensive au dessus de l'entrée, séparée d'une salle de garde dans le corps de la tour.

Cette galerie devait communiquer avec le chemin de ronde et donc être de plain-pied avec celui-ci, ce qui permet de restituer la hauteur de l'étage à 5 m environ. Un second étage, commandant le rempart, est vraisemblable, ce qui porte la hauteur de la tour à près de 15 m. Ce second étage ne devait être présent que sur le corps de la tour.

L'espace intérieur subit également des réaménagements, auxquels appartiennent probablement la majeure partie des vestiges mis au jour. Les niveaux de cour sont refaits. De nouveaux bâtiments sont construits autour de cette cour. Comme pour l'état antérieur, les vestiges sont trop partiels pour permettre une restitution des espaces. L'orientation générale des quelques fragments de plan restitués semblent cependant signaler une organisation de ceux-ci autour de la cour. Les deux sablières mises au

jour à la jonction de la zone bâtie et de la cour semblent marquer une communication entre ces deux espaces en raison de leur écartement relativement faible (1,50 m environ).

La motte dans son contexte topographique

Un élargissement très net du fossé a été mis en évidence à proximité de cet accès. On peut émettre l'hypothèse qu'il est lié au départ d'un second fossé et donc d'une seconde enceinte se développant vers le nord-est.

On ignore totalement l'étendue de cette enceinte, ainsi que sa fonction. Il est possible qu'elle corresponde à la basse-cour du château. Il est également possible qu'il s'agisse d'une enceinte plus vaste enclosant le premier noyau urbain de Guingamp, mentionné en 1123 sous la forme de « castrum guingampi »²⁵. Ce castrum devait abriter le siège de la paroisse primitive fixé à l'emplacement de l'actuelle église collégiale Notre-Dame qui conserve des parties datées de la fin du XI^e siècle²⁶.

La morphologie de la cité, telle qu'elle apparaît dans le cadastre du XIX^e siècle, peut conserver le souvenir de ce premier noyau urbain, correspondant à la partie sud-est de la ville close médiévale (Figure 50). La rue Notre-Dame fixe sans doute un axe de circulation ancien, contemporain des premières occupations. Elle prolonge en ville la route de Rennes. La présence d'une rampe d'accès au château, dont la pente peut être évaluée à 5% environ, depuis cet axe important le long du fossé de l'enceinte urbaine renforce cette hypothèse d'articulation entre celle-ci et l'enceinte castrale.

Datation et comparaisons

La fouille des vestiges de cette phase d'occupation n'a livré que très peu de mobilier archéologique (120 fragments de céramique au total). Cette pauvreté s'explique partiellement par l'arasement des vestiges et l'absence de dépotoir en fosse sur le site. On notera que les comblements du fossé de l'enceinte n'ont livré aucun mobilier, ce qui indique que le fossé était régulièrement entretenu et gardé propre.

La céramique, très fragmentée, présente les mêmes caractéristiques de morphologie et de technologie que celle de la phase précédente (Figure 51). Cette identité traduit probablement le faible écart chronologique entre le comblement des fossés de la phase antérieure

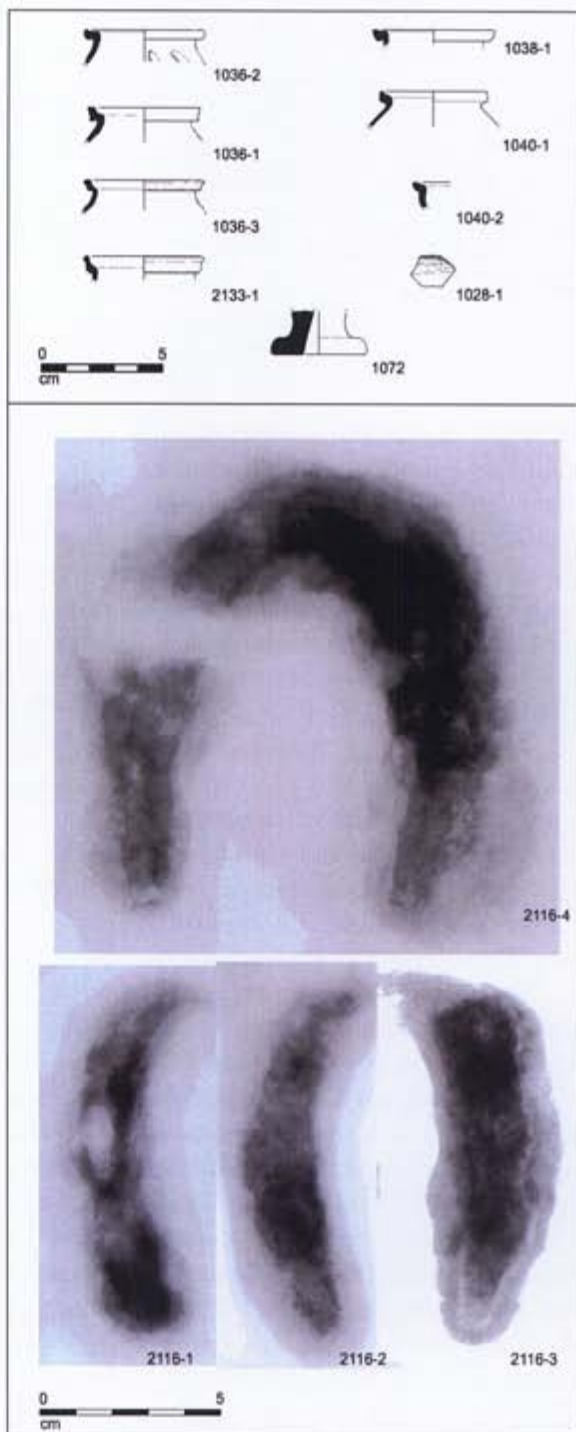


Figure 51 - Mobilier de la phase 1.

²⁵ - op cit note 7.
²⁶ - Mussat 1979.

et la construction de l'enceinte. Elle permet de situer celle-ci dans une chronologie assez large allant du X^e au XII^e siècle.

Quelques fragments métalliques ont également été recueillis, essentiellement sur les sols empierrés de l'accès au site (U.S. 2117) et de la cour (U.S. 1080). Ils sont très dégradés et seule la radiographie permet dans quelques cas d'identifier des fragments de fers à sabots. Ceux-ci présentent des rives ondulées, liées au percement à chaud des étampures. Celles-ci ont une forme allongée.

Ces caractéristiques disparaissent au cours du XIII^e siècle et ne contredisent donc pas la chronologie établie d'après la céramique. Comme pour la phase antérieure, la rareté du mobilier nous a conduit à envisager des datations par radiocarbone. Les échantillons retenus proviennent des sols environnant les foyers 1041 et 1043, ainsi que le vieux sol probable conservé à la base de la stratigraphie du rempart (U.S. 1024). Ces datations peuvent être précisées par les sources historiques. L'enceinte dont les vestiges ont été mis au jour apparaît puissamment fortifiée, avec un ensemble fossé et rempart formant un obstacle de près de 10 m de dénivellation. L'accès est défendu par une tour porte, au moins dans son état ultime. Enfin, la position de cette enceinte comme intimement liée à la fondation de la ville de Guingamp permettent d'identifier avec une quasi certitude cette enceinte avec le chef-lieu de la seigneurie de Guingamp, dont la création semble liée à celle de l'apanage de Penthièvre en 1034²⁷. C'est encore probablement à cette enceinte que se réfère la mention de la « motte du Comte » de 1123.

On notera ici que cette dénomination de « motte » s'applique à une forme de château bien différente de celle qu'on lui adjoint traditionnellement. On peut probablement lui assigner une notion plus générale de site seigneurial fortifié, en terre et bois, telle qu'elle est conservée dans la terminologie anglaise sous la forme « moated sites ».

Peu de sites seigneuriaux de cette période ont été fouillés en Bretagne à ce jour. Comme nous l'avons déjà signalé, la présence d'une chape de pierre est connue sur la motte de Leskelen en Plabennec. La datation de ce site reste imprécise, la mise en place de la chape étant située vers la fin du XI^e ou le début du XII^e siècle²⁸.

En revanche, plusieurs enceintes étudiées en Normandie peuvent éclairer les vestiges de Guingamp²⁹ : Une enceinte de terre munie d'une tour-porte a été identifiée au Plessis-Grimoult dès la fin du X^e siècle ou le début du XI^e siècle. Elle est la propriété de Grimoult du Plessis, baron du duc de Normandie. A Notre-Dame de Gravenchon, les Comtes d'Evreux font reconstruire au début du XI^e siècle une résidence dont l'enceinte principale est également défendue par un système fossoyé. La surface interne de l'enceinte y est plus importante qu'à Guingamp (50 m x 65 m environ) et renferme un important complexe de constructions sur poteaux plantés qui s'articulent autour d'une cour.

Le château de Bretoncelles, érigé dans la seconde moitié du XI^e siècle, présente également une enceinte abritant les fonctions résidentielles et domestiques, adossée à une motte surmontée d'une tour de guet³⁰. Les défenses de cette enceinte sont constituées par un rempart de terre muni d'une tour porte dont seuls les soubassements subsistent. Ces vestiges rappellent ceux de l'empierrement observé à Guingamp (U.S. 1091 que nous interprétons comme mur de soutènement).

D'autres exemples peuvent encore être trouvés en dehors de la sphère continentale, comme à Goltho (Lincolnshire, Grande-Bretagne) où une vaste enceinte fossoyée est mise en place au début du XI^e siècle, abritant des bâtiments résidentiels et de service³¹. On le voit, le cas de l'enceinte de Guingamp n'est pas un exemple isolé, mais s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste couvrant au moins l'Europe du nord-ouest. Cette filiation recouvre celle perceptible à partir du mobilier céramique qui s'inscrit également dans le faciès nord-ouest européen pour cette période du Moyen-âge central.

27 - Cf. présentation historique en début de rapport 28 - Irien 1981
28 - Irien 1981.
29 - Synthèse sur le sujet dans Flambard-Héricher 2002, avec bibliographie.

30 - Flambard-Héricher 2004.
31 - Beresford 1987.



II.2 - Deuxième phase : une enceinte maçonnée

II.2.1 - Présentation générale

Une importante restructuration du site est marquée par l'arasement du rempart et le comblement du fossé, ainsi que la construction d'une enceinte polygonale maçonnée qui a été reconnue sur plus de 80 mètres de long (Figures 52 et 53). Le tracé conservé de cette enceinte coïncide en grande partie avec les zones terrassées par l'association des amis de Guingamp à la fin des années 1980 et la maçonnerie est apparue au décapage directement sous les niveaux de circulation récents.

Très peu de niveaux archéologiques ont été observés en connexion avec cette maçonnerie, uniquement à proximité des angles est, sud et ouest du site. Cette stratigraphie est par ailleurs apparue très arasée par les travaux de construction postérieurs.

L'enceinte maçonnée est très inégalement conservée, depuis quelques assises dans le cas général à plus de 4 m d'élévation à proximité de l'angle ouest. De nombreuses reprises sont visibles dans sa construction. L'état général des vestiges apparaît très dégradé pour cette phase, au regard des autres périodes d'occupation du site. Le choix a donc été fait de limiter l'intervention de terrain à la mise en évidence des principaux phénomènes se rapportant à cette période. Il reste par conséquent difficile de discerner des phases cohérentes de mise en œuvre ou de réparation.

Etude de l'enceinte

Secteurs 6 et 7

Dans l'angle ouest du site, l'enceinte présente un assez bon état de conservation. La face interne de la construction a été dégagée sur une longueur de 17 m (secteur 6, Figure 54). Elle est conservée



Figure 52 - Vue aérienne du site à l'issue de la fouille. On remarque très nettement l'enceinte polygonale (H. Paitier Inrap).

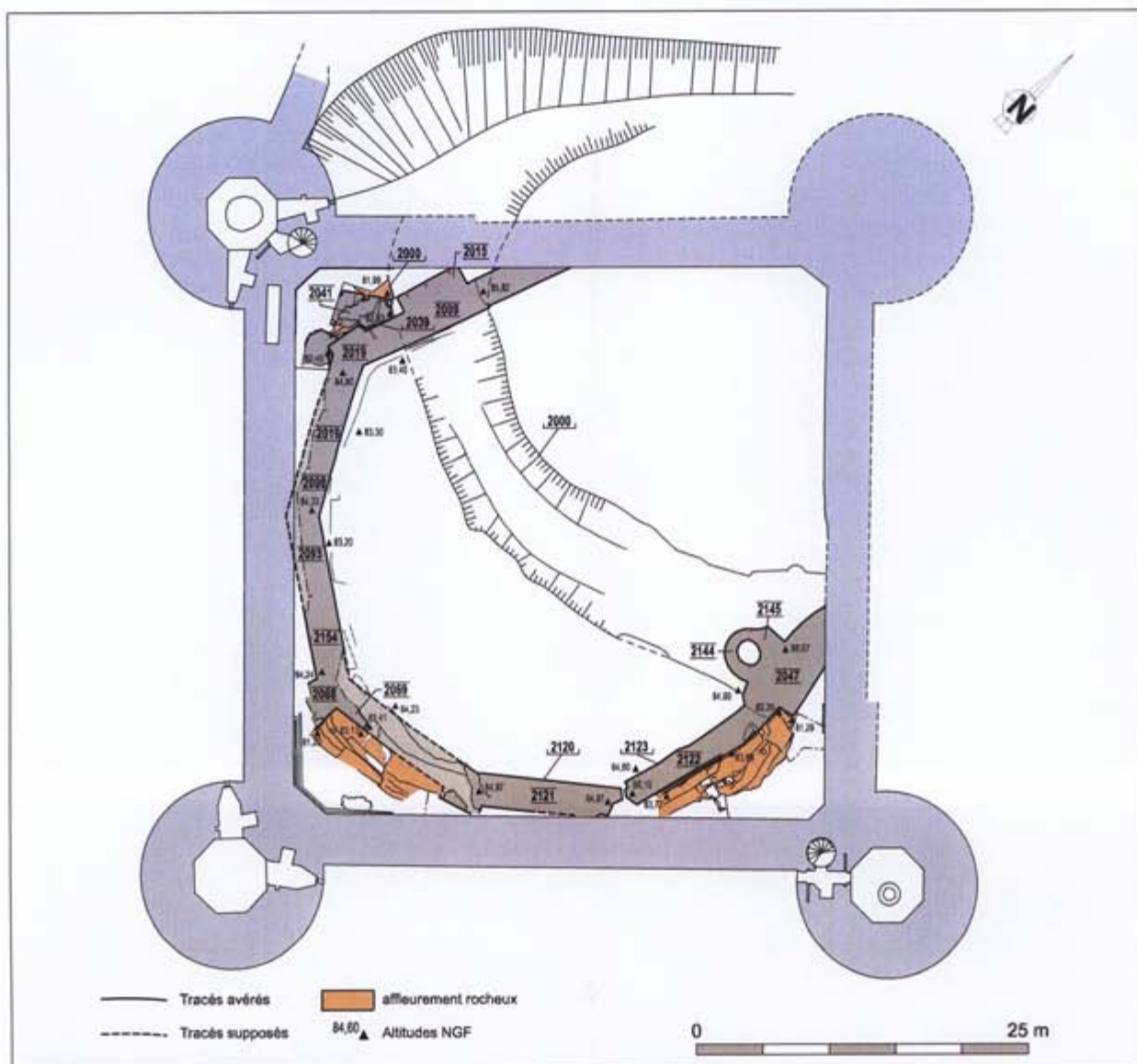


Figure 53 - Plan général des vestiges de la phase 2.

sur une hauteur moyenne de 1,5 m et atteint près de 5 m au droit du fossé. La construction présente différentes mises en œuvre, indiquant plusieurs étapes de construction.

Dans la partie sud du secteur, la maçonnerie présente un petit appareil de moellons irréguliers, disposés en assises (U.S. 2019). Cette construction repose sur une semelle de fondation débordant de près de 0,70 m (U.S. 2020, sections 20 et 22). L'ensemble est construit dans une tranchée aux parois abruptes (U.S. 2021), recoupant les niveaux de sable de l'ancien talus d'escarpe supposé et les sols qu'il recouvre (U.S. 2027, 2028, 2031 et 2032). Cette semelle s'amenuise

et tend à disparaître vers le nord. Deux coups de sabre apparaissent très nettement, formant un « V » de part et d'autre de l'angle de la muraille. Cette reprise apparaît très nettement dans les parements par un appareil de plus fort module. Aucun changement n'apparaît cependant dans la nature du mortier et cette reprise n'est pas discernable dans le noyau du mur visible en arase. Cette reprise est également marquée dans la stratigraphie de la tranchée de fondation (section 17), où l'on voit très nettement le comblement 2030 de la première tranchée 2021 recoupé par le creusement de la tranchée 2161, correspondant à la reprise 2160.

Au nord de la reprise, on retrouve la maçonnerie 2019 qui s'interrompt par une harpe d'attente, au droit de la contrescarpe du fossé 2000 de l'enceinte de la phase précédente.

La construction située au nord de la harpe présente sur sa moitié inférieure une mise en œuvre peu soignée, composée de moellons de granite assisés mais non dressés en parement, liés au mortier de chaux gris, très sableux et friable (U.S. 2008). Elle paraît à peine plus soignée dans le mètre supérieur de construction, au-dessus d'un ressaut de quelques centimètres. Son élévation correspond grossièrement à la hauteur de la contrescarpe du fossé qu'elle barre.

Un nouveau ressaut sépare cette maçonnerie d'une seconde, dont le parement est dressé en moellons grossièrement assisés, lié avec le même mortier gris friable (U.S. 2009). Elle vient se bloquer au sud dans la harpe aménagée dans la maçonnerie 2019. Son sommet correspond à celui de l'escarpe du fossé 2000. Elle est surmontée par une maçonnerie plus soignée, composée de moellons équarris disposés en assises régulières (U.S. 2010). Signalons que 3 assises seulement sont conservées. Elles sont séparées de la maçonnerie 2009 par un nouveau retrait.

La mise en œuvre de la base de cette construction traduit une installation en tranchée pleine. Cette interprétation est confirmée par la stratigraphie du comblement du fossé 2000 (section 19). Celui-ci est composé d'une alternance de niveaux de sable et de pierraille. La base de ce comblement présente, en coupe longitudinale, une organisation relativement plane des strates interstratifiées de niveaux bruns riches en manganèse (U.S. 2001, 2002 et 2003).

Ces strates semblent avoir légèrement flué vers l'ouest. Elles sont surmontées d'un nouveau remblai également stratifié (U.S. 2004). Ce remblai a très nettement été recreusé par une large tranchée évasée dont le fond coïncide avec le ressaut observé sur la maçonnerie 2008. Il semble donc que la base de la maçonnerie est venue se bloquer contre la paroi de la tranchée 2005, coupant verticalement la base des remblais, mais

s'évasant largement dans la partie supérieure en raison de l'instabilité du terrain. Cet évasement a permis aux maçons de dresser grossièrement un parement dans la partie émergente de la fondation. La maçonnerie 2009 présente une mise en œuvre proche de la partie supérieure de 2008.

Elle forme sans doute une nouvelle planée dans la construction des fondations. Elle soutient le remblai 2006 qui comble la tranchée 2005. Enfin les trois assises régulières 2010 marquent le départ de l'élévation de l'enceinte à proprement parler. Le remblai 2007, au sommet de la stratigraphie, vient finir de combler la tranchée de fondation. Il devait supporter les sols dont aucun vestige ne nous est parvenu.

L'élévation extérieure a été reconnue sur une hauteur de 2 m à 2,5 m en moyenne (secteur 7, Figure 55). Elle atteint près de 4 m au droit du fossé de l'enceinte de la phase précédente. Elle présente un moyen appareil de granite, constituée de moellons calés avec de petits éclats pour former des assises assez régulières, lié au mortier de chaux grisâtre, très sableux et friable (U.S. 2019). La fourrure se compose de tout-venant ennoyé dans le même mortier. Un trou de boulin est partiellement conservé au sommet de la construction, à une altitude de 84,80 m environ. On ne connaît pas sa section exacte. Sa largeur est de 0,15 m et sa longueur atteint 0,85 m.

La muraille a une épaisseur de 2,30 m environ. Au nord du secteur, un puissant contrefort porte l'épaisseur de la construction à près de 4 m (U.S. 2015). Ce contrefort, d'une largeur de 5 m environ, barre le fossé de l'enceinte antérieure. Sa base n'a pu être totalement dégagée. Elle semble appareillée depuis le fond du fossé. Au sommet de celui-ci, la construction se rétrécit nettement et l'angle sud est formé par une chaîne de granite soigneusement mise en œuvre. Trois trous de boulines sont ménagés à une altitude de 84,40 m environ.

L'angle nord n'est pas conservé, détruit lors de la phase de travaux ultérieure. Ce contrefort



Figure 56 - Zone 2, secteur 7, contrefort d'angle 2160 (L. Beuchet, Inrap).

semble venir se bloquer dans une harpe d'attente ménagée dans la maçonnerie 2019 et par conséquent ne pas avoir été mis en œuvre dans la même phase de construction que le reste de l'enceinte.

A 3,50 m environ au sud du contrefort 2015, un second contrefort est partiellement conservé (Figure 56). Il n'est saillant que de 0,70 m et large de 3 m. Il renforce un angle de l'enceinte. Son parement n'est conservé que sur une à deux assises. Au sud de ce contrefort, l'élévation n'a été observée que sur une longueur de 1 m environ. Elle présente la même mise en œuvre qu'entre les deux contreforts, malgré une désorganisation très nette de ses blocs de parement qui semblent avoir basculé vers le nord. Signalons qu'aucune



Figure 57 - Zone 2, secteur 7, vestiges d'enduits sur l'élévation extérieure (L. Beuchet, Inrap)

reprise correspondant à celle visible sur l'élévation intérieure n'a été observée.

Sur l'ensemble de l'élévation, des vestiges très dégradés d'un enduit de chaux blanc sont conservés (Figure 57). La position de certains de ces vestiges, au centre de blocs de parement, semble indiquer que cet enduit devait totalement recouvrir la face externe de la construction. La maçonnerie repose directement sur le substrat rocheux qui semble avoir été aplani pour recevoir la construction. Sur le pourtour de l'enceinte, le



Figure 58 - Zone 2 secteur 7, le mur 2041 (L. Beuchet, Inrap).

rocher marque une forte pente et semble avoir été taillé en glacis d'escarpe.

Deux autres maçonneries ont été mise au jour, en liaison avec cette enceinte. La maçonnerie 2041 a été mise au jour sur une longueur de 4 m environ (Figure 58). Son épaisseur est de 2 m environ. Elle est construite en gros blocs de granite, liés au mortier de terre argileuse orangée. Elle vient se bloquer en biais dans l'espace compris entre les deux contreforts. Elle s'appuie très nettement

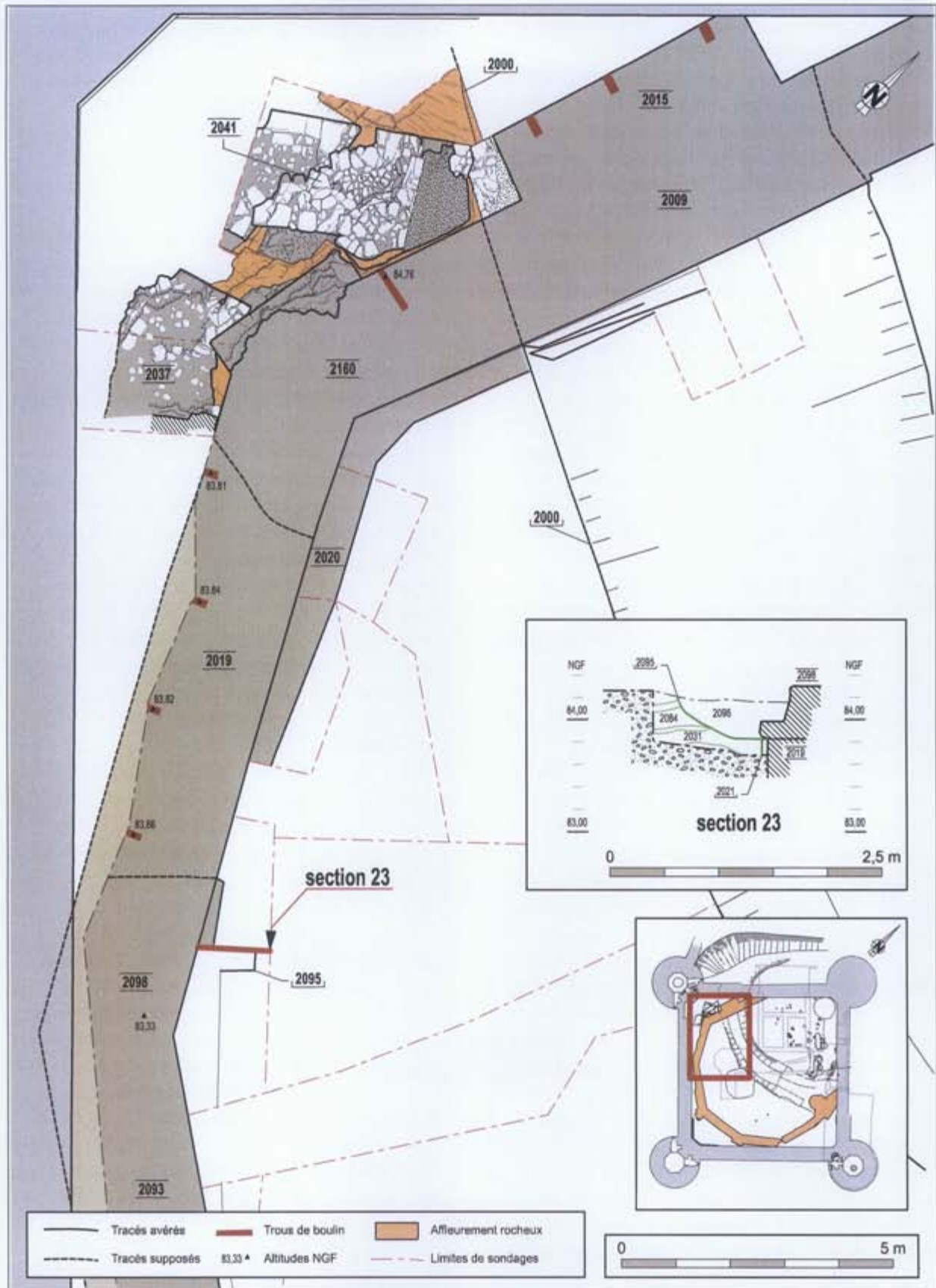


Figure 59 - Zone 2, secteurs 6 et 7, plan de détail des vestiges.

contre la base du contrefort 2015 et lui est donc postérieure. On ignore sa liaison avec la maçonnerie 2019 mais aucune trace d'accroche n'est visible et un simple collage semble le plus probable. On ignore la fonction exacte de cette maçonnerie. Sa forte épaisseur laisse toutefois supposer une fonction défensive et sa position peut la faire interpréter comme le vestige d'une enceinte urbaine.

La seconde maçonnerie est constituée de petits moellons de granite liés au mortier de chaux gris très friable et présente donc une mise en œuvre proche de celle de la muraille 2019 (U.S. 2037). Un seul parement a été observé, au nord de la construction. Il est situé environ au tiers sud du contrefort 2019 sous lequel il s'engage. Cette maçonnerie s'appuie d'autre part contre le parement extérieur sud de 2019. On ignore l'extension de cette maçonnerie vers le sud et l'ouest où elle a été coupée lors de la construction de la forteresse du XV^e siècle (section 30, U.S. 2034). La position de cette maçonnerie, sa liaison avec le contrefort et l'enceinte 2019, ainsi que les désordres subis par ceux-ci laissent supposer que le massif 2037 forme une reprise en sous-œuvre de l'enceinte destinée à compenser une faiblesse de l'assise de celle-ci.

Vers le sud, la maçonnerie est très dégradée. Son parement extérieur semble avoir été épierré, sans doute lors de la construction de la forteresse d'artillerie au XV^e siècle. Elle n'a fait l'objet que d'un nettoyage de son arase, située à une altitude moyenne de 84,20 m environ. Ce nettoyage a mis en évidence l'emplacement de 4 trous de boulins, conservés dans le noyau de la maçonnerie. Ils sont situés à une altitude comprise entre 83,81 m et 83,86 m (Figure 59). Leur largeur est de 0,15 m environ et leur espacement paraît régulier (1,80 m environ). Ils témoignent d'une certaine élévation du parement extérieur dans cette zone, et de la cohérence de la maçonnerie sur le tronçon où ils sont présents.

Au sud du dernier boulin, une reprise de la construction a été observée. La mise en œuvre de cette maçonnerie diffère du reste de la construction par l'utilisation d'éclats de dolérite et un mortier plus gris. Cette reprise est également

visible dans la stratigraphie de la tranchée de fondation (section 23). Le creusement 2095 recoupe la tranchée initiale 2021. Il correspond à la reprise 2098 marquée par un léger débord de la semelle.

Secteur 9

Dans l'angle sud du site, l'enceinte a été très dégradée par les travaux de construction de la phase postérieure. Elle a été totalement épierrée sur près de 8 m de longueur. La construction réutilise partiellement comme tranchée de fondation l'ancien fossé 2124 appartenant aux premières occupations du site et plus facile à terrasser que la roche en place. Ce fossé a cependant été élargi et son fond a été aplani pour recevoir les assises de construction. Seule une petite portion de l'élévation extérieure est conservée, à l'ouest du secteur. La courtine proprement dite conserve 3 à 4 assises de parement, dont le moyen appareil présente une mise en œuvre en moyen appareil de moellons de granite calés avec de petits éclats (U.S. 2069, Figure 60, élévation). L'ensemble est lié au mortier de chaux gris, sableux et très friable.

Un contrefort a été partiellement dégagé à l'ouest de ce parement (U.S. 2068, Figure 61). Large d'environ 3 m, il forme un saillant de 1,80 m environ au niveau de son arasement. Il occupe un angle de l'enceinte et son plan paraît légèrement trapézoïdal. Seul son parement oriental a été dégagé. Il montre une mise en œuvre identique à celle de la courtine 2069 à laquelle il est parfaitement liaisonné. Sa base montre une mise en œuvre plus grossière, masquée par un mortier de chaux sableux (U.S. 2102). A l'ouest du contrefort, seul le niveau d'arasement a été dégagé. Il présente une maçonnerie en blocage liée au mortier gris et très sableux. A l'est du secteur, quelques blocs signalent la présence d'un second contrefort, très dégradé. Sa largeur peut être de 3 m environ et il semble être saillant de 0,80 m.

A l'intérieur de l'enceinte, la tranchée de fondation de celle-ci (U.S. 2150, section 43) recoupe des niveaux de sable et de limon

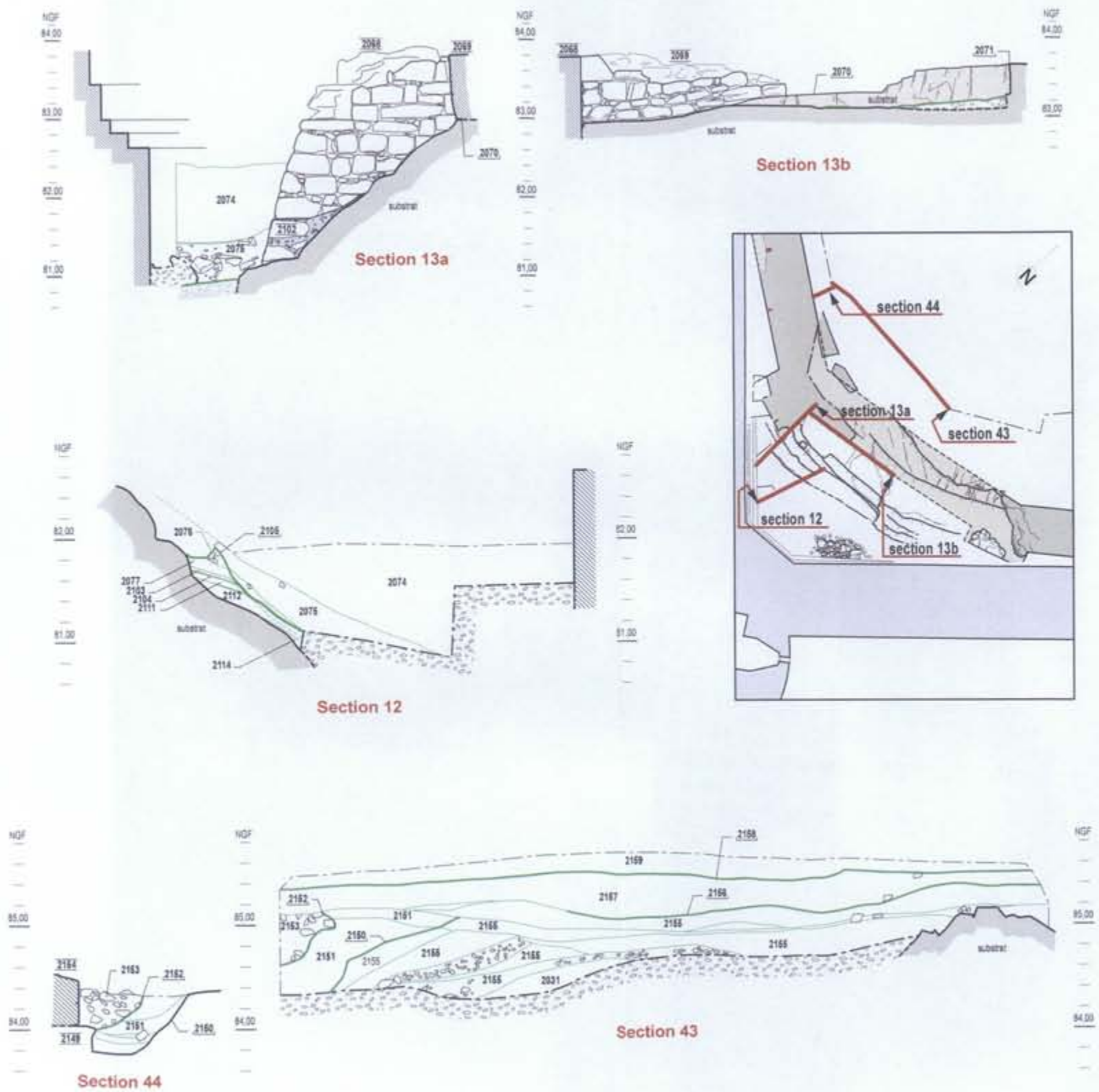
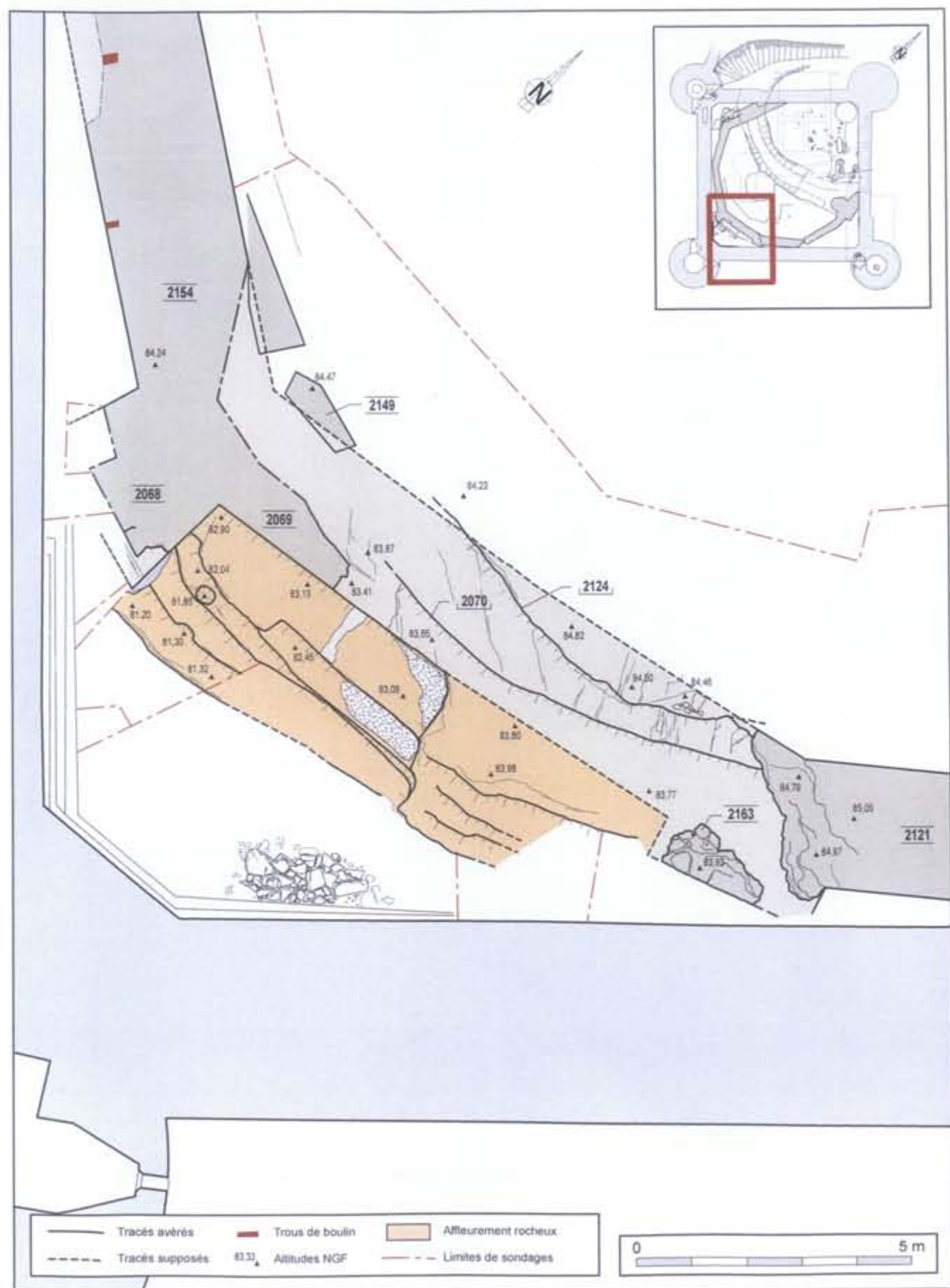


Figure 60 - Zone 2, secteur 9, plan de détail des vestiges, levés stratigraphiques et en élévation.



Figure 61 - Zone 2, secteur 9, vue de la section 13a (L. Beuchet, Inrap).

interstratifiés, appartenant au talus de contrescarpe de la phase antérieure (U.S. 2155). Le comblement de cette tranchée est composé de niveaux de sable plus ou moins mêlés de limon, interstratifiés, qui viennent s'appuyer sur la semelle de fondation (U.S. 2151 et 2149, sections 43 et 44). Ce comblement est recoupé par une seconde tranchée, correspondant à une reprise du parement interne de la construction (U.S. 2152 et 2154). On ignore l'étendue de cette reprise.

A l'extérieur de l'enceinte, de rares niveaux appartenant à cette phase ont été observés. Ils sont concentrés à l'angle du contrefort 2068 et de la courtine 2069 et ne sont conservés que sur une épaisseur de 0,40 m au maximum. Ils sont constitués d'une alternance de fins niveaux de sable, plus ou moins mêlés de matières organiques, reposant sur le rocher en très forte pente (U.S. 2076, 2077, 2103, 2104, 2111, 2112, 2114, Figure 59, section 12 et Figure 62). Ils ont été tronqués très largement par les travaux de construction de la phase suivante (U.S. 2105). Ils s'appuient contre la base du contrefort 2102 et semblent s'être formé naturellement, à partir d'éléments naturels et anthropiques colluviés. Ils correspondent probablement à la phase de fonctionnement de cette enceinte. Ils recouvrent deux faibles impacts dans la roche, marquant la présence de poteaux probablement liés à la construction de l'enceinte.

Secteurs 8 et 10

A l'est, le parement extérieur de l'enceinte est conservé sur une hauteur variant de 1,40 m à plus de 4,50 m (Figure 63). La maçonnerie la mieux conservée est visible au nord du secteur. Elle est formée par un contrefort plat, saillant de 1,20 m environ sur l'enceinte (U.S. 2047). Ce contrefort est coupé au nord par la courtine du XV^e siècle et sa largeur totale n'est pas connue. Il est construit dans le fossé de l'enceinte de la phase précédente (U.S. 2048). Seul son angle sud a été dégagé. Il est dégradé dans les parties hautes, mais sa base présente une mise en œuvre soignée en grand appareil formant une chaîne. Le blocage est constitué de moellons liés au mortier de chaux gris, sableux et friable.

Ce contrefort est lié à un pan de courtine qui s'étend vers le sud sur une longueur de 2,50 m environ (U.S. 2046). Cette courtine est conservée sur une hauteur maximum de 3 m et est construite dans un décaissement de la roche. Elle présente un parement en moyen appareil de granite constitué de moellons calés avec ces éclats et disposés en assises irrégulières. Des arases de réglage d'horizontalité sont visibles, distantes de 0,60 m d'altitude environ. La moitié supérieure de l'élévation est moins lisible, masquée en grande partie par des joints largement beurrés de mortier de chaux gris. Environ à mi-hauteur de l'élévation, un trou de



Figure 62 - Zone 2, secteur 9, vue de la section 12 (L. Beuchet, Inrap).

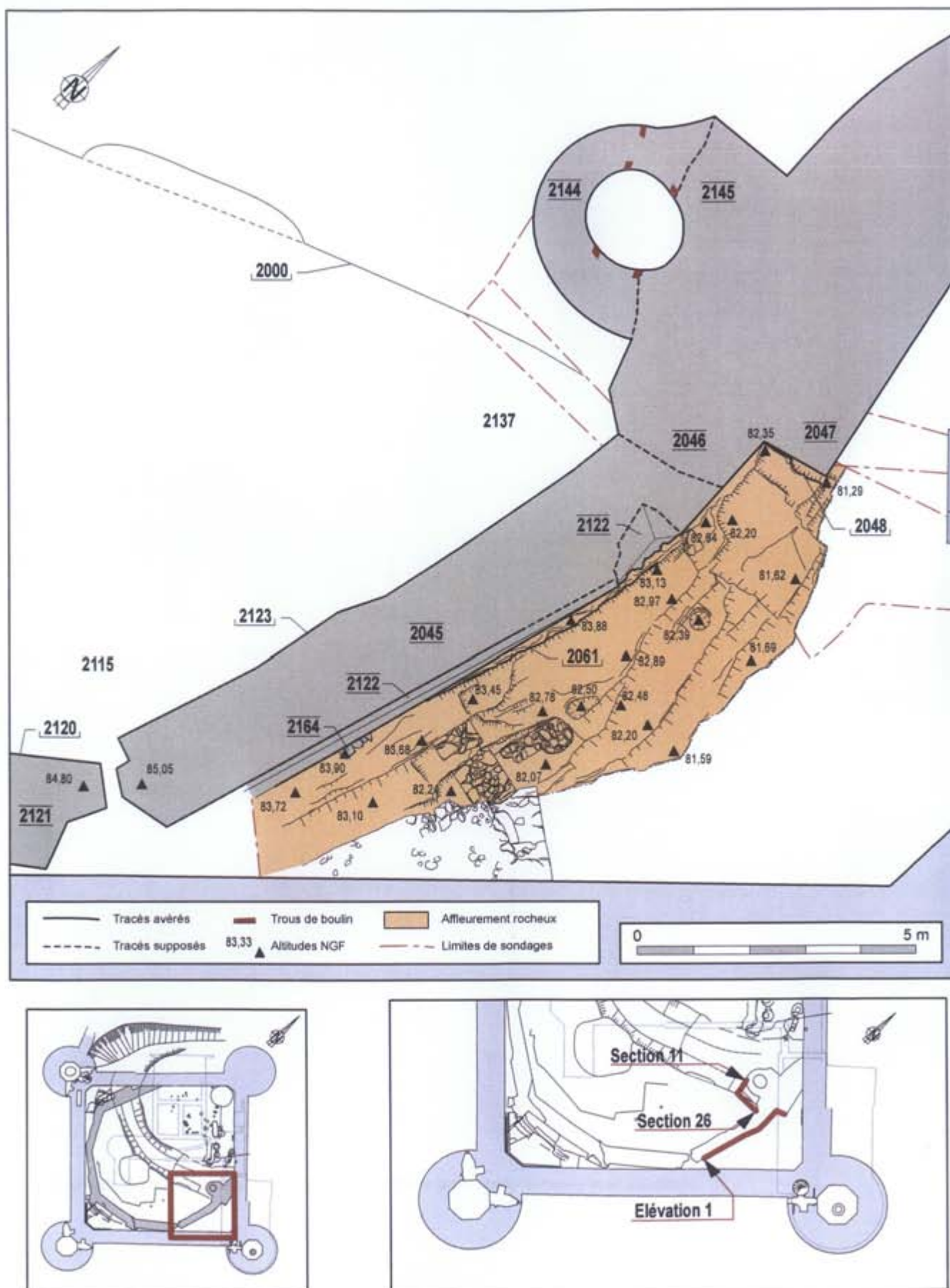
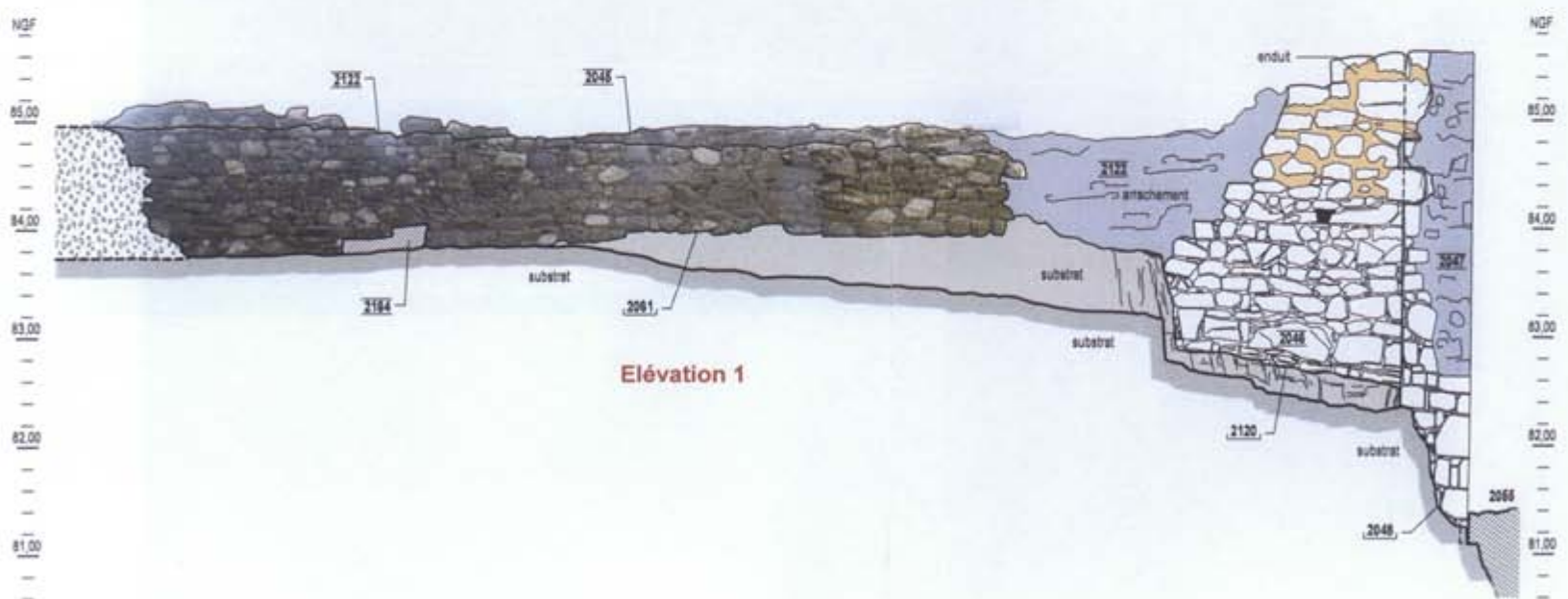
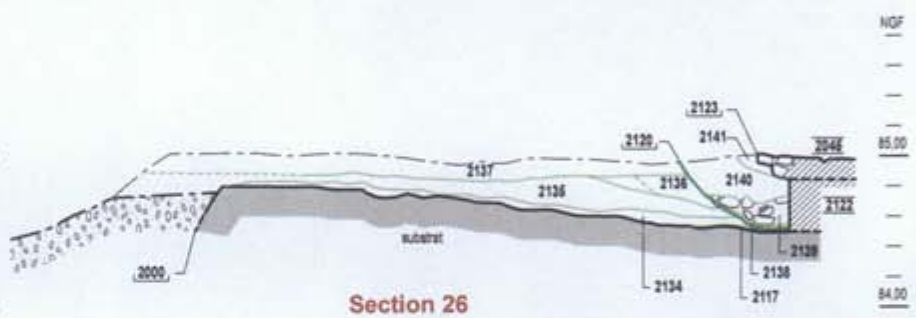
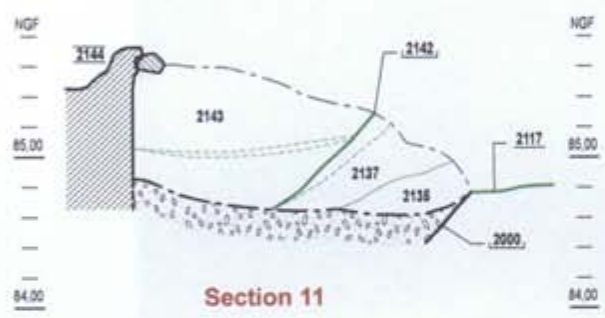
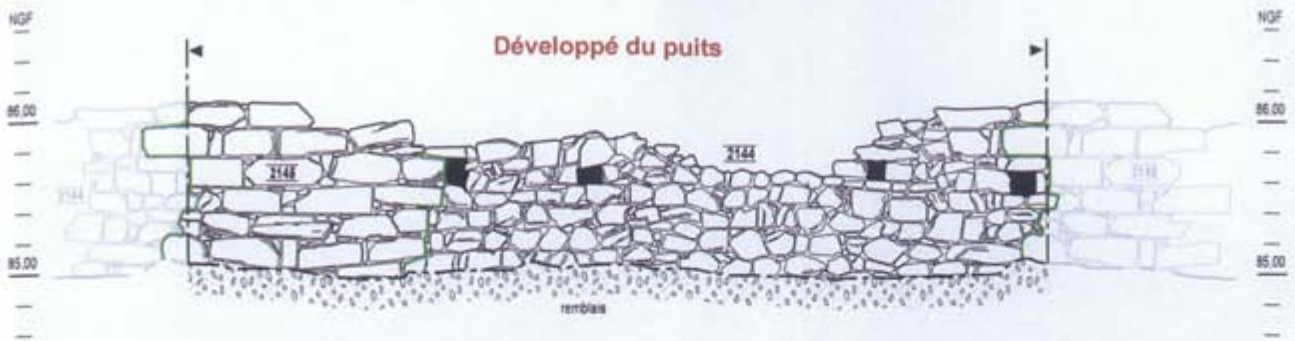


Figure 63 - Zone 2, secteur 8, plan de détail des vestiges, levés stratigraphiques et en élévation.



boulin apparaît. Il est large d'une dizaine de centimètre pour une hauteur de 12 cm. On note qu'il coïncide avec une arase de réglage.

A l'ouest, le massif de maçonnerie s'épaissit encore pour englober une construction de plan ovale (1,60 m x 1,90 m). Seul son parement interne est dressé. Il a été dégagé sur une hauteur de 1 m environ. Il présente sur environ un quart ouest de son développement une mise en œuvre très soignée en moyen appareil de granite lié au même mortier gris que la maçonnerie 2046 (U.S. 2145). Sur le reste de l'élévation, le parement apparaît beaucoup moins soigné, mêlant moellons de granite et de dolérite, liés au mortier très sableux, plus gris et plus friable que celui de 2145 (U.S. 2144).

Quatre trous de boulins sont visibles sur la maçonnerie 2144. Ils peuvent être répartis deux à deux. Les deux plus grands présentent une section carrée de 0,15 m environ. Ils sont situés à la jonction des deux maçonneries, à la même altitude et se font face. Les deux autres sont sensiblement plus petits (section de 0,10 m), sont situés légèrement plus haut que les deux premiers et se font également face.

Les pièces de bois qui s'engageaient dans ces trous de boulins ne se croisaient donc pas, mais étaient placées parallèlement l'une à l'autre. Le parement extérieur de la construction présente une mise en œuvre très peu soignée, en petits moellons de granite liés au mortier gris en laissant des joints très creux (Figure 64).

Cette construction correspond très vraisemblablement à un puits, maçonné depuis le fond du fossé. Celui-ci a probablement été comblé au fur et à mesure de la construction du cuvelage. La reprise visible dans son parement correspond sans doute à une reconstruction consécutive à un effondrement partiel.

Cette chronologie est confirmée par la stratigraphie du comblement du fossé (section 26), dont les remblais 2137 et 2135 sont recoupés par la tranchée 2142 correspondant à la mise en œuvre de la maçonnerie 2144. Cette

tranchée est ensuite comblée avec un sable fin granitique 2143. Au sud de 2046, la construction montre une mise en œuvre très différente, composée de moellons irréguliers liés au mortier argileux jaune et dressés en un parement assez peu soigné (U.S. 2122). Un second parement, en retrait de 0,10 m par rapport au premier, est conservé sur une ou deux assises au sommet de la construction (U.S. 2045). Sa mise en œuvre est identique à celle de 2122 et ces deux maçonneries appartiennent probablement à la même construction. A la base du mur quelques blocs liés au mortier de chaux gris peuvent appartenir à une construction plus ancienne (U.S. 2164).

La liaison entre les maçonneries 2122/2045 et 2046 est très dégradée. Il apparaît cependant que la construction liée à l'argile s'appuie contre le massif 2046/2047. Cette relation apparaît dans la section stratigraphique pratiquée à l'ouest de la maçonnerie (section 26). Plus au sud, la maçonnerie 2122 est construite en tranchée pleine dans un creusement qui a recoupé l'ensemble de la stratigraphie conservée (U.S. 2123). Au sud, du secteur, elle s'appuie contre la maçonnerie 2121. Celle-ci, liée au mortier de chaux gris, peut être liée aux vestiges de mise en œuvre analogues observés à la base du parement 2122 (U.S. 2164). Cette relation avait été observée dès la phase de diagnostic en 2002. L'état très dégradé des maçonneries à cet endroit,



Figure 64 - Zone 2, secteur 10, vue de la section 11 et de l'élévation extérieure du puits (L. Beuchet, Inrap).

en raison du creusement d'une évacuation de latrines pour l'école, nous a conduit à ne pas approfondir les recherches.

A l'extérieur de l'enceinte, aucun niveau archéologique pouvant être lié à cette phase n'a été observé, en raison des bouleversements importants dus à la reconstruction du château au XV^e siècle.

II.2.3 - Synthèse de la phase 2 : datation et interprétation

Les éléments livrés par la fouille pour cette phase permettent de restituer le plan partiel d'une enceinte maçonnée, de plan polygonal irrégulier. Chaque angle conservé présente un contrefort externe, assez faiblement saillant. Deux contreforts plats, plus imposants, sont également présents sur deux des côtés du polygone

On ignore l'extension et la forme de l'enceinte vers le nord. De même, aucun vestige ne permet de situer d'éventuels bâtiments dans la zone étudiée. Notons d'une part que la fouille n'a mis au jour aucun niveau de circulation contemporain de l'utilisation de cette enceinte. La stratigraphie est tronquée au niveau des remblais antérieurs à la construction.

On ne peut écarter l'hypothèse de la présence de bâtiments appuyés contre l'enceinte, dont les fondations n'ont pas atteint les niveaux étudiés. Cette hypothèse est d'autant vraisemblable dans le cas de bâtiments à pan de bois, ne nécessitant pas de fondations profondes. Il est possible d'autre part que les bâtiments résidentiels les plus importants étaient situés au nord, hors de la zone de fouille. Cette disposition permettait d'ouvrir les fenêtres sur cour au sud-ouest. Cette hypothèse est renforcée par la position du puits, probablement situé à proximité des espaces domestiques et résidentiels.

Aucun système d'accès n'a été mis au jour. Au contraire, partout où l'observation a été possible, la fouille a mis en évidence une escarpe très accentuée. L'ancien accès situé à l'est a lui-même été condamné, la roche étant très fortement décaissée pour l'implantation de la courtine. Cet

accès a donc été déplacé vers le nord et devait se faire par la ville.

Le tracé de cette nouvelle enceinte apparaît en totale discordance avec les vestiges de la phase antérieure, et sa construction n'a pu être mise en œuvre qu'après la destruction complète des structures de l'enceinte qu'elle recoupe. Les déblais issus de la destruction du rempart ont sans doute été rejetés en remblai dans le fossé, et au sud de celui-ci. La harpe visible dans la construction dans les secteurs 6 et 7 indique que la construction semble avoir été réalisée par tranches. Elle a d'abord été menée au sud de l'ancien fossé, puis celui-ci a été comblé et la construction s'est poursuivie vers le nord.

D'autres reprises marquent des réfections souvent importantes (reprise en sous-œuvre dans le secteur 7, reconstruction d'un pan entier de l'enceinte dans le secteur 8). Elles traduisent probablement des faiblesses structurelles mais aussi une utilisation très longue de cette enceinte.

L'absence de niveaux d'occupation ou de rejets domestiques rend difficile l'établissement d'une chronologie pour cette construction. Les quelques niveaux étudiés dans le secteur 9 ont livré moins de 200 fragments de céramique, dont très peu montrent des éléments morphologiques ou technologiques identifiables. Notons la présence de lèvres rectangulaires assez plates, modelées, dont la face supérieure est ornée d'une incision ondulée (U.S. 2104, Figure 65). Ces lèvres appartiennent à des formes ouvertes ou à des vases de grande ouverture. La pâte est assez grossière, de couleur brune.

On manque de contextes de comparaison pour ce mobilier en Bretagne occidentale. Ces fragments peuvent cependant être rapprochés de certaines poteries de la seconde phase d'occupation du site du Moustoir 2 à Quimper, datée de la fin du XI^e et du XII^e siècle, ainsi que des contextes de même période de la place Laënnec³². On trouve également dans les niveaux guingampais des fragments de cruche à lèvre en bandeau, présentant un bec triflé, se rapportant davantage aux contextes de la fin du XII^e et du

32 - Le Bihan 2005, p 362-367
33 - Beuchet et alii 1999

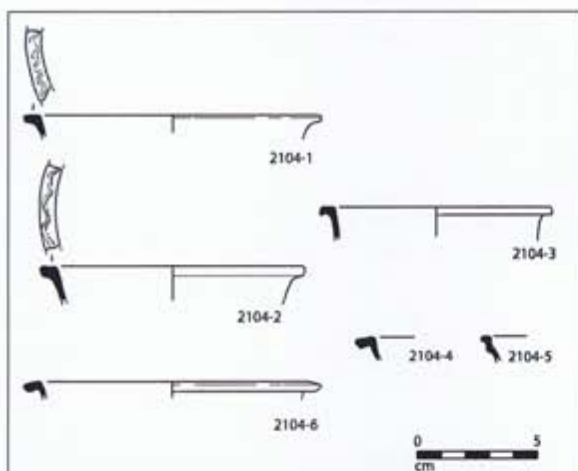


Figure 65 - Mobilier céramique de la phase 2.

XIII^e siècles en Bretagne orientale, notamment sur les ateliers de Chartes de Bretagne³³. Signalons également la présence de plusieurs fragments de tuiles façonnées par tournage, de technologie comparable à celles produites par ces mêmes ateliers et datées des XII^e-XIII^e siècles.

C'est donc davantage la morphologie et l'étude générale du site et de l'histoire de Guingamp que le mobilier archéologique qui permettent d'approcher la datation de cette enceinte.

Sa construction intervient simultanément ou peu de temps après la destruction de l'enceinte antérieure, elle-même datée au plus tôt du second tiers du XI^e siècle. Plusieurs remaniements de cette première occupation ont été observés, traduisant une occupation longue probablement de plusieurs décennies. Il semble donc peu probable que la construction de l'enceinte maçonnée soit antérieure au début du XII^e siècle. L'introduction en Bretagne, très tôt dans le XIII^e siècle, de plans réguliers raisonnés, systématiquement flanqués de tours circulaires, paraît maintenant établie, au moins dans les milieux proches du pouvoir ducal.

L'enceinte de Guingamp, avec son plan relativement irrégulier et son absence de tours de flanquement apparaîtrait comme un archaïsme passées les premières décennies du XIII^e siècle. Ces arguments, ainsi que les rares témoins matériels recueillis sur le site, plaident donc en faveur d'une construction au cours du

XII^e siècle. Elle se rapproche des ouvrages de cette période siècle connues en Normandie, soit autour de puissants donjons (Château-Gaillard aux Andelys, Gisors), soit formant une simple enceinte maçonnée, le plus souvent au sommet d'une motte (Vatteville-la-rue). Ce second modèle est courant en Grande-Bretagne sous la dénomination de « shell-keep », il semble se répandre également en Irlande sous le règne de Henri II Plantagenêt après 1166³⁴.

En Bretagne, ce type de site est inédit à ce jour. Il semble toutefois pouvoir être repéré dans les premières constructions du château de Clisson (Loire-Atlantique), ou une haute enceinte polygonale conserve des baies géminées datables de la fin du XII^e siècle (Martineau 2004, Figure 66). Il peut également être rapproché de la troisième enceinte du château de Fougères, non datée mais antérieure au XIII^e siècle.

De même, très peu d'éléments permettent de dater la destruction de cette enceinte. La documentation historique rapporte sans conteste la destruction du château de Guingamp en 1420 sur ordre ducal, après l'affaire du rapt de Chantoceaux³⁵. Un nouvel apanage est constitué autour de Guingamp dès 1421 pour jeune prince Pierre mais les travaux de reconstruction du château ne semble pas être entrepris avant les années 1440 au plus tôt. Cette période d'abandon du site est corroborée par les données archéologique. La stratigraphie apparaît généralement tronquée par les travaux de construction du milieu du XV^e siècle.

Dans le secteur 7, ces terrassements recoupent un niveau de terre végétale brune (U.S. 2035, section 30, Figure 97 et U.S. 2036). Ce dernier recouvre l'arasement de la reprise en sous-œuvre 2037. De-même, il s'appuie directement contre le blocage du contrefort 2019 et non contre son parement.

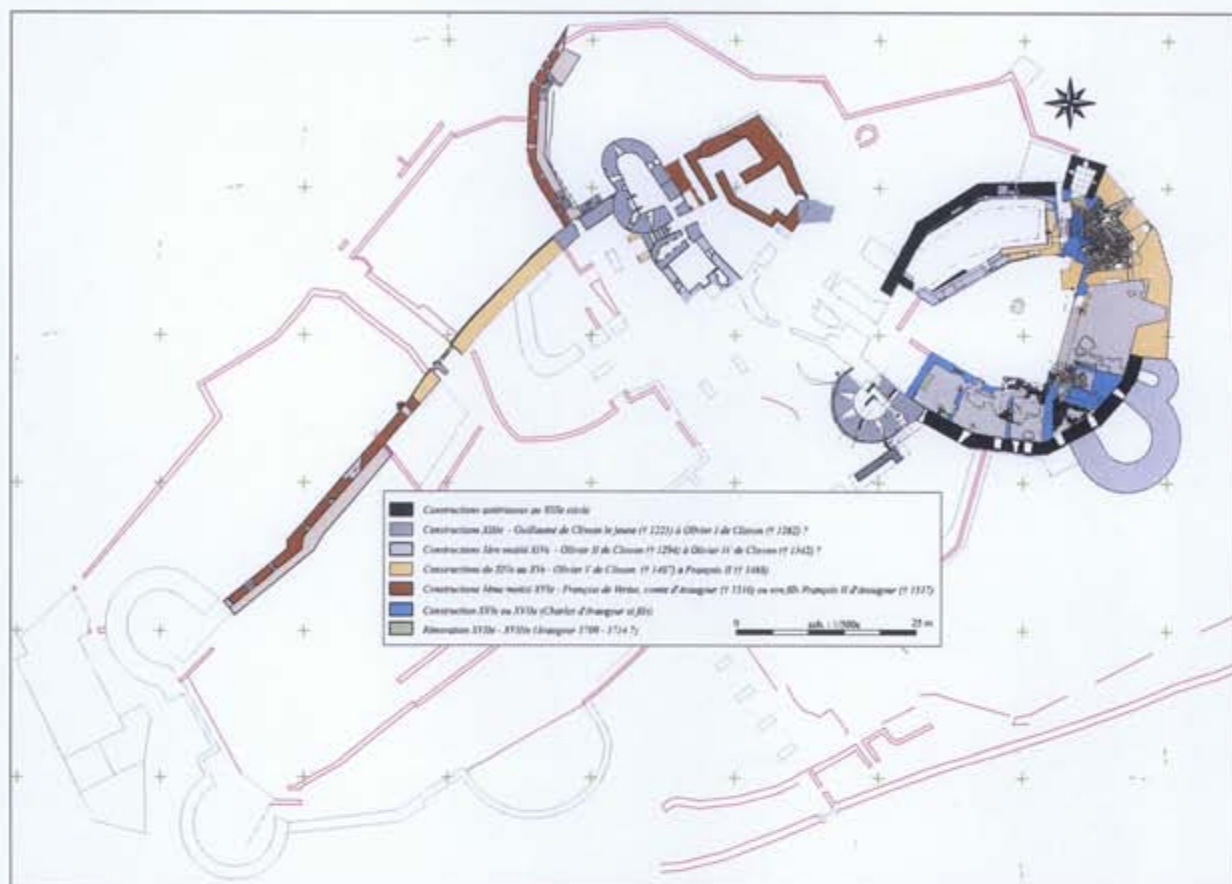
Ce niveau marque donc une période d'abandon consécutive à une destruction de la forteresse, durant laquelle une couche d'humus s'est développée sur les ruines du château.

L'enceinte semble donc avoir été occupée sur une

33 - Beuchet et alii 1999.

34 - Mc Neill 1997, pp. 38-49.

35 - Cf. présentation historique en début de rapport.

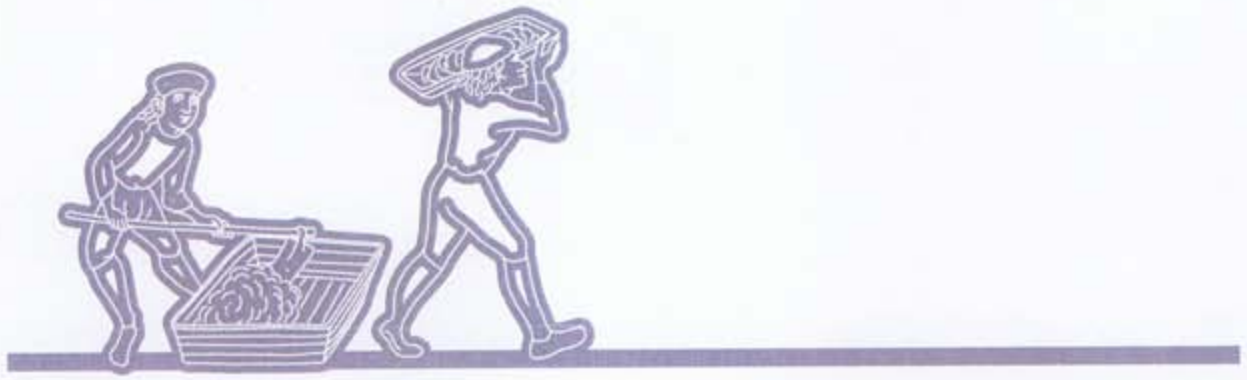


longue période. Elle a fait l'objet de réparations et de reprises importantes. Toutefois, aucune adjonction de système de flanquement n'a été observée sur les parties étudiées. Cette absence peut étonner quand on considère l'importance de la place de Guingamp pour Charles de Blois. Les textes relatant la destruction de 1420 font par ailleurs état d'une tour neuve ou trou plate, d'une très forte épaisseur de murs (seize pieds, soit plus de 4 m)³⁶. Ici encore, aucune trace d'une telle construction n'a été observée à la fouille et l'on peut supposer que cette mention se rapporte à un édifice situé hors de l'emprise des travaux.



Figure 66 - Vue et plan du château de Clisson (J. Martineau, Inrap). En noir le « shell keep » original.

36 - Cozic 1990, p. 45.



II.3 - Troisième phase : la forteresse d'artillerie

II.3.1 - Analyse archéologique

Seul l'intérieur de l'enceinte et les tours ouest et nord ont fait l'objet d'une fouille, parfois partielle. La tour sud a été dégagée à la fin des années 1980 par l'association des amis du Patrimoine de Guingamp. Elle n'a fait l'objet d'aucun dégagement supplémentaire.

La tour est a été recoiffée à la fin du XIX^e siècle lors de la construction des bâtiments de l'école. Les maçonneries du couronnement ont été très fortement déstabilisées lors de la démolition de ces bâtiments, rendant dangereuse toute intervention sur cette tour qui n'a donc fait l'objet que d'observations ponctuelles.

Le plan du nouveau château

Le plan choisi pour la reconstruction du château est un carré de 36 m de côté cantonné dans chaque angle par une tour (Figure 67). Chaque tour présente un plan circulaire à l'extérieur et octogonal à l'intérieur. Leur diamètre est de 13,50 m et l'épaisseur des murs, renforcée

par un talus, atteint 4 m à la base et 3,60 m en partie haute. Ces tours débordent sensiblement des courtines. L'emprise du nouveau château, rétracté à l'extrémité sud du promontoire rocheux, chevauche en partie l'implantation du « shell-keep » préexistant (Figure 68).

Au sud, les maçonneries de cette ancienne fortification ont été en partie conservées, seulement déparementées par endroits pour la construction des nouvelles courtines sud-ouest et sud-est. Plus au nord, le tracé entrepris pour la reconstruction est venu couper les anciennes courtines, dont il ne subsiste plus aucune trace le long du flanc ouest. À l'intérieur de ce périmètre, la cour carrée du château forme une coquille vide. La trace d'aucun bâtiment contemporain de l'enceinte n'a été décelée. Le toit rocheux culmine au centre à une altitude d'environ 86,60 m NGF.

La construction de ce château a nécessité des travaux de préparation relativement important, consistant à niveler ponctuellement le terrain naturel. La fouille menée à l'intérieur de la tour ouest a montré qu'elle était fondée entre 77,04 m et 77,20 m NGF sur un niveau d'arène granitique qui a été aplani et entaillé ponctuellement pour installer les maçonneries (U.S. 4093).

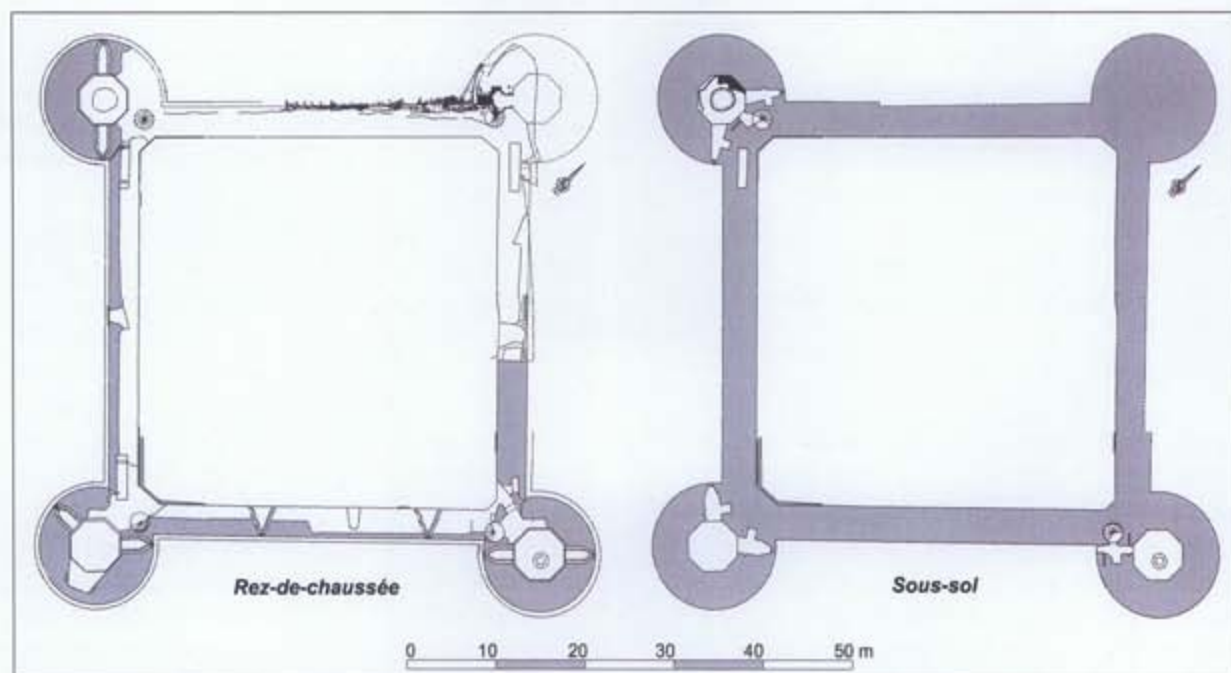


Figure 67 - Plan général des vestiges de la phase 3



Figure 68 - Vue aérienne du château (H. Paitier, Inrap).

Le même travail a été engagé à l'angle nord du château pour implanter le rez-de-chaussée de la tour de flanquement à une altitude de 83,70 m NGF. La différence de niveau correspond au relief du substrat également nivelé jusqu'au milieu la courtine ouest. Nous ignorons si cette arène granitique, facilement modelable, a servi partout à la fondation des maçonneries.

Les courtines **Les élévations extérieures**

● La courtine sud-ouest

La courtine sud-ouest est conservée sur toute sa longueur d'origine, soit 36 m de long entre les deux tours ouest et sud (Figure 69). Son élévation est parfaitement régulière. Elle atteint 8 m et culmine à 87,80 m NGF. Le parement est en moyen appareil avec des blocs taillés et parfaitement assisés (U.S. 4003). Les joints sont peu épais et souvent munis pour les joints de

lits d'un calage en schiste. Les modules de blocs sont homogènes. La base de cette maçonnerie est renforcée par un léger talus haut de 2 m, couronné par un large bandeau mouluré situé à une altitude régulière de 82,25 m environ. Aucun trou de boulin n'est visible. Seule une série de huit trous apparaît à la même hauteur, à 85,72 m NGF ; ces trous sont aménagés indifféremment au centre ou sur les côtés des blocs de parement (U.S. 4004). Ils sont très peu profonds et paraissent résulter d'un creusement tardif.

Les piédroits d'une poterne, visible au centre de la courtine, sont à l'inverse appareillés et parfaitement liaisonnés avec la courtine, attestant leurs contemporanéités (U.S. 4005). Cette poterne, ébrasée vers l'intérieur, est partiellement conservée en élévation, jusqu'au niveau d'arase du parement extérieur (Figure 70). Elle est accessible depuis l'intérieur par un seuil conservé à 86,60 m NGF. Deux crapaudines sont visibles à la base de ses deux piédroits extérieurs. Deux autres ouvertures sont également visibles

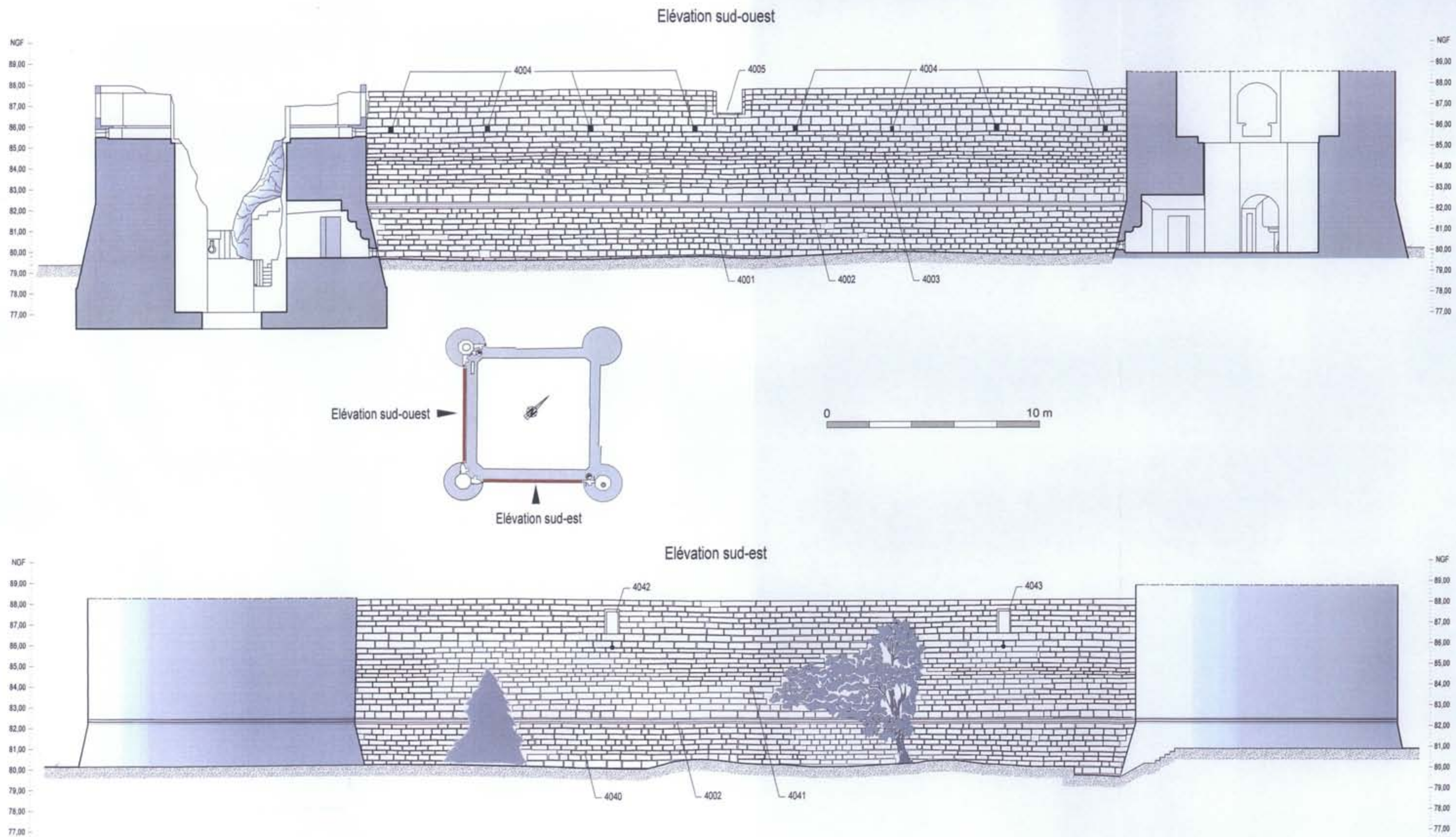


Figure 69 - Levé des élévations extérieures sud-est et sud-ouest.

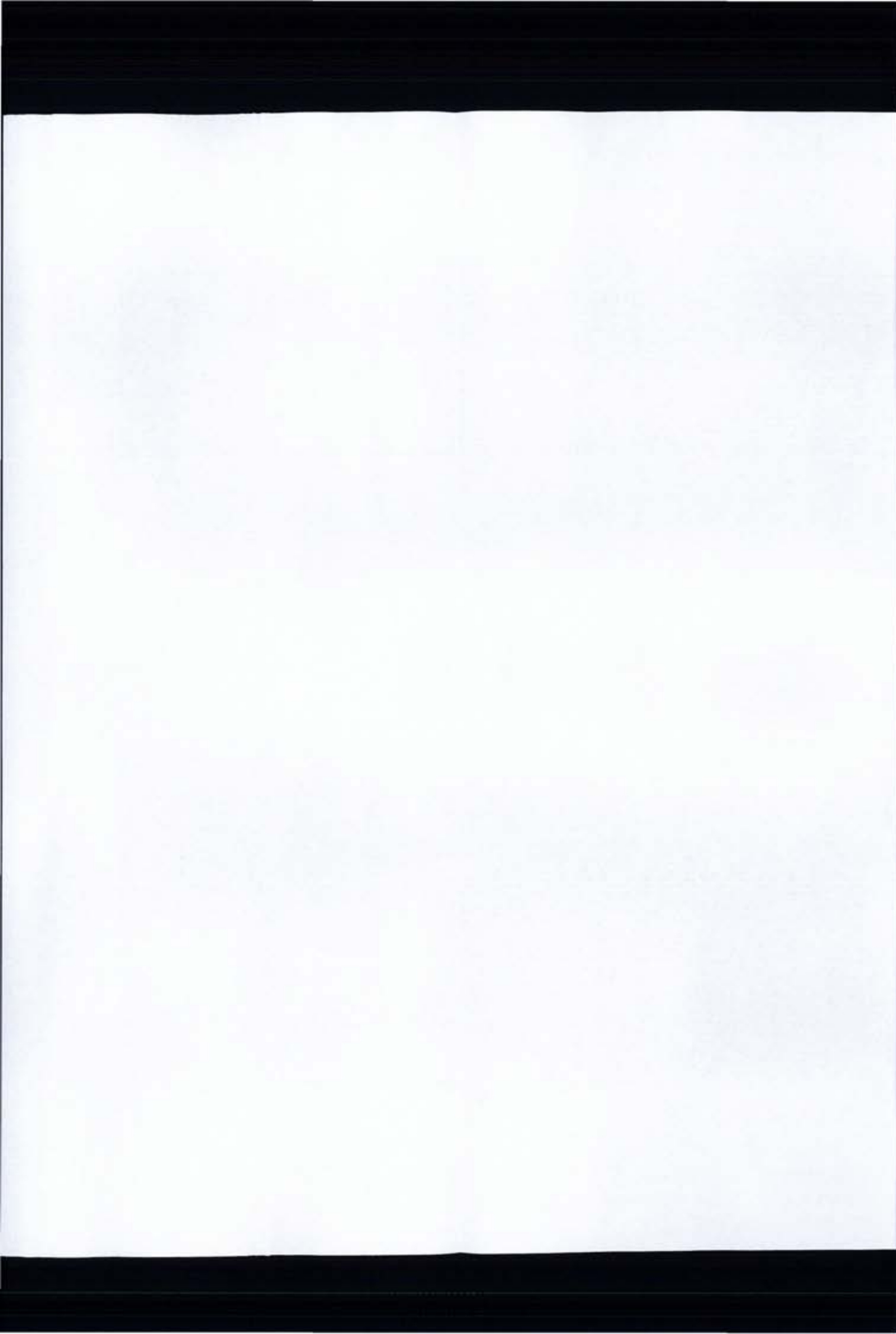




Figure 70 - Vue de la porte 4005 (L. Beuchet, Inrap).



Figure 71 - Vue de la courtine nord-est (E. Nicolas, Inrap).

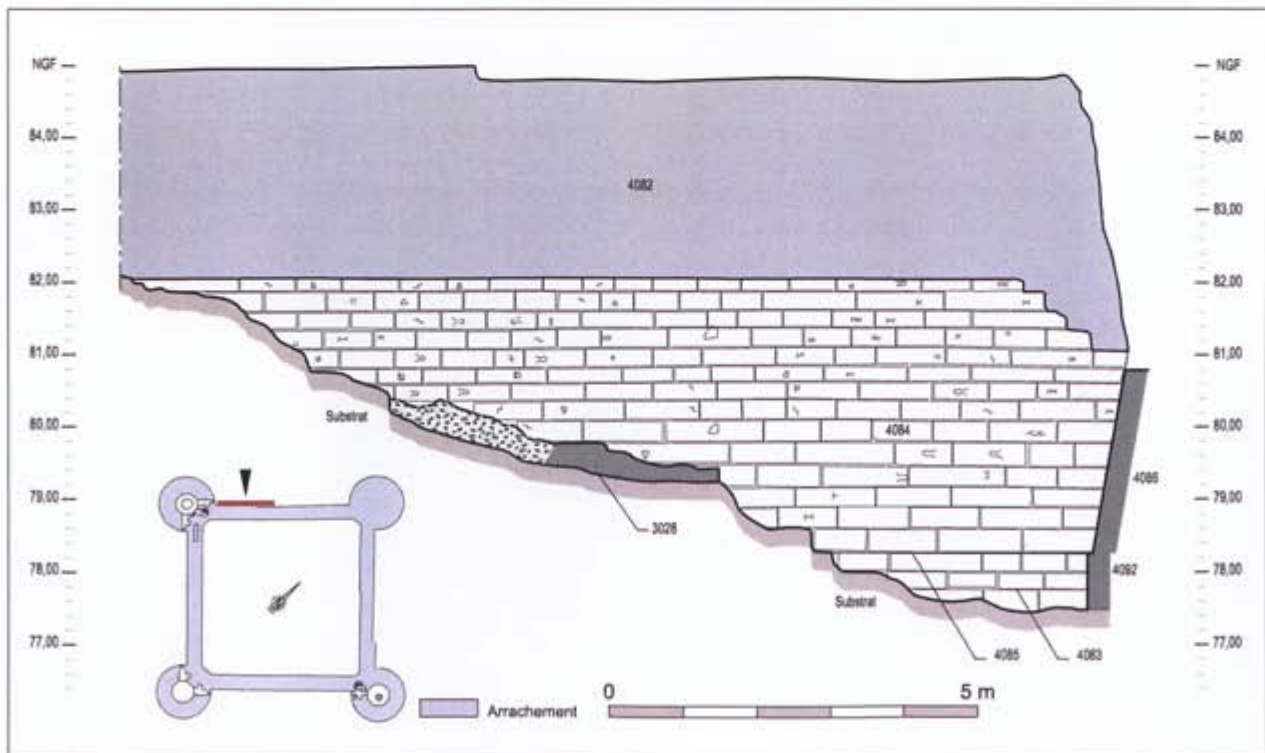


Figure 72 - Levé en élévation de la courtine nord-ouest.

aux angles des tours ouest et sud à 86,60 m NGF. Ces ouvertures forment de petites fentes de jour hautes de 0,20 m et ébrasées vers l'intérieur (U.S. 4018, 4036). Aucune reprise de construction n'est lisible autour de ces ouvertures.

● La courtine sud-est

La courtine sud-est conserve une hauteur régulière de 8 m par rapport au niveau de sol extérieur (Figure 69). L'ensemble est homogène. Les modes de construction sont identiques à ceux de la courtine sud-ouest avec l'utilisation d'un appareil de pierre de taille. Le même mortier de chaux a été employé en grande quantité, créant de nombreuses coulures sous l'action de l'eau de ruissellement. La taille des blocs se caractérise ici par la présence de nombreuses marques lapidaires, spécialement pour les parties hautes.

Cinq motifs sont observés, chacun d'entre eux se décline en plusieurs variantes. Le talus visible sur la courtine sud-ouest est également visible et se



Figure 73 - Vue de la tranchée de fondation de la courtine nord-ouest (L. Beuchet, Inrap)



Figure 74 - Vue des vestiges du rempart urbain (L. Beuchet, Inrap)

prolonge sur toute la longueur de la maçonnerie, avec le même bandeau mouluré. Au-dessus de ce bandeau, deux fenêtres ont été aménagées à la même hauteur, à 85,50 m NGF (U.S. 4042 et 4043). Ces fenêtres présentent un encadrement rectangulaire dont les piédroits sont chanfreinés et munis de crochets pour l'installation de grilles en fer. Les allèges de ces deux ouvertures présentent un orifice de tir circulaire de 0,20 m de diamètre surmonté d'une fente de visée haute de 0,30 m. Les deux baies sont contemporaines de la construction du mur.

● La courtine nord-est

La courtine nord-est n'est conservée en élévation que sur 13 m de long. Son parement extérieur étant en grande partie masqué par la rampe d'évacuation des remblais, celui-ci n'a pas été relevé. Les modes de construction sont les mêmes que pour les courtines sud-ouest et sud-est avec l'utilisation de pierres de taille, marquées par quelques signes lapidaires. Le talus se prolonge avec le même bandeau mouluré. La fouille entreprise a permis de dégager le reste de la courtine qui a été arasée jusqu'à la tour nord à une altitude de 88,40 m NGF (Figure 71). Les pierres de taille de son parement ont été en grande partie récupérées.

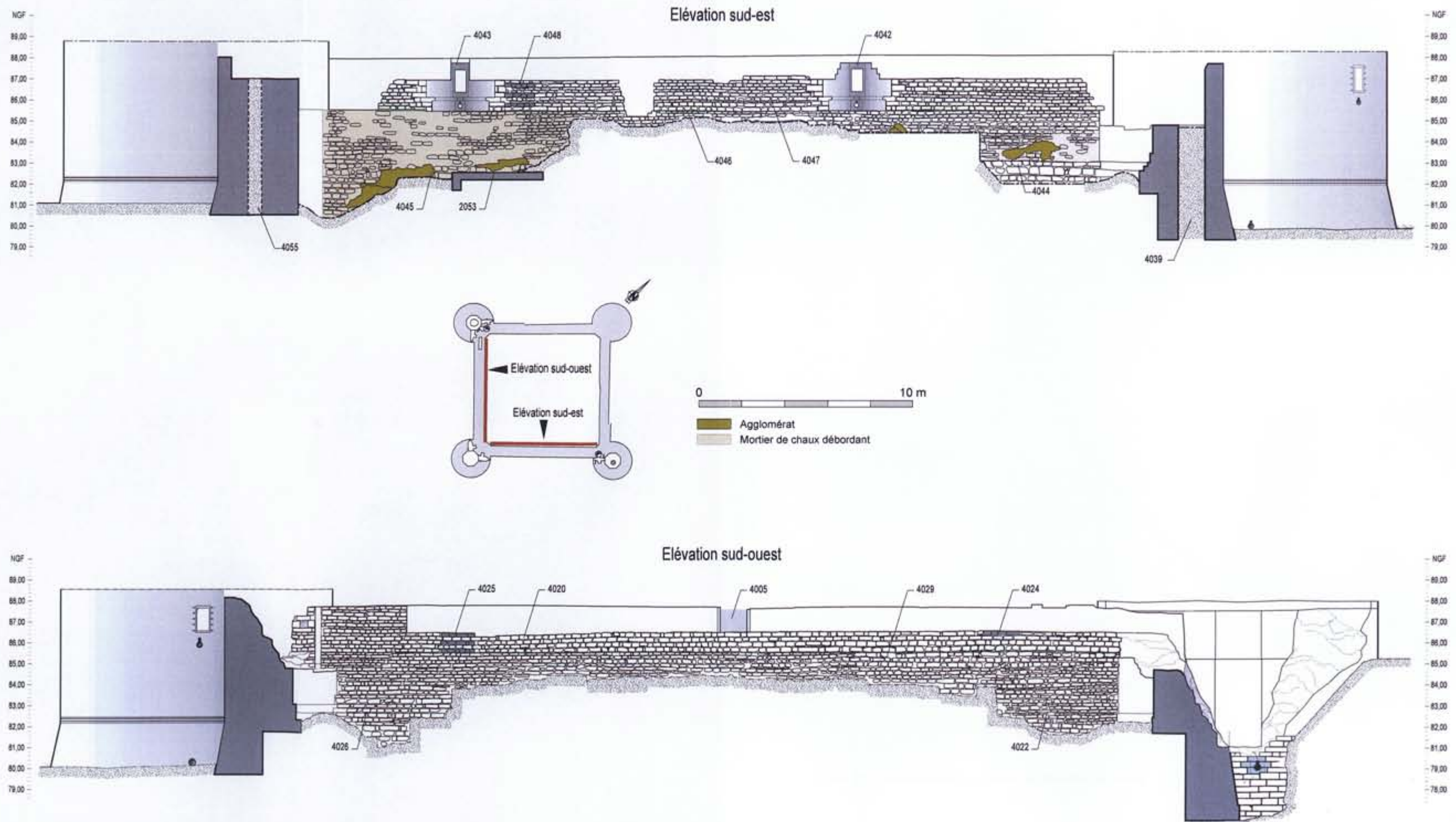


Figure 75 - Levé des élévations intérieures sud-est et sud-ouest.

● La courtine nord-ouest

La courtine nord-ouest, entièrement dégagée par la fouille, se développe sur toute sa longueur d'origine entre les deux tours nord et ouest, mais a été arasée à une altitude moyenne de 85,40 m NGF. Elle conserve une élévation maximale de 5 m au sud et de 2 m au nord (Figure 72). La différence de niveau correspond au relief du substrat en pente vers le sud. L'ensemble est en mauvais état de conservation et a été en grande partie déparementé. Le parement n'est conservé qu'à l'extrémité ouest de la courtine. Celui-ci présente un moyen appareil de pierre de taille identique aux parements extérieurs des trois autres courtines, avec là encore une forte concentration de signes lapidaires. Ce parement est conservé sur une hauteur maximale de 4,50 m, correspondant au talus maçonné. Le bandeau mouluré a totalement disparu. Vers le nord, une légère tranchée de fondation marque l'emplacement du parement, totalement épierré (Figure 73).



Figure 76 - Zone 2, secteur 9, vue des fondations en ressaut 4026 (L. Beuchet, Inrap).



Figure 77 - Vue de la harpe 4025 (T. Béthus, Inrap).

Une construction s'appuie au sud contre son parement, à 5,30 m environ de la tour (Figure 74). Cette maçonnerie a été dégagée sur une largeur de 2,20 m. Elle ne conserve qu'une seule assise au maximum, mais présente un parement sur sa face sud. Son orientation est approximativement perpendiculaire au parement de la courtine. Son épaisseur reste inconnue. Elle ne peut cependant être inférieure à 1,50 m. Sur le parement, une coulure de mortier marque l'empreinte de l'élévation de cette construction, sur une hauteur de près de 3 m.

Les élévations intérieures

● La courtine sud-ouest

Le parement intérieur de la courtine sud-ouest a été dégagé à ses deux extrémités. Sa hauteur est irrégulière et oscille, selon la profondeur de la fouille, entre 2 m au centre et 5 m à proximité des angles sud et ouest (Figure 75). La maçonnerie se compose de blocs de moellons taillés irrégulièrement, et posés sur des joints plus épais dotés de calages de schiste ou de petits blocs. Les assises restent néanmoins régulières et les gabarits des blocs relativement homogènes. Cette élévation se caractérise par la présence de deux légers ressauts de maçonnerie visible à 82,60 m NGF et 85,60 m NGF. Le plus haut correspond à un lit de mortier plus épais visible sur toute la longueur de la courtine et dans les arrachements de maçonnerie (U.S. 4029). Aucune reprise de construction n'est visible sur l'ensemble du parement, à l'exception des

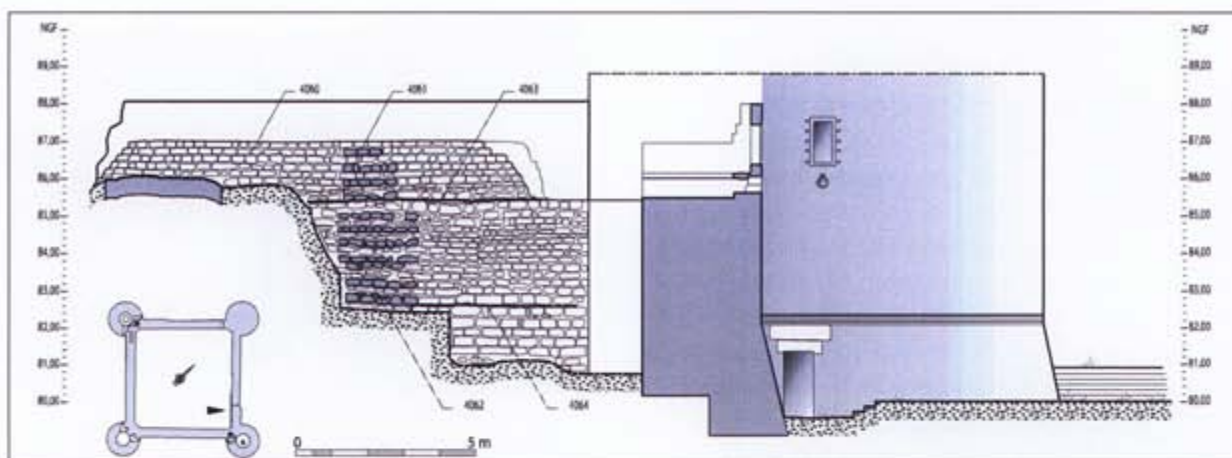


Figure 78 - Levé de l'élévation intérieure nord-est.

travaux récents de mise hors d'eau des arases. Au sud, la fondation est renforcée par une série de quatre ressauts (Figure 76). Deux d'entre eux s'arrêtent à environ 7 m de l'angle. Les deux autres sont masqués par le remblai. Le reste de l'élévation se caractérise par la présence de deux harpes d'attente visibles à chaque extrémité. La première ne conserve à l'extrémité ouest de la courtine qu'une seule assise large de 1,60 m et placée à 86,30 m NGF (U.S. 4024). La seconde apparaît plus bas, à 85,50 m NGF, et comprend trois assises d'une largeur de 1,50 m (Figure 77, U.S. 4025).

● La courtine sud-est

Le parement intérieur de cette courtine a été dégagé sur une hauteur de 6,50 m aux deux extrémités et 1,80 m au centre (Figure 75). Les modes de construction sont identiques à ceux de la courtine sud-ouest avec l'utilisation de moellons taillés, posés sur des lits d'assises horizontaux. Le même mortier de chaux a été employé en grande quantité. La fondation de cette courtine est renforcée à son extrémité sud par deux ressauts superposés, dans le prolongement de ceux observés le long de la courtine sud-ouest (U.S. 4044). Ces ressauts se rétrécissent progressivement et disparaissent à environ 5,50 m de la tour sud. Un autre ressaut de maçonnerie, beaucoup moins important, s'observe au centre de cette élévation, à une altitude de 85,50 m NGF (U.S. 4046). Il présente un décroché de quelques centimètres et marque

la base des deux ébrasements de baies visibles sur l'élévation extérieure. Au nord, le parement intérieur de cette courtine sud-est conserve encore une harpe. Cette harpe n'apparaît qu'à 85,60 m NGF. Elle mesure 1,50 m de large et ne présente que trois assises de pierres d'attente.

● La courtine nord-est

Cette élévation a été dégagée sur une longueur de 13 m. Elle conserve une hauteur maximale de 7 m à l'est (Figure 78). Elle présente le même mode de construction en moellons que pour les courtines sud-ouest et sud-est.

Aucune reprise de construction n'est lisible sur son parement. Seul un léger ressaut de quelques centimètres caractérise son élévation. Ce ressaut est visible sur une longueur de 6 m à une altitude



Figure 79 - Vue du ressaut à la base de l'élévation nord-ouest.

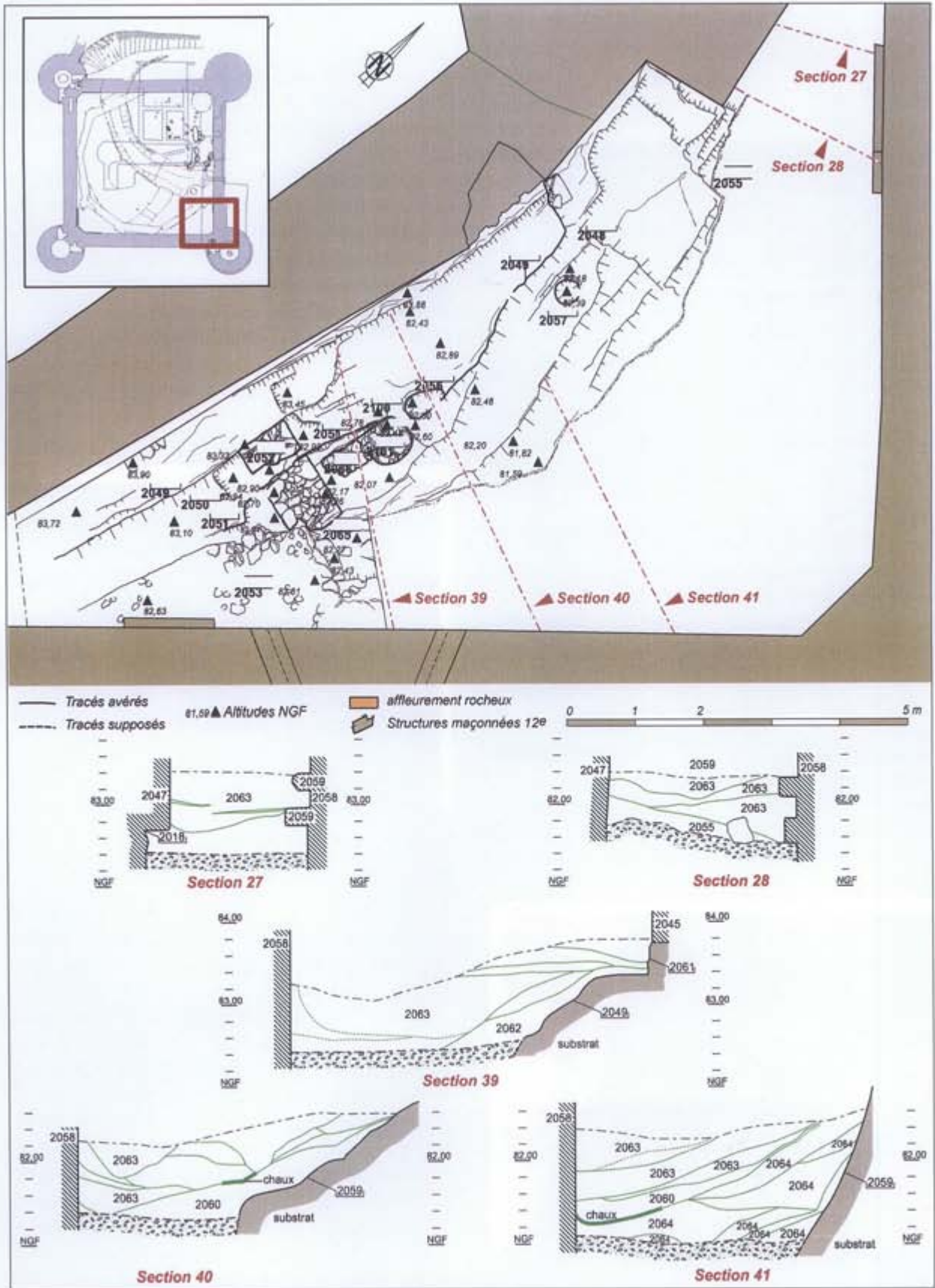


Figure 80 - Zone 2, secteur 8, plan de détail des vestiges et levés stratigraphiques.



Figure 81 - Vue de la section 41 (L. Beuchet, Inrap).

de 85,40 m NGF. À la même altitude, la harpe 4061, visible sur toute la hauteur du parement, se rétrécit d'environ 0,60 m. Cette harpe mesure 2,12 m de large en partie basse et seulement 1,50 m en partie haute.

● La courtine nord-ouest

L'élévation interne de cette courtine, très arasée, n'a été dégagée que sur une longueur de 5,50 m environ et une hauteur de 3,30 m, à proximité de l'angle ouest. Elle présente le même appareil de moellons que la base des courtines sud-ouest, sud-est et nord-est. Sa maçonnerie est liée avec un mortier de chaux abondant et largement débordant sur le parement. L'ensemble paraît néanmoins homogène. La trace d'aucune ouverture ou aménagement n'est visible. Seul un léger ressaut parcourt la partie basse de son élévation, à 82,40 m NGF (Figure 79).



Figure 82 - Vue des sections 27 et 28, et de l'aménagement 2055 (L. Beuchet, Inrap)

Les données de fouille

La fouille n'a concerné pour cette phase que les niveaux liés à la construction de la forteresse, conservés dans les angles est, sud et ouest du château.

L'angle oriental est le seul où la fouille a été menée jusqu'à la base des fondations de la forteresse (secteur 8). Elle a été réalisée partiellement à la pelle mécanique au moment des terrassements de décapage, et complétée par la fouille manuelle de certains niveaux et l'analyse des coupes stratigraphiques. Les parties basses de ce secteur ont été comblées immédiatement après l'analyse stratigraphique, en raison de l'instabilité des remblais.



Figure 83 - Vue des aménagements 2052 et 2053 (L. Beuchet, Inrap)

Les remblais se composent d'une succession de couches de gravats plus ou moins riches en argile, en pierraille ou en sables. Leur enregistrement a été réalisé par grandes séquences (Figure 80, sections 39 à 41). La base de ces remblais, composée essentiellement de blocs et de cailloux de granite, recouvre directement le rocher qui semble avoir été taillé pour recevoir la fondation de la courtine (U.S. 2064, 2059 et 2058 section 41, Figures 80 et 81). Elle est surmontée par une couche de gravats de sables et de mortier de chaux gris, semblant être issus de la destruction des maçonneries de l'enceinte antérieure. Une fine lentille de mortier blanc, semblable à celui utilisé pour la construction de la nouvelle

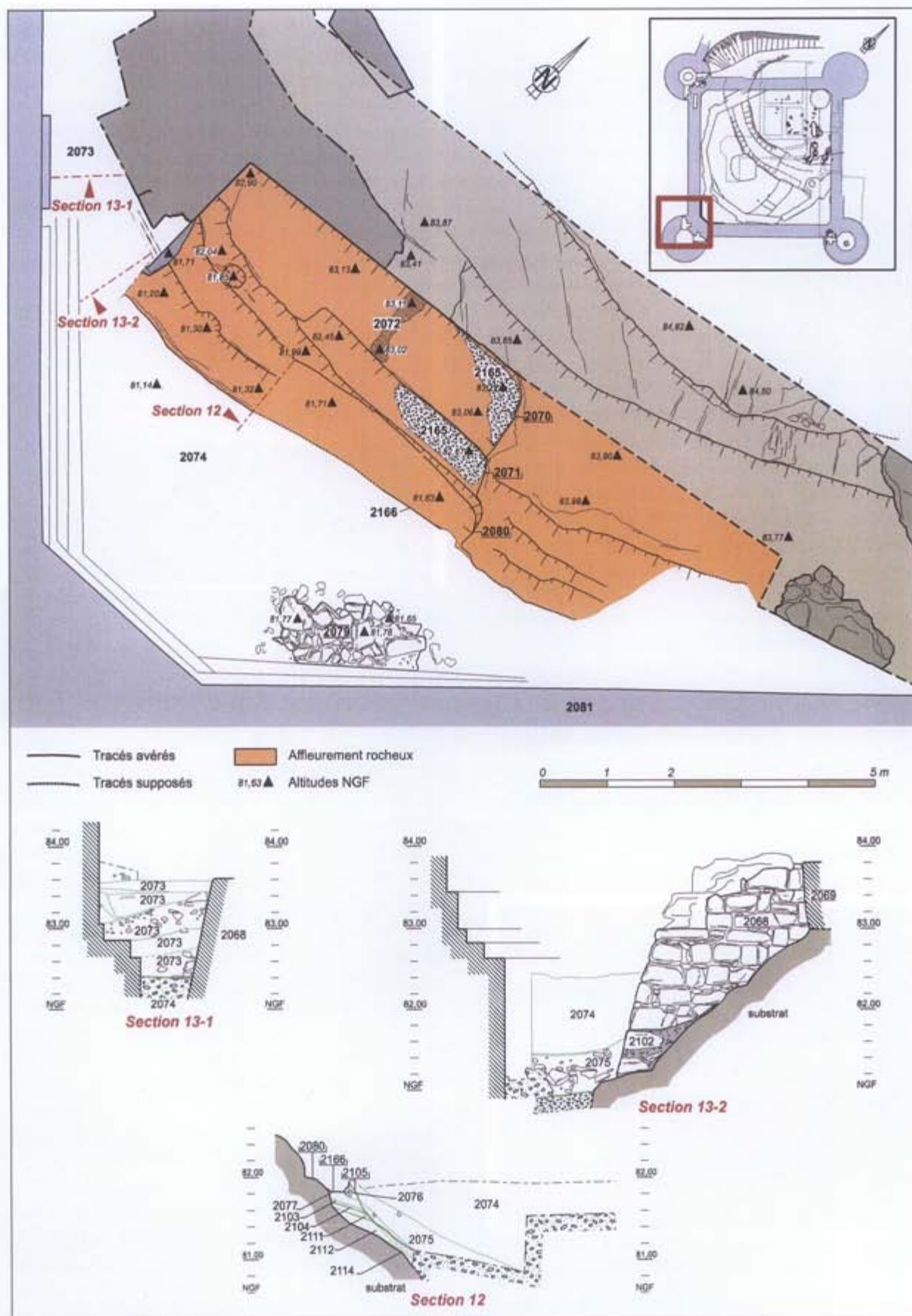


Figure 84 - Zone 2, secteur 9, plan des vestiges et levés stratigraphiques.

courtine s'intercale entre ces deux remblais, marquant un niveau de travail des ouvriers. D'autres sols temporaires le plus souvent matérialisés par un tassement en surface des remblais, s'intercalent dans les parties hautes du comblement. Ils sont parfois associés à des niveaux de mortier.

Dans l'angle nord du secteur, la fouille a été stoppée sur un horizon de blocs et d'argile ocre (U.S. 2055). Cet aménagement peut être lié à la harpe visible sur l'élévation nord-est (Figure 82). Au sud du secteur, un massif de maçonnerie occupe l'espace entre le rocher et la base de la courtine à laquelle il est lié (U.S. 2053). Il présente à l'est un parement en grand appareil très soigné. Son arase, régulière, est située à une altitude de 82,61 m, et peut être mise en relation avec l'altitude du bandeau mouluré marquant la transition entre la base talutée et l'élévation extérieure de la courtine.

Une seconde maçonnerie est visible à l'ouest de 2053. Elle est constituée de moellons de granite liés à l'argile ocre et présente deux parements dressés (U.S. 2052, Figures 80 et 83). Sa largeur est de 0,80 m et sa longueur atteint 1,60 m. Cette maçonnerie est construite sur un aménagement du rocher en gradins haut de 0,70 m environ (U.S. 2050 et 2051). La marche supérieure 2050 a une longueur de 1,45 m. La marche inférieure 2051 s'étend davantage vers le nord et atteint une longueur de 2,60 m.



Figure 85 - Zone 2, secteur 9, vue des aménagements liés à la construction du château, depuis le nord-est (L. Beuchet, Inrap)



Figure 86 - Zone 2, secteur 9, vue des aménagements liés à la construction du château, depuis le nord-ouest (L. Beuchet, Inrap)

L'espace au nord de la maçonnerie 2052 est occupé par les vestiges d'une seconde construction, perpendiculaire à la première (U.S. 2066). Celle-ci est moins bien conservée, mais présente une mise en œuvre comparable à celle de 2052. Elle recouvre un creusement circulaire, d'un diamètre de 0,70 m creusé à l'extrémité du gradin 2051, profond de 0,20 m environ (U.S. 2100).

Deux autres fosses sont creusées dans la roche, au nord du gradin 2051 et sur le même axe que celui-ci (U.S. 2056 et 2057). Leur profondeur est d'une dizaine de centimètres au minimum. Tous ces aménagements s'appuient ou sont creusés directement dans le rocher. De même, ils sont recouverts directement par les remblais qui s'appuient contre la courtine 2058 et qui sont liés à sa construction. Ces structures semblent donc appartenir à une même phase, même si une chronologie peut être définie entre certains aménagements. Elles semblent liées à la construction de la forteresse du XV^e siècle et

peuvent marquer des installations de chantier pour l'édification des courtines et des tours.

La fouille de l'angle sud (secteur 9) a montré des aménagements analogues (Figures 84 et 85). Des remblais hétérogènes, composés de gravats, de blocs et d'argile occupent l'espace entre l'angle de la nouvelle construction et l'ancienne enceinte (U.S 2073, 2074 et 2075, section 13, Figures 84 et 85). Ils n'ont pas fait l'objet d'une fouille

exhaustive mais ont été reconnus en sondage au pied du contrefort 2068.

A proximité de la courtine sud-est (U.S. 2081), le remblai présente une forte concentration de blocs de granite et d'argile ocre (U.S. 2079). La surface de cette concentration est relativement plane, à une altitude de 81,80 m environ, et plusieurs blocs présentent des traces d'usure. Si on ne peut pas à proprement parler de

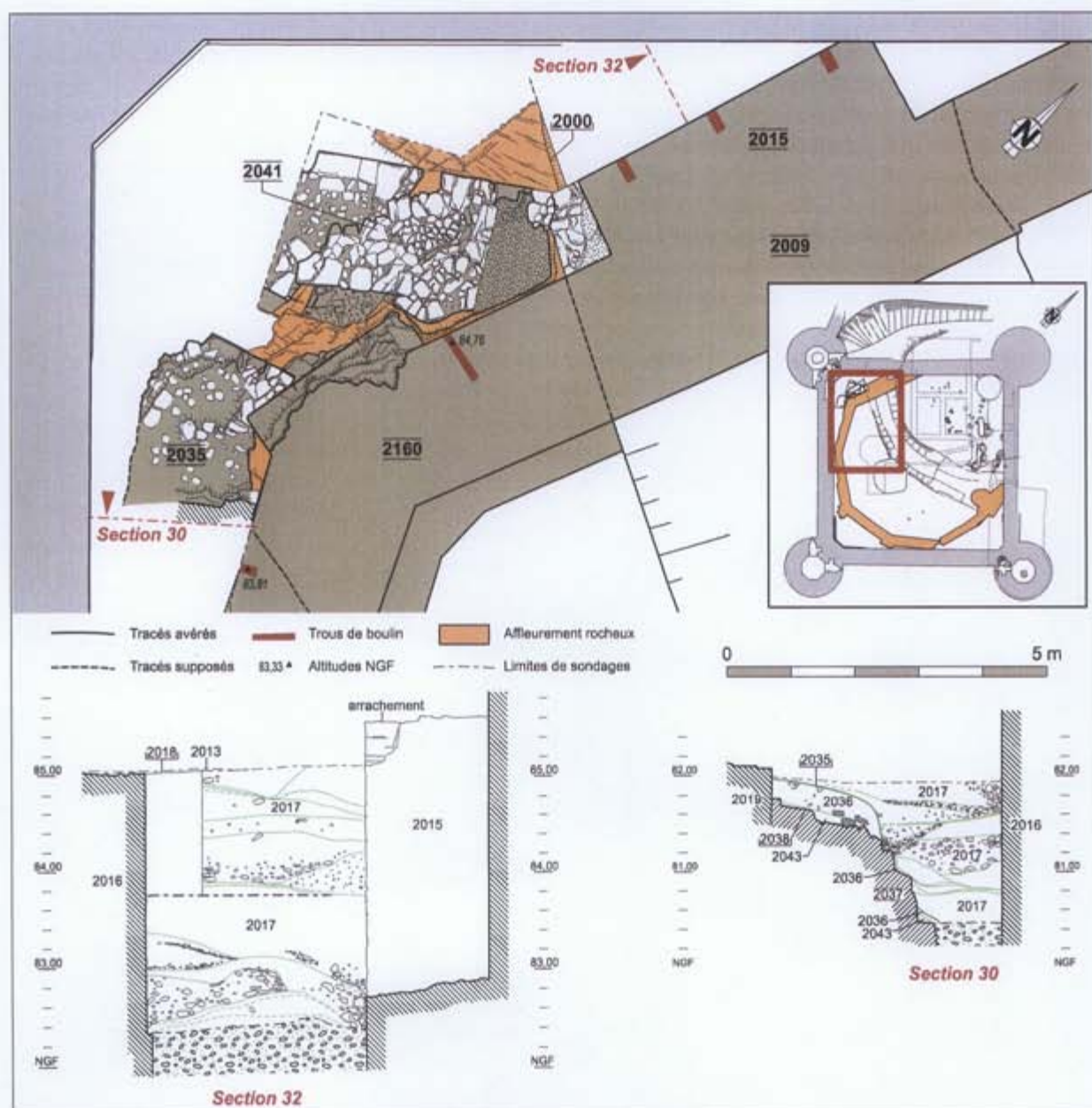


Figure 87 - Zone 2, secteur 7, plan général et levés stratigraphiques.

maçonnerie, il s'agit incontestablement d'un aménagement des remblais, semblable à l'aménagement 2055 mis au jour dans le secteur 8. Face à cet empiérement, l'ancienne escarpe a été réaménagée en gradins hauts de 0,60 m à 0,80 m (U.S. 2070, 2071 et 2080). Une lentille de mortier de chaux blanc a été mise au jour sur le gradin supérieur (U.S. 2072). Ce mortier scellait au rocher un bloc de granite taillé, observé lors du sondage 2002, mais désolidarisé par l'exposition aux intempéries depuis cette date.

A l'est de ces vestiges de maçonneries, le fond du creusement est tapissé par une couche d'argile ocre très plastique, que l'on observe encore dans l'angle est du gradin 2071 (U.S. 2165). Le gradin 2080 entaille partiellement les niveaux 2076 et sous-jacents, contemporains de la phase antérieure (Figure 86). L'argile ocre du remblai 2075, comblant le creusement 2105 lié

à la construction de la fondation de la courtine 2081, forme un effet de paroi parallèle au gradin 2080, marquant probablement l'empreinte d'une forte poutre de bois. L'altitude du fond de cette empreinte, située autour de 81,70 m correspond à celle de la surface de l'aménagement de blocs 2079 et ces deux structures peuvent être mises en relation. L'ensemble de ces aménagements, directement recouverts par les remblais supérieurs 2073, présentent une organisation analogue à celle mise au jour dans l'angle est. Ils confortent l'hypothèse de vestiges liés aux installations du chantier de construction de la forteresse.

Dans l'angle ouest (secteur 7) la fouille n'a mis au jour aucun aménagement spécifique au chantier de construction du XV^e siècle, en dehors du creusement lié à la mise en place des fondations, recoupant les niveaux d'abandon antérieurs (U.S. 2035 et 2036, section 30, Figure 87).

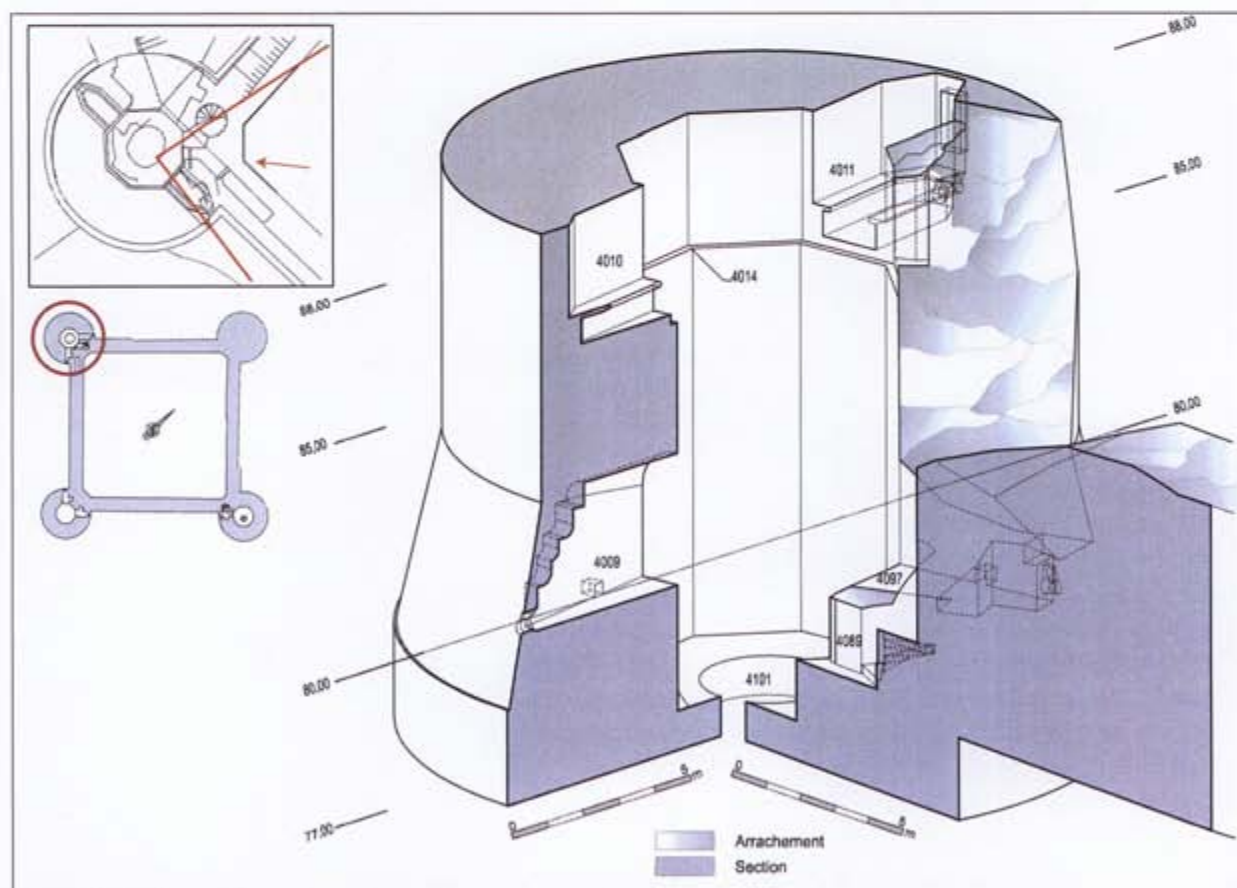


Figure 88 - Levé axonométrique des vestiges de la tour ouest (F. Boumier, Inrap).

Comme pour les trois autres angles, l'espace entre l'ancienne enceinte et la nouvelle a été comblé de remblais hétérogènes, enregistrés sous le numéro unique 2017 (sections 32 et 30).

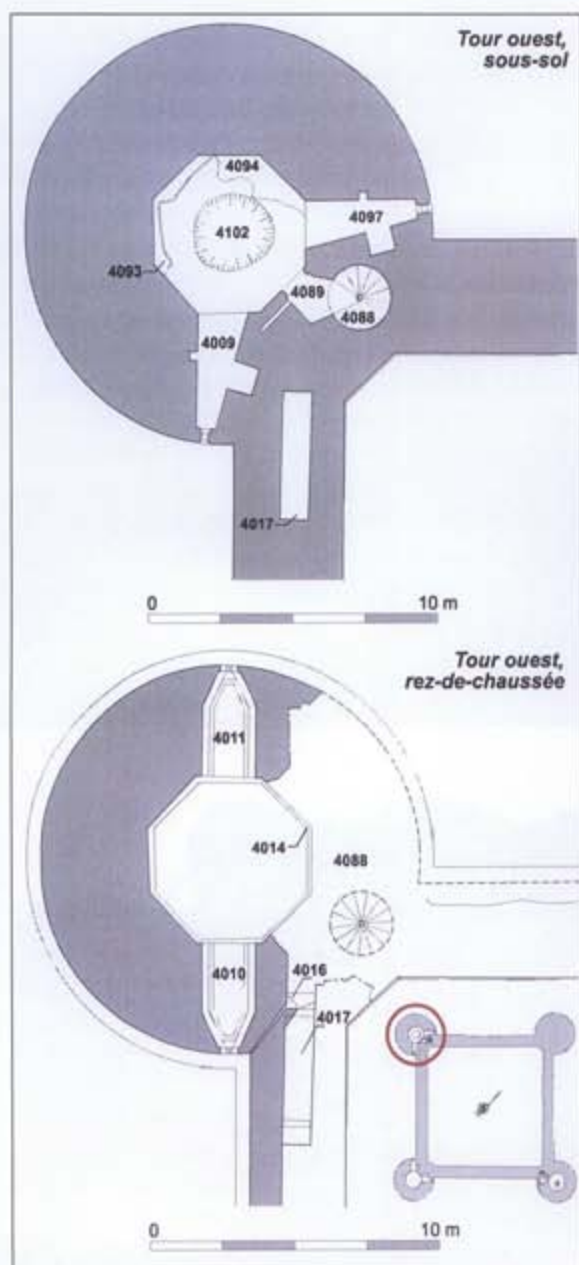


Figure 89 - Plan des vestiges de la tour ouest.

Les ouvrages de flanquement

• La tour ouest

Cette tour est la seule à avoir fait l'objet d'un dégagement complet. Les remblais comblant sa base ont été évacués à la pelle mécanique, sans véritable étude stratigraphique.

Sous les gravats liés à la destruction des superstructures de la tour, un remblai d'argile ocre mêlé de blocs de granite occupait la base de la tour, sur une épaisseur d'un mètre environ. Aucun aménagement n'a été observé à leur surface et ils devaient soutenir un plancher sur lambourdes. Ces remblais recouvraient les fondations de la tour et comblaient le creusement 4102 situé au centre de la tour. Ce creusement, grossièrement circulaire, a un diamètre de 2,70 m environ pour une profondeur de 0,80 m au maximum. On ignore sa fonction. Il est possible qu'il corresponde au creusement d'un puits, abandonné.



Figure 90 - Vue de la canonnière sud, base de la tour ouest (T. Béthus, Inrap).



Figure 91 - Vue de l'accès à la salle basse de la tour ouest et de la base de l'escalier (L. Beuchet, Inrap).

Les fondations sont posées entre 77,04 m et 77,20 m NGF sur un niveau de granite altéré qui a été aplani et entaillé ponctuellement pour installer les maçonneries (U.S. 4093). Ces maçonneries ne sont que partiellement conservées. L'angle nord-est de l'ouvrage, dégagé par la fouille, a été en grande partie démolé et ne conserve son parement que sur 4 m de haut. Le reste est préservé à un niveau d'arase homogène, situé à 88 m NGF (Figure 88).

Son sous-sol est percé par deux canonnières flanquant les courtines nord-ouest et sud-ouest (Figure 89, U.S. 4009 et 4097). Ces deux postes de tirs ont un plan triangulaire où le seul ébrasement situé du côté de la courtine est en biais ; les deux s'ouvrent sur les parements extérieurs par des orifices circulaires mesurant 0,25 m de diamètre et placés à 0,10 m du sol de la niche. Ces orifices sont rattachés à une fente de 0,15 m de haut.

Un abri destiné à la protection des artilleurs est aussi aménagé au milieu des niches, du côté de

la courtine. Ce retrait fait face à un trou de barre placé au raz du sol qui permettait d'encastrier une poutre de calage pour le canon. La distance entre cette poutre est la bouche de tir de 1,60 m. Ces niches se situent 2,30 m au dessus de la base des maçonneries, et 1,50 m environ au dessus du niveau supposé du sol de la salle basse (Figure 90).

L'accès à cette salle se pratique par à un escalier à vis partiellement conservé dans l'angle est de la tour (U.S. 4019). Le passage vers cet escalier était contrôlé par une porte barrée dont les deux piédroits conservent une base moulurée d'une griffe (U.S. 4090 et 4091). L'escalier, de 2,20 m de diamètre, ne conserve qu'une demi-révolution. Ses marches se composent de blocs gironnés longs de 1 m, présentant une contremarche de 0,16 m, et monolithes avec le noyau dont la base est élargie sur les trois premiers tambours (Figure 91, U.S. 4088).

Deux baies à coussièges similaires ajoutent le rez-de-chaussée de cette tour (Figure 89, U.S. 4010 et 4011). Les deux sont percées en allège par des canonnières. Sur les parements extérieurs, ces canonnières présentent des orifices circulaires de 0,20 m de diamètre, surmontés de fentes de visées de 0,30 m de haut. Ces deux baies étaient dotées d'une grille aujourd'hui disparue et dont les seules accroches subsistent encore le long des piédroits. Les deux baies ont perdu leur couverture d'origine.



Figure 92 - Vue des vestiges du rez-de-cour de la tour ouest (L. Beuchet, Inrap).

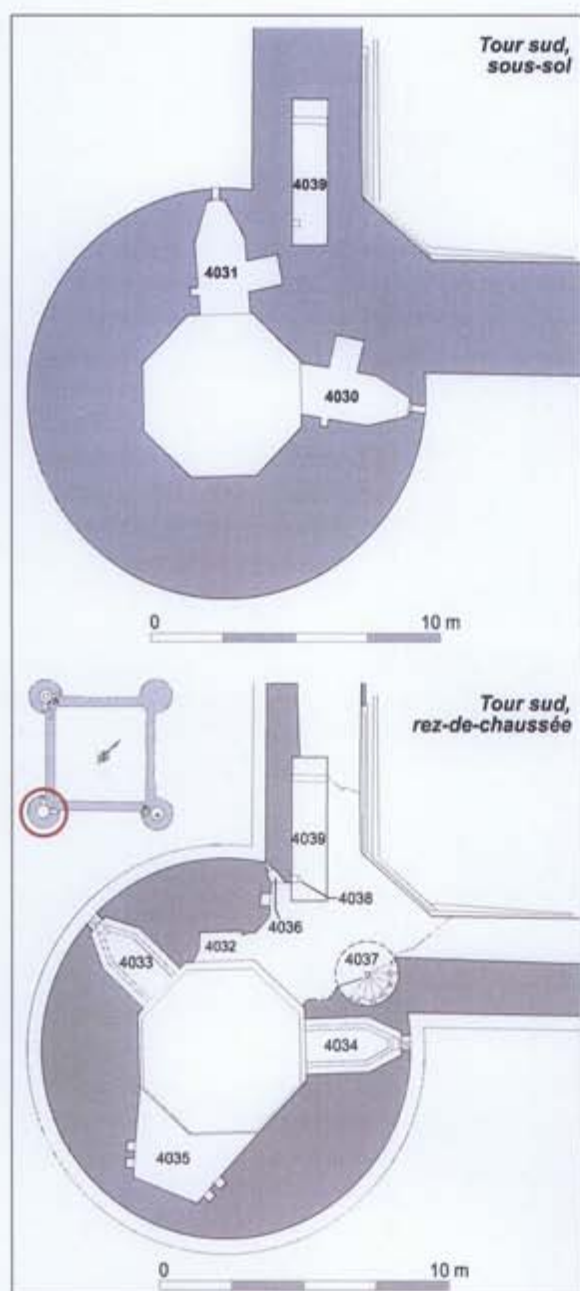


Figure 93 - Plan des vestiges de la tour sud.

Une cheminée est visible dans l'arrachement de la tour. Cette cheminée ne conserve qu'un seul tableau en pierre de taille parfaitement liaisonné avec le piédroit de la baie 4011 ; ce tableau présente un large chanfrein (Figure 92, U.S. 4015). Le plancher de ce niveau reposait sur une retraite d'étage encore visible sur les élévations nord, ouest et sud, à 85,22 m NGF. Ce rez-de-chaussée est également doté de latrines accessibles depuis une porte dont un seul piédroit en pierre de taille



Figure 94

est conservé. Ces latrines gardent encore les restes d'un siège (U.S. 4106) ; elles sont éclairées par une fente de jour logée dans l'angle de la tour et de la courtine sud-ouest (U.S. 4018). À l'arrière, la fosse de latrines mesure 4,32 m de long. Elle est séparée par une autre cloison délimitant deux autres conduits pour des latrines qui devaient être accessibles aux niveaux supérieurs de la tour.



Figure 95 - Vue de la tour ouest, élévation extérieure de la baie est (T. Béthus, Inrap).

● La tour sud

Le sous-sol de la tour sud est défendu par deux canonnières flanquant les courtines sud-ouest et sud-est (U.S. 4030 et 4031). Les deux niches présentent un plan rectangulaire ébrasé à son sommet (Figure 93). Celui de la canonnière 4031 est légèrement désaxé de façon à élargir l'angle de tir. Les deux canonnières s'ouvrent à l'extérieur par des orifices circulaires de 0,25 m de diamètre,



Figure 96 - Vue de la tour est, poterne sud (T. Béthus, Inrap)

surmontés d'une fente courte. Les niches sont munies à l'intérieur d'un abri pour l'artilleur. Cet abri fait face au dispositif de calage dont le trou d'encastrement subsiste au raz du sol. Aucune autre ouverture n'est visible. L'accès à ce niveau se pratiquait par un trou d'homme percé dans le plancher du rez-de-chaussée. Ce trou d'homme est mentionné dans les sources écrites qui évoquent une « fosse trape »³⁷. Le rez-de-chaussée est ouvert par deux baies à coussièges aménagées à l'est et à l'ouest (U.S. 4033 et 4034). Ces deux baies conservent

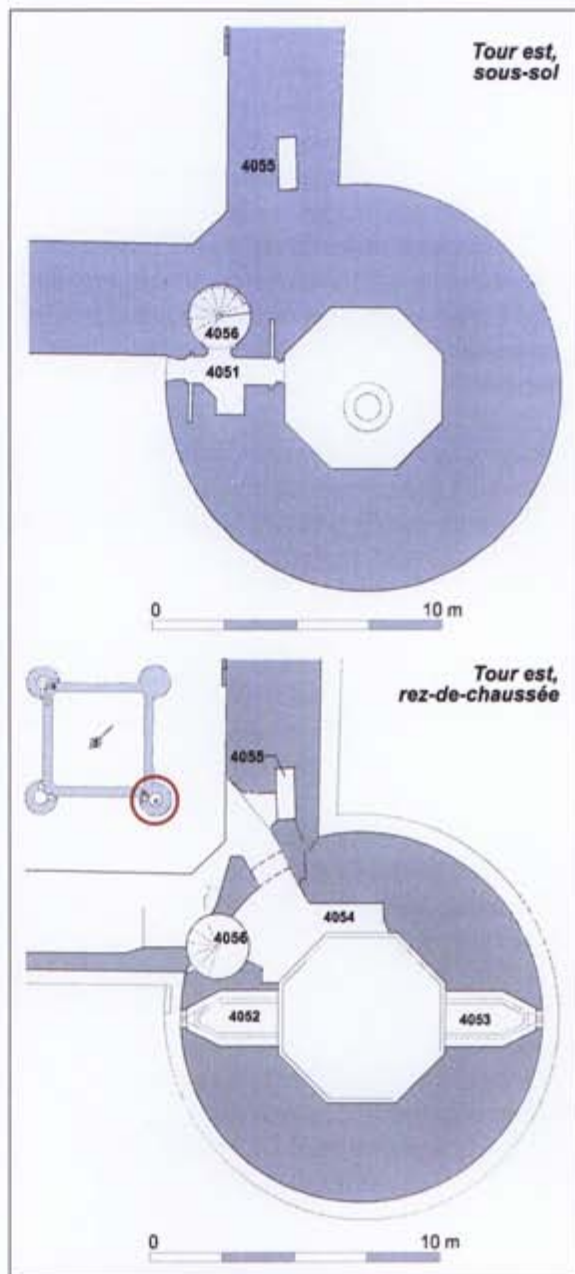


Figure 97 - Plan des vestiges de la tour est.

encore leurs voûtes, légèrement surbaissées. Elles sont dotées de canonnières percées en allèges. Ces canonnières présentent sur le parement extérieur des orifices circulaires de 0,20 m de diamètre rattachés à des fentes de visées en partie masquées par la présence des coussièges (Figures 94 et 95). Le conduit de la baie 4034 est élargi de façon à augmenter l'angle de tir. Les restes d'une cheminée sont également visibles à proximité de la baie 4033. Cette cheminée

37 - Cozic 1990, p.60



Figure 98 - Vue de la tour est, rez-de-cour, élévation extérieure de la baie (T. Béthus, Inrap).

ne conserve qu'un tableau en pierre de taille liaisonné avec celui de la baie. Le départ de son entablement est visible au-dessus. Celui-ci est non débordant, créant un modèle de cheminée incorporée. La mise en place d'une poudrière dans la partie sud de la tour correspond à un aménagement de l'époque contemporaine.



Figure 99 - Vue de la tour est, rez-de-cour, foyer de cheminée (T. Béthus, Inrap).

● La tour est

Le sous-sol de cette tour est ouvert sur l'extérieur par la poterne 4051. Les piédroits de cette poterne sont liaisonnés au parement extérieur de la tour, ce qui atteste la contemporanéité des deux éléments. Son encadrement est surmonté par deux linteaux monolithes (Figure 96). Le niveau de circulation de cette porte se situe à environ 79,60 NGF. Le passage vers l'intérieur de la tour était contrôlé par une porte barrée ; une seconde porte barrée depuis l'intérieur du couloir contrôlait également l'accès au sous-sol. Une niche rectangulaire est visible au milieu de ce couloir. Cette niche fait face à un escalier à vis de 2,20 m de diamètre permettant d'accéder au rez-de-chaussée de la tour. Les marches de cette vis ont presque toutes disparu. L'intérieur de la tour forme un niveau aveugle (Figure 97). Approximativement au centre de pièce, un puits est visible. Sa margelle maçonnée présente une ouverture de 0,80 m de diamètre. On ignore la profondeur du puits, dégagé par l'Association des amis du patrimoine de Guingamp sur un peu plus de 2 mètres.

Deux baies à coussièges sont ouvertes au nord et au sud du rez-de-chaussée. Elles ont perdu leur couverture (U.S. 4052 et 4053). Ces baies présentent sur le parement extérieur des ouvertures rectangulaires encore munies des pattes fiches pour l'installation des grilles en fer. Elles sont percées en allège par des orifices de tirs circulaires surmontés de fentes étroites et très courtes (Figure 98).

Une cheminée est aussi aménagée sur le flanc ouest (U.S. 4054). Cette cheminée ne conserve qu'un tableau chanfreiné en pierre de taille. Un arrachement de maçonnerie visible sur son contre-cœur pourrait correspondre à l'emplacement du second tableau. Le foyer ferait 1,50 m de large (Figure 99). La fosse 4055 visible le long de la courtine nord-est a été prévue pour des latrines fonctionnant avec ce rez-de-chaussée. Cette fosse ne mesure que 1,85 m de long et 0,63 m de large. La fente de jour percée dans l'angle de la courtine et de la tour assurait l'éclairage nécessaire au fonctionnement de ces latrines (Figure 97).

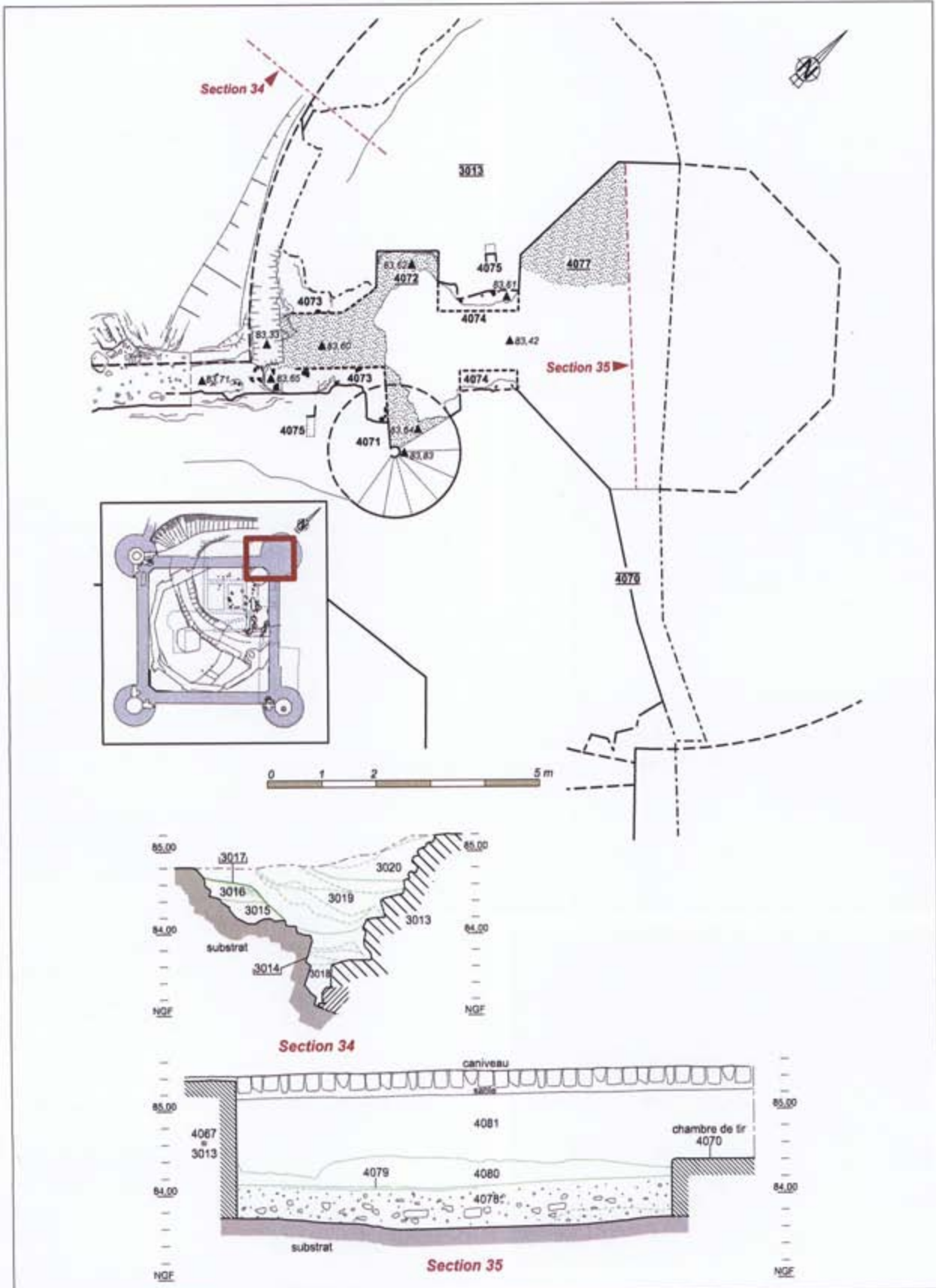


Figure 100 - Plan des vestiges de la tour nord et levés stratigraphiques.



Figure 101 - Vue de la tranchée 3014 (L. Beuchet, Inrap)

● La tour nord

La tour nord ne conserve qu'un niveau dégagé par la fouille, très dégradé et dont seule la moitié sud a pu être mise au jour (Figure 100). La tour est construite dans une tranchée de fondation taillée dans le granite altéré à une altitude de 83,13 m NGF (U.S. 3014, section 34, Figure 101 et 102). Elle conserve très partiellement son parement en pierre de taille, dont la base en ressaut est amortie par un chanfrein large de 8 cm (U.S. 3013). Des ardoises de calage subsistent parfois au fond de la tranchée 3014, marquant l'emplacement de blocs disparus. Le reste de la maçonnerie conservée est composé d'un blocage semblable à celui des autres constructions de



Figure 102 - vue des vestiges de la tour nord, depuis le nord (L. Beuchet, Inrap).

cette phase.

La position de la base chanfreinée en fond de tranchée de fondation ne manque pas d'étonner. Il est vraisemblable que la roche devait être décaissée au minimum au niveau de la base de la fondation, sinon taillée en talus. Ce décaissement, comme l'ensemble du creusement du fossé nord-ouest, n'a pas été réalisé. Cet abandon est très certainement lié à l'inachèvement général du château au XV^e siècle (cf. ci-dessous).

Une poterne est apparue à son angle ouest. L'encadrement de cette porte a aujourd'hui disparu. Les arrachements de maçonneries ne conservent que son empreinte et un trou de barre associé encore visible dans les arrachements



Figure 103 - Vue de la fosse de latrines 4069 (L. Beuchet, Inrap).

de maçonneries (U.S. 4073, 4074, 4075 et 4076). Cette poterne débouche sur un couloir muni d'une niche rectangulaire, encore partiellement conservée aujourd'hui (Figure 100). L'escalier à vis menant au premier étage de la tour débouche également sur ce couloir. Cet escalier ne conserve qu'une demi-révolution. Ses dimensions sont identiques aux escaliers des tours ouest, sud et est.

À l'extrémité nord du couloir, une seconde porte barrée donnait accès au niveau inférieur de la tour, de plan octogonal identique à celui des trois autres tours. Son sol est constitué par un niveau de mortier directement sur le rocher aplani (U.S. 4017).

Une canonnière flanque la courtine nord-est (U.S. 4070). Son niveau de circulation se situe 0,50 m plus haut que celui de pièce. Seul l'ébrasement sud de cette canonnière a été dégagé. Son plan rectangulaire ébrasé s'apparente à ceux des canonnières de la tour sud. L'orifice de tir est malheureusement arraché et n'est plus visible sur le parement extérieur. Le trou d'encastrement pour la poutre de calage est encore visible au raz du sol, le long de l'ébrasement dégagé (Figure 102).

L'intérieur de la tour est comblé sur une épaisseur de 0,50 m environ de gravats mêlés à de la terre végétale (U.S. 4078, section 35, Figure 100). La surface de ce remblai, très plane, semble avoir servi de sol, marqué par une fine couche de charbons de bois (U.S. 4079). Ce sol est recouvert par une couche d'argile en blocs, mêlés de fragments de carreaux de sol et de quelques ardoises (U.S. 4080). Il correspond probablement au démontage des sols des étages lors de la destruction du château au XVII^e siècle, pour récupérer les bois d'œuvre. Le niveau supérieur 4081 est un remblai de comblement des vestiges, après démolition du château.

Il ne reste aucun vestige du premier étage de cette tour, dérasée à une altitude moyenne de 85,90 m NGF. Des latrines étaient néanmoins accessibles depuis ce niveau. La fosse de ces latrines a été fouillée (U.S. 4069). Un fond en cuvette ouvert vers l'extérieur par un petit conduit ébrasé est apparu (U.S. 4100). Ce conduit n'est visible qu'en négatif sur l'arase de la maçonnerie (Figure 103).

II.3.2 - Synthèse de la phase 3

Une forteresse d'artillerie neuve

Un chantier de construction homogène élevé par tranches horizontales

Les maçonneries observées sont d'une grande homogénéité et appartiennent à une même phase de construction. Les ressauts de maçonneries observés sur les parements intérieurs constituent les seules anomalies visibles. Ces ressauts se regroupent sur deux

niveaux. Le premier à 82,50 m NGF correspond en altitude au bandeau visible à l'extérieur ; le second se situe à la limite entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, à 85,50 m NGF. Il correspond également à deux planées visibles dans les arrachements de maçonneries des tours ouest et sud, ainsi que dans le blocage de la courtine nord-ouest. On voit ici les marques de deux arrêts de travail importants, éclairant le déroulement du chantier en tranches horizontales.

Trois tranches peuvent être isolées. La première campagne pose les fondations du château jusqu'à environ 82,50 m NGF, elle s'achève sur les parements extérieurs par la réalisation d'un bandeau mouluré surmontant le glacis (U.S. 4002). Deux autres tranches de constructions se sont succédées, marquées par une interruption entre le sous-sol et le rez de cour des tours ouest, est et sud, à 85,50 m NGF. Chaque arrêt permet le contrôle de l'horizontalité de la construction, et éventuellement des réglages.

Aucun système d'échafaudage n'a été mis en évidence. Le chantier se déroulait donc sur l'arase même de la construction. Au niveau des fondations, le remblaiement progressif des angles au fur et à mesure de l'élévation des maçonneries est attesté par la présence de niveaux de mortier. Pour les parties hautes, l'utilisation d'échafaudages volants ne peut être écartée. La circulation des ouvriers pouvait également se faire par les escaliers des tours, construits conjointement au courtines. L'approvisionnement en matériaux devait être assuré par des engins de levage. Ce sont probablement les traces d'installation de ceux-ci que la fouille a mis au jour dans les angles est et sud. On ignore cependant à ce stade de l'étude le type d'engins utilisés.

De nombreux signes lapidaires ont été observés. Ils n'ont cependant pas fait l'objet d'un levé systématique, en raison de l'inaccessibilité de certaines maçonneries. Aucune étude typologique ou de répartition ne peut donc être entreprise, susceptible de mettre en évidence des spécialisations ou des chronologies.

Le blindage des maçonneries

La forteresse élevée constitue un programme architectural homogène. Ce château neuf a été adapté au développement de l'artillerie, en premier lieu par le blindage de ses maçonneries. La fouille a révélé que les deux courtines sud-ouest et sud-est ont été implantées en contrebas de la plate-forme rocheuse initiale, créant selon l'orientation et l'inclinaison du substrat de fortes déclivités. Celles-ci ont été mises à profit dans les angles ouest, sud et est du château pour renforcer les possibilités défensives.

Les courtines sud-ouest et sud-est, les plus exposées au tir ennemi, ont pu être réparées, c'est-à-dire renforcées par un apport de remblais. Ce remblais a été rapporté entre les courtines du « shell-keep » et de la nouvelle enceinte. Il devait permettre d'augmenter la résistance des murs aux armes de gros calibre. Les choix de maçonneries adoptés par le maître d'œuvre montrent aussi une adaptation au développement des armes à poudre. Leurs mises en œuvres caractérisent cette adaptation. Elles expliquent en parti l'utilisation exclusive de la pierre de taille sur les parements extérieurs. Ce mode de construction devait permettre de renforcer l'homogénéité

et la solidité du parement extérieur. L'utilisation abondante de la chaux dans la confection des mortiers témoigne elle aussi du soin apporté à la solidité des maçonneries. Cette qualité de mortier est d'autant plus significative que les possibilités d'approvisionnement en chaux sont restreintes en Bretagne, contrairement au granit exploité dans des carrières proches³⁸. Ce choix de construction devait entraîner un surcoût important pour le chantier.

Le plan de feu

Treize postes de tirs exclusivement adaptés à l'artillerie se répartissent sur deux niveaux. Un premier plan de tir rasant a été créé à une altitude de 80 m NGF (Figure 104). Il correspond aux étages inférieurs des tours ouest et sud, réservés uniquement aux fonctions défensives. Les canonnières de la tour sud ont été surélevées pour atteindre ce niveau. Ce plan de feu rasant est adapté à l'utilisation d'armes semi lourde, d'un diamètre inférieur à 0,25 m. Les tubes mesurent environ 1,60 m de long.

Au rez-de-cour, huit autres canonnières sont aménagées à une altitude moyenne de 85,60 m NGF.

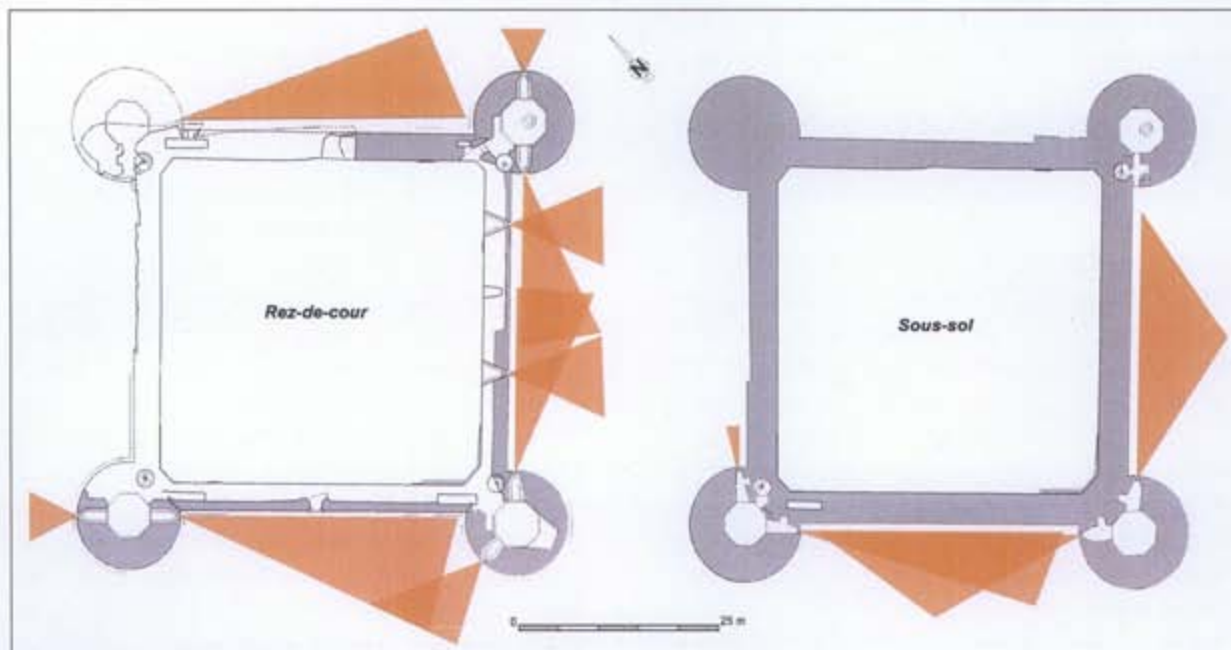


Figure 104 - Plan de feu du château du XV^e siècle.

38 - La carrière de granit de « Murehore » est, par exemple, régulièrement mentionnée dans les comptes du XV^e siècle. Voir Nicolas Cozic, op. cit p. 62-110.

Ces canonnières sont percées en allège de fenêtres et adaptées à l'utilisation d'armes à feu plus légères démunies de dispositif de calage. Leurs orifices circulaires sont rattachés à une fente, mais la visée se pratiquait depuis les fenêtres. Ces postes de tirs se répartissent sur les tours est, sud, ouest et sur la courtine sud-est. La répartition et la concentration des canonnières permettent de souligner l'importance accordée à la défense des courtines sud-est et sud-ouest placées toutes les deux à l'extérieur de l'enceinte urbaine. Les deux sont défendues par un ensemble de huit canonnières. Six d'entre elles flanquent directement les courtines, et deux l'approche de la courtine sud-est.

L'efficacité de cette défense est améliorée par les ébrasements des niches de tirs 4009 et 4031, ou des canonnières 4010 et 4034 orientées de façon à battre le devant des tours sud et est. Les courtines ouest et nord constituent à l'inverse les éléments les moins bien protégés avec seulement deux canonnières, dont une seule était réellement efficace (U.S. 4070). Le rocher non taillé le long de la courtine ouest rendait l'utilisation de la canonnière 4097 inutile. Les postes de tirs 4011 et 4053 complétaient ce dispositif en battant l'enceinte urbaine depuis le rez-de-cour des tours est et sud. Ce dispositif était complété par d'autres ouvertures de tir dans les étages de la forteresse, aujourd'hui disparus.

Hypothèse de datation

Données archéologiques

Aucun niveau correspondant à l'occupation de cette phase n'a été mis au jour. Le mobilier archéologique provient exclusivement des remblais comblant les tranchées de fondation aux angles de la forteresse. Il se compose essentiellement de fragments de céramique formant un lot très hétérogène. Cette hétérogénéité est confirmée par trois découvertes monétaires. La première provient du remblai 2044, situé dans l'angle ouest. Il s'agit d'un denier d'Etienne de Penthièvre, frappé à Guingamp entre 1095 et 1160 (Inv. 2044/3). Les deux autres proviennent du remblai 2074, situé

dans l'angle sud. Il s'agit d'un denier frappé par l'abbaye Saint-Martin de Tours avant 1204 (Inv. 2074/3) et d'un gros frappé sous Charles de Blois en juin-juillet 1359 (Inv. 2074/4). Ces découvertes témoignent du brassage de ces remblais et fixent un terminus post quem de peu d'intérêt.

L'apport des sources historiques

C'est en 1421 que le duc Jean V constitue l'apanage pour son fils Pierre dont le principal domaine est la seigneurie de Guingamp. Cette dotation devait assurer au pouvoir ducal le contrôle étroit du château resté jusqu'aux événements de 1420 dans la mouvance du parti blésiste. Sa reconstruction, selon les différents hagiographes des XVI^e et XVII^e siècles, repris plus tard par La Borderie, aurait été menée par Pierre entre 1438 et 1442³⁹.

Nicolas Cozic a récemment remis en cause cette datation en s'appuyant sur plusieurs sources historiques évoquant la construction du château⁴⁰. L'auteur en mentionne cinq que nous reprenons ici. La plus ancienne est de 1443. François I^{er} autorise à cette date son frère Pierre à faire « emparement de la ville et chasteau et forteresse et tout aultre édifice qu'il voyra a faire »⁴¹. La nomination en 1446 de Jean de Beuves « maystre de nos oeuvres de la fortification de nostre ville et chasteau de Guingamp » correspondrait à la date de démarrage effective des travaux qui se seraient prolongés après 1450. Un autre mandement de 1451 précise en effet que Jean de Beuves « est continuellement occupé audit office des oeuvres et reparacions de notre chastel de Guingamp ». Ces travaux sont aussi mentionnés en 1699 par un officier du duché de Penthièvre qui signale l'existence d'un « compte des maçons et tireurs de pierre qui travaillèrent au chasteau de Guingamp en 1453 par l'ordre du prince Pierre ». La pièce d'archive a malheureusement disparu.

Un dernier document est daté de 1472. On apprend à cette date que les officiers ducaux ont ordonné de « priser la chaux que sera employer à parfaire le chasteau dudit lieu », autrement dit à terminer sa construction⁴². Ces différentes

39 - Ibid.

40 - Ibid.

41 - Arch. dép. Côtes d'Armor, E901, Mandement du duc François I^{er}, 6 décembre 1443.

42 - Arch. dép. Loire-Atlantique, B6, folio 175, Mandement de la chancellerie de Bretagne.

pièces d'archives s'opposent donc à la datation proposée par les hagiographes. Elles reculent et étendent la période de construction du château sur une période longue, qui a pu débuter dans les années 1440 et s'achever au début des années 1470.

Les indices typo-chronologiques

Les vestiges archéologiques conservés ne contredisent pas l'hypothèse d'un chantier entamé à partir des années 1440. La typologie des canonnières se rapporte aux modèles connus en Bretagne avant les années 1470-1480, caractérisés par des niches largement ouvertes sur l'intérieur des tours et des tubes posés au raz du sol. Les tours du Maure et de la Fortune à Concarneau⁴³ ou les portes Mordelaises de Rennes, construites selon les textes dans les années 1440-1450, présentent ces dispositions. Le bandeau mouluré surmontant le talus peut aussi jouer le rôle de marqueur chronologique. La tour Duchesne de l'enceinte urbaine de Rennes garde elle aussi un bandeau, taillé dans une pierre calcaire. L'ouvrage est daté par la documentation historique de 1447, période à laquelle un marché est conclu pour sa construction⁴⁴.

Un chantier ducal inachevé

L'œuvre de Pierre II

La reconstruction du château de Guingamp a donc été entreprise dans le milieu des années 1440. Le prince Pierre peut être considéré comme son maître d'ouvrage. L'importance du commanditaire, qui deviendra duc de Bretagne en 1450 sous le nom de Pierre II, peut expliquer le soin accordé à cette construction. Le bandeau mouluré visible sur les élévations extérieures témoigne de cette qualité architecturale. L'ensemble constituait pour la Bretagne au milieu du XV^e siècle un modèle de château neuf directement lié au pouvoir ducal. Il ne faudrait pas, dans ce cas-là, mésestimer le programme résidentiel que son maître d'ouvrage a souhaité engager, et dont seuls les premiers étages des tours permettent aujourd'hui d'appréhender le soin et l'importance accordés aux logis.

Les indices d'inachèvement

Le chantier de construction engagé par Pierre n'a pas été achevé. Le fossé, au nord-ouest de la forteresse n'a pas été fini de creuser. La base de la tour nord n'a pas même été dégagée. Les corps de logis, dont les harpes d'attente observées sur les courtines nord-est, sud-est et nord-ouest sont les seuls témoins, n'ont pas été construits. Il n'existe aucune autre trace archéologique de ces projets de construction; le procès verbal de 1598 ne fait état d'aucun bâtiment à l'intérieur de la cour. Le château n'a donc à aucun moment pu servir de résidence au duc et à son entourage, ce que confirment les sources écrites: la documentation historique ne garde aucune trace du passage de Pierre II à Guingamp.

Les actes émis par le duc dans les années 1450 n'ont jamais été signés à Guingamp, mais toujours dans d'autres lieux de résidence⁴⁵. En plus des logis, les parties hautes des tours et des courtines n'ont pas, elles non plus, été terminées. Le procès-verbal de réparations décrit en 1598 des parapets neufs dépourvus de mâchicoulis: « led parappet sans machicoullis (...) ledit sieur de Kergommar nous a affirmé avoir fait de neuf »⁴⁶. Les parapets mentionnés couronnent la courtine nord-est et les tours est et sud; ils datent probablement de l'époque moderne.

Le château devait donc présenter au XV^e siècle des courtines et des tours inachevées, démunies de parapets et de galeries de mâchicoulis. Cet état devait considérablement réduire les possibilités défensives. L'inachèvement de la douve nord-ouest, constaté par la fouille, rendait caduque l'utilisation de la canonnière aménagée à la base de la tour ouest et amenuisait encore la défense du château.

Les raisons de cet inachèvement sont probablement multiples et restent difficiles à apprécier par l'archéologie. La mort précoce de Pierre II en 1457 y joue certainement un rôle important. A partir des années 1460, la menace française pèse de plus en plus sur la frontière et l'essentiel des dépenses de construction est mobilisé par François II sur la réfection des

43 - Faucherre 1998, p. 255.

44 - Renseignement donné par Marie-Pierre Baudry. Archives Municipales de Rennes, EE 138.

45 - Cozic 2001, p. 496.

46 - Procès-verbal de réparations du château de Guingamp, sur ordre royal, Arch dép Côtes d'Armor, E3133.

défenses face au puissant voisin. Par sa position géographique, Guingamp ne présente dans ce cadre qu'un intérêt stratégique très limité. D'autre part, François II est un ligérien, préférant les résidences du sud du duché. C'est donc sur ces châteaux, et surtout Nantes, qu'il fait des dépenses d'aménagement et de construction, délaissant ses possessions plus septentrionales telles que Guingamp.

Hypothèse de restitution du château

Les vestiges actuels ne donnent qu'un aperçu de l'état originel du château. Ces vestiges résultent du démantèlement ordonné par le pouvoir royal en 1626⁴⁷. Seuls les éléments extérieurs à l'enceinte urbaine ont été conservés, arasés à la même altitude que ces derniers. La documentation historique associée aux éléments d'architecture permet de restituer une partie des élévations aujourd'hui disparues.

Ce travail a abouti à la réalisation d'un modèle

tridimensionnel dont l'objectif est de présenter une volumétrie générale du château⁴⁸. Les éléments manquent en effet pour une restitution en détail de l'édifice. Le premier travail s'est attaché à modéliser l'état des vestiges du château à l'issue de la fouille. Ce modèle a servi à élaborer dans un second temps une hypothèse de restitution des parties manquantes. La construction de ce modèle nous a mené à approfondir la réflexion sur le monument et notamment sur la distribution et la fonction des corps de bâtiment. Cette restitution constitue cependant un état « idéal » du château qui est resté inachevé.

Les tours

Le travail de restitution s'est dans un premier temps attaché aux tours de flanquement pour lesquelles nous possédons le plus de renseignements. Les sources historiques évoquent le nombre d'étages de chacune

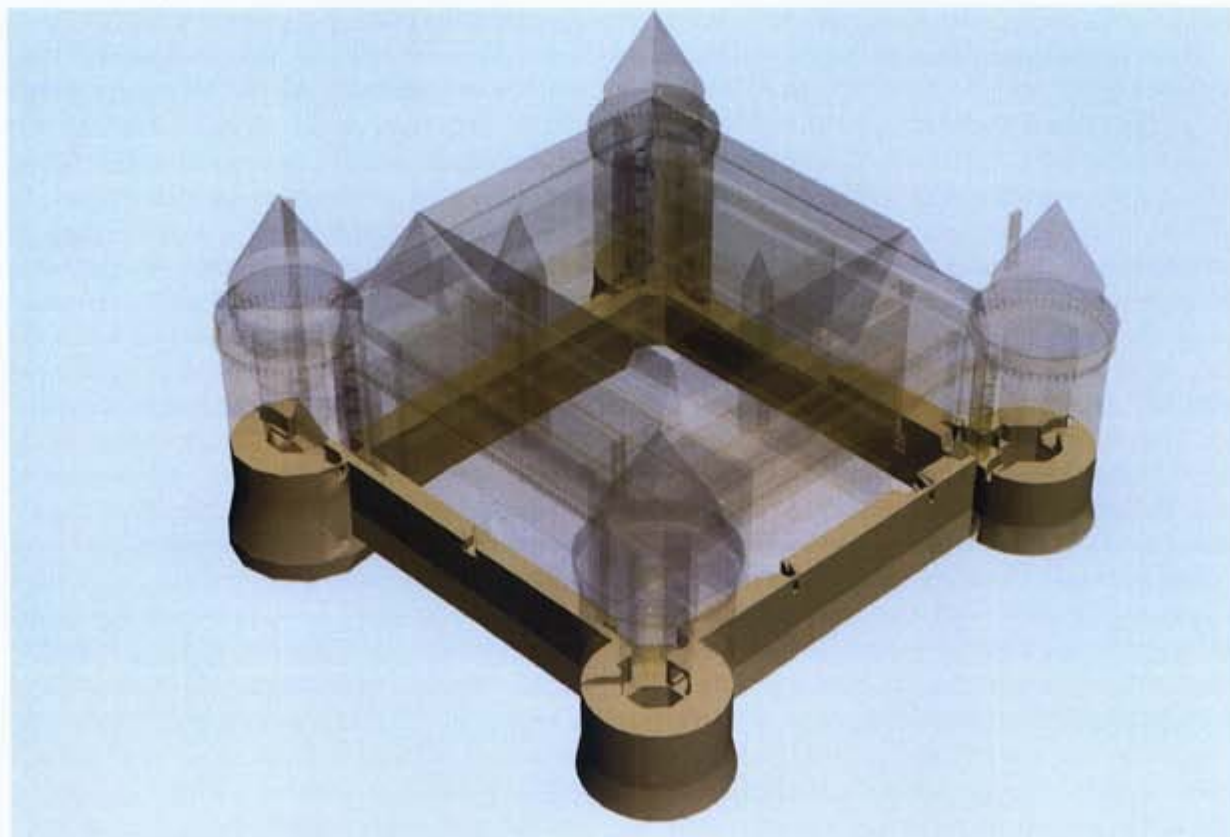


Figure 105 - modélisation des vestiges du château du XV^e siècle et hypothèse de restitution des parties manquantes (P. Leblanc, Inrap)

47 - Cozic 2001 p. 400.

48 - Ce projet a été mené en coopération avec Pierrick Leblanc, géomètre Inrap.

d'entre elles. Les tours sud et est comptaient à la fin du XVI^e siècle deux étages au-dessus de leurs rez-de-chaussée, et les tours nord et ouest un seul⁴⁹. Il est possible à partir des révolutions des escaliers à vis de restituer les hauteurs de ces ouvrages (Figure 105). Ces escaliers possèdent tous un diamètre de 2,20 m et une hauteur de révolution constante de 2,40 m. Deux révolutions sont aménagées par niveau, soit une hauteur d'étage de 4,80 m. Les tours est et sud devaient atteindre selon ce calcul une hauteur d'environ 20 m hors toiture, à une altitude estimée à 99,80 m NGF, la tour ouest 16 m jusqu'à 95 m NGF, et la tour nord 10 m à une altitude de 93,30 m NGF. Il manque à ces deux dernières un niveau supplémentaire pour avoir une hauteur équivalente à celles des tours est et sud. La solution retenue pour la restitution, probablement envisagée par le maître d'œuvre, a été d'élever les deux tours nord et ouest à des altitudes identiques à celles des tours est et sud, en leur rajoutant un niveau supplémentaire.

Les niveaux de circulation des tours ouest, sud et est sont situés à des altitudes identiques, à 85,50 m NGF, 90,30 m et 95,10 m NGF. À ces altitudes, les cages des escaliers s'ouvrent à chaque fois vers la gorge des tours, ce qui permet de restituer la présence d'un couloir axial desservant chaque niveau. Selon ce système de distribution, les deux étages de la tour nord peuvent être rétablis à des niveaux de 88,50 m NGF et 93,30 m NGF. Ce décalage s'explique par la fondation de la tour et de son escalier à vis, situés à 83,70 m NGF. Les étages de ces différentes tours étaient divisés par des planchers aujourd'hui disparus, correspondant aux « doubleures » décrites par les sources⁵⁰. Les « doubleures » de la tour sud étaient recouvertes de « tuiles », probablement des carrelages de céramique, que l'on retrouve en fragments dans les remblais de démolition comblant la tour nord (U.S. 4080). La « doubleure » de la tour sud, aussi mentionnée par la documentation écrite, n'était qu'en bois.

Les sources historiques livrent également quelques informations sur les aménagements intérieurs. La « chambre de garde » de la tour

sud présentait une « cheminée de pierre de taille neuve et sans manteau ». L'absence de manteau pourrait correspondre avec la cheminée 4032, encastrée dans le mur. Les deux niveaux supérieurs de cette tour étaient également dotés de cheminées, qui devaient se superposer avec celle du rez-de-chaussée. Les dimensions des fosses de latrines permettent de restituer la présence de latrines aux deuxième étages des tours ouest, sud et nord. Ces fosses étaient suffisamment importantes pour réunir trois conduits de latrines différents. Les deux derniers niveaux de la tour est en étaient à l'inverse dépourvus, la fosse observée au rez-de-chaussée n'étant pas suffisamment longue pour l'aménagement de plusieurs conduits. L'emplacement et l'aspect des ouvertures percées aux étages n'ont pas pu en revanche être restitués, les sources historiques ou archéologiques ne donnant aucune information. Le choix de présentation adopté a été de reconstituer des élévations démunies d'ouverture.

En parties hautes, les parapets sans mâchicoulis des tours, aménagés dans la seconde moitié du XVI^e siècle⁵¹, ont été remplacés par des parapets avec mâchicoulis sur consoles. Cette restitution s'appuie sur les modèles de mâchicoulis diffusés dans le duché à cette période. Elle pourrait correspondre au projet envisagé par le maître d'œuvre au milieu du XV^e siècle, à la place du parapet sans mâchicoulis dont le modèle ne se diffuse qu'à partir de l'époque moderne. Une toiture en poivrière a été choisie pour couvrir l'ensemble. Cette toiture est prolongée par un coyau recouvrant la galerie de mâchicoulis.

Les courtines et l'accès

Depuis 1626, seules les portions de courtines situées à l'extérieur de l'enceinte urbaine ont été conservées sur une hauteur significative, d'environ 8 m de haut. Les courtines nord-est et nord-ouest, placées à l'intérieur de la ville, ont été arasées à une altitude commune d'environ 85 m NGF. Malgré l'absence d'information historique, il est possible grâce à la présence des fosses de latrines d'évaluer les hauteurs d'origines de ces

49 - Cf. supra.

50 - Ibid.

51 - Voir supra p. 9.

quatre courtines. Les dimensions des fosses 4017, 4039 et 4069 observées le long des courtines sud-ouest et nord-est sont suffisamment importantes pour faire fonctionner des latrines aux derniers étages des tours nord, ouest et sud. Leur aménagement implique nécessairement le prolongement des courtines à une hauteur équivalente à celle des tours. Le château aurait pu de cette façon former un ensemble constitué par les tours et les courtines situées au même niveau. On peut envisager en partie sommitale la présence d'une galerie de mâchicoulis. Le modèle adopté pour la restitution de cette galerie est identique à celui des tours avec une série de mâchicoulis sur consoles. Ces mâchicoulis ont été placés au même niveau que ceux des tours, créant une coursive avec un niveau de circulation continu.

La poterne visible au milieu de la courtine sud-ouest ne peut en aucun cas être l'accès principal au château en raison de sa taille et sa position. Sur le parement extérieur, les deux crapaudines de cette poterne indiquent l'existence d'un pont-levis encastrable dans une feuillure. Ce pont-levis était levé, selon les sources historiques, au moyen de « petites cheynes », et doté d'une herse en bois⁵². L'état de conservation de la porte, arasée à 87,60m NGF, ne permet pas de déterminer avec précision la longueur de son tablier mobile. La longueur adoptée pour la restitution est de 4 m.

Le pont-levis commandait l'accès à un « ravelin », mentionné par la documentation écrite⁵³. L'implantation de cet ouvrage avancé, au sud du château, et sa morphologie nous sont totalement inconnues. Seule la contemporanéité de la porte et de la courtine laisse penser que cet ouvrage a été construit en même temps que le château. Cette poterne devait être accessible depuis l'intérieur de la cour où le toit rocheux culmine à une altitude voisine de son seuil, à 86,62 m NGF.

La description du château en 1598 mentionne les deux portes du château en vis-à-vis⁵⁴. L'entrée principale de la forteresse devait donc se situer au milieu de la courtine nord-est. Cette porte a du constituer un simple passage charretier, sans châtelet. Les sources écrites ne mentionnent la

présence d'aucun autre bâtiment en dehors des quatre tours d'angles du château. Elles restent également imprécises sur la défense de l'entrée et n'évoquent que la présence de trois « portes de battant doubles garnys de fer et mis en leur place ».

Les logis

Les cinq harpes d'attente observées sur trois des courtines du château indiquent que le maître d'ouvrage a envisagé la construction de corps de logis accolés aux courtines.

Le premier bâtiment aurait dû s'adosser à la courtine sud-est et mesurer hors murs 7 m de large. Le niveau de circulation de son rez-de-chaussée correspond à celui des deux baies à coussièges 4042 et 4043, à 85,40 m NGF. Ces ouvertures devaient éclairer chacune une salle séparée par un mur de refend, situé à l'emplacement de la harpe 4048. Les rez-de-chaussée des deux tours est et sud, accessibles de plain-pied, chauffés et munis de latrines, ont pu servir de pièces de vie secondaires à ces deux salles.

La présence d'une cinquième harpe d'attente à l'extrémité de la courtine sud-ouest révèle également le projet de la construction d'un second corps de bâtiment adossé à la courtine nord-ouest (U.S. 4024). Cette harpe n'est conservée que sur une seule assise, à 86,30 m NGF. Elle devait permettre d'ancrer un mur épais de 1,60 m parallèle à la courtine nord-ouest, et de délimiter un espace de 6,25 m de large. L'absence d'ouverture liée à ce corps de bâtiment ne permet plus de définir avec certitude le niveau de circulation envisagé pour le rez-de-chaussée du bâtiment.

Il paraît peu probable que ces deux corps de bâtiment soient restés isolés. La concordance des niveaux de planchers entre les tours ouest, sud et est ne peut être fortuite et signale une volonté de circulation de plain-pied entre ces organes. La présence d'un corps de bâtiment adossé à la courtine sud-ouest est donc plausible. La hauteur supposée des courtines permet de concevoir la présence de plusieurs étages.

⁵² - Nicolas Cozic, *op. cit.*, p. 58.

⁵³ - *Ibid.*

⁵⁴ - « aussy y a une barrière ou il deffault cinqs barres de boys à l'entrée d'usd. Chasteau au dedans a vis de la porte en laquelle on entre par un petit pont levys » Cozic 1990, pp. 54-55.

Les couloirs aménagés dans les gorges des tours ont été prévus pour desservir chacun de ces niveaux. Ils permettent devant les tours ouest, sud et est d'envisager la superposition d'au moins trois niveaux de planchers situés de plain pied avec celle-ci à 85,50 m, 90,30 m et 95,10 m NGF.

La circulation dans les logis ne peut cependant être totalement continue. La tour nord présente en effet d'importants décalages dans l'altitude de ses planchers présumés par rapport à ceux des trois autres tours (Figure 106). Ces niveaux peuvent être restitués à 89,20 m, 94,00 m et 98,40 m dans l'hypothèse d'une construction à trois étages. Les pièces de cette tour devaient également communiquer de plain-pied avec les logis attenants. La rupture entre les niveaux de planchers devait donc se faire au sein des corps de bâtiments nord-ouest et nord-est.

Cette rupture implique la présence de murs de refends, dont aucune trace n'est visible en raison

du niveau d'arasement des courtines. L'écart entre les niveaux de planchers est de 1,10 m environ. Il correspond grossièrement à une demi révolution d'escalier et la distribution pouvait donc être assurée par des vis situées dans deux tourelles hors oeuvre. Ces vis permettaient une distribution directe des logis depuis la cour. Elles pouvaient avoir un diamètre plus important que celles situées dans les tours et l'une d'elles devait être privilégiée et desservir la grande salle du château.

Le troisième étage de ces corps de bâtiment a pu constituer un niveau sous comble, accessible également depuis les couloirs aménagés dans la gorge des tours. Son niveau de circulation est estimé à une altitude de 98,80 m NGF. La hauteur de toiture restituée permet de dégager suffisamment d'espace pour envisager la présence d'un comble habitable. L'angle adopté pour les fermes est de 60°, selon les modèles connus en Bretagne à cette période⁵⁵.

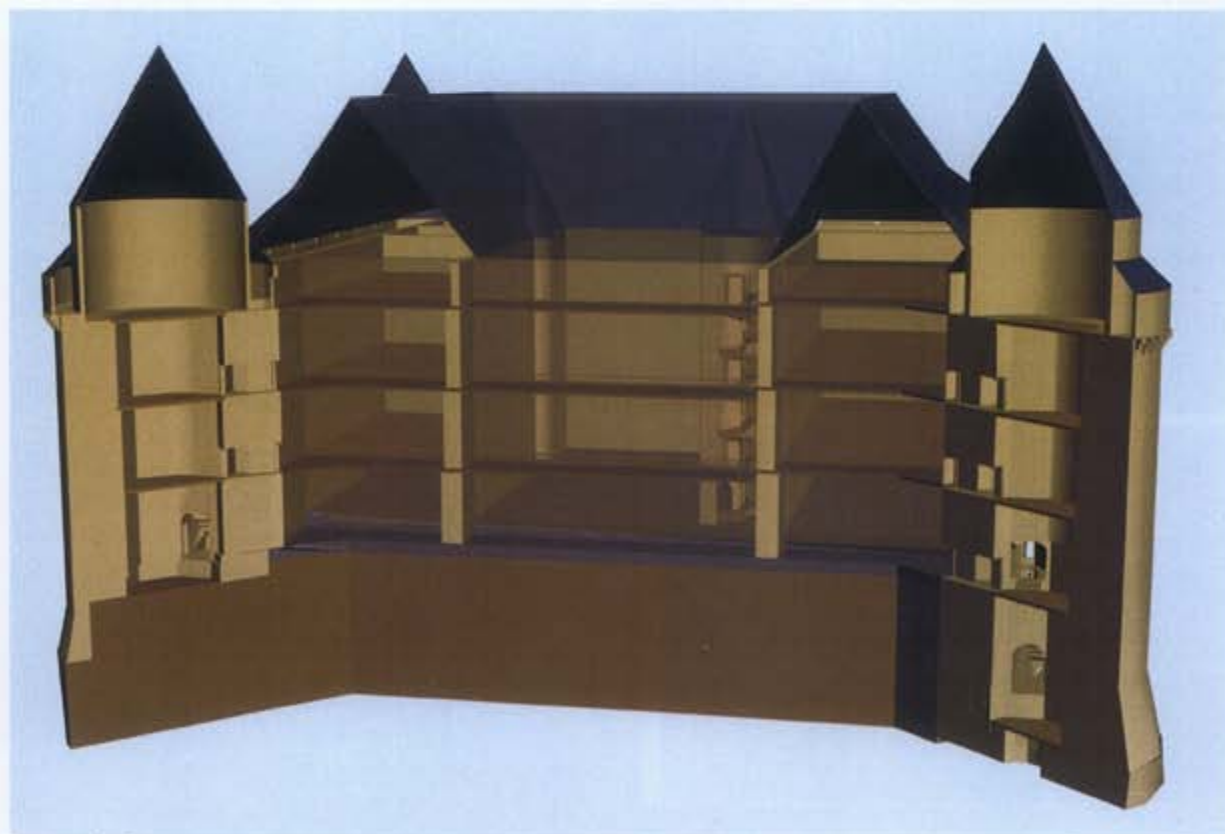


Figure 106 - Coupe restituée du logis adossé à la courtine nord-ouest (P. Leblanc, Inrap).

⁵⁵ - Voir par exemple le grand logis du château de Châteaubriant. Martineau 2003.

Cette toiture est prolongée par un coyau représenté au-dessus de la galerie de mâchicoulis et se raccordant aux toitures des tours. Des ouvertures carrées devaient probablement servir à l'éclairage de la coursive, probablement accessible de plain-pied.

Il est difficile de préciser davantage le fonctionnement de ces corps de bâtiments. Les partitions internes, l'emplacement et les profils des ouvertures nous échappent presque totalement. La localisation des logis princiers reste problématique. On peut cependant émettre l'hypothèse de leur implantation sur l'angle nord. Cette disposition permet de placer la grande vis sur la façade de l'aile nord-ouest, en position privilégiée par rapport à l'entrée du château. Ils seraient également situés sur l'angle dans la ville, libérant les courtines sud-est et sud ouest, situées hors les murs, pour les fonctions plus défensives et affirmant la présence du prince dans la ville de Guingamp, nouvellement annexée par le pouvoir ducal.

Le château et la ville

Le rempart urbain

La ville de Guingamp constituait à la fin du Moyen-âge une agglomération prospère, dotée d'importantes infrastructures administratives, religieuses et économiques. Jean-Pierre Leguay a pu souligner le développement de la ville à partir du XIV^e siècle⁵⁶. Cette prospérité a



Figure 107 - Vue des vestiges probables du fossé nord-est, comblé. Noter le mur de contrescarpe (L. Beuchet, Inrap).

56 - Leguay 1979 p. 101-124.

57 - Ibid p. 110.

58 - « Touchant une taille qui fut mise en la dite ville et forbourg du temps du dit procureur, savoir au mois de juing l'an 1447, pour le fait de 150 livres, pour la première moitié de trois cens livres jusques cinq ans, que lesdits bourgeois octroyèrent à Monseigneur de Guingamp, pour aider à la fortification et emparement de la ville » Cozic 1990 p. 63.



Figure 108 - Vue du mur actuel de soutènement des remblais modernes, collé contre la tour ouest (L. Beuchet, Inrap).

favorisé l'émergence d'une poignée de riches marchands et artisans, regroupée sous la forme d'une communauté bourgeoise bénéficiant de nombreux privilèges.

Au XV^e siècle, cette communauté a su profiter de l'éloignement du pouvoir ducal pour prendre de plus en plus d'influence et imposer son contrôle sur les affaires de la cité⁵⁷. Les interventions des bourgeois se sont progressivement étendues à tous les domaines, en particulier à la fortification.

La reconstruction de l'enceinte urbaine s'est faite à partir de 1447 sous leur influence. À cette date, les comptes de la communauté urbaine révèlent les travaux entrepris, au moins jusqu'en 1478⁵⁸. Sur la base des anciennes murailles, l'enceinte urbaine est progressivement restaurée. Cinq tours garnissent son enceinte, dont trois sont adaptées à l'usage de l'artillerie⁵⁹. Ces travaux ont perduré jusqu'en 1486 avec la construction du boulevard de la porte de Rennes⁶⁰. La relation de cette enceinte avec le château construit au milieu du XV^e siècle reste difficile à appréhender.

59 - Nicolas Cozic, op. cit p. 62-110.

60 - Ibid., p. 90 et 91.

A l'est, l'enceinte urbaine est actuellement conservée à proximité de la courtine nord-est du château, dans le prolongement de l'ancienne porte de Rennes. Les vestiges en sont peu lisibles. Ils semblent marquer un retour vers le nord et ménager un espace entre eux et le château (Figure 107). Cet espace peut correspondre à la douve sèche qui, selon les sources écrites s'étendait jusqu'à la « place à l'advoene », actuelle place du château⁶¹. Elle mesurait 120 pieds de long (36,50 m) sur 22 pieds de large (6,70 m). Cette douve aurait dû se retourner le long de la courtine nord-ouest, mais n'a manifestement pas été achevée. Le rocher dégagé par la fouille n'a pas été entaillé et forme un large replat le long de la courtine nord-est⁶². Le projet de construction initial aurait pu, de cette façon, prévoir l'isolement du château vis-à-vis de la ville, en entourant son périmètre par des fossés. Ici encore, le projet n'a pas été achevé. La maçonnerie observée aux pieds de la courtine nord-ouest a du pallier l'inachèvement du fossé (cf. supra, Figure 74).

Cette maçonnerie, plaquée à une période indéterminée contre la courtine du château, se situe dans l'axe de l'enceinte de ville encore conservée au nord-ouest et peut donc être interprétée comme son prolongement. La muraille actuelle vient se coller contre la tour ouest. Cette construction a remplacé l'ancien rempart, rasé lors du démantèlement du château en 1626. Elle remploie les matériaux issus de la destruction (Figure 108).

Le château de Guingamp comme moyen de contrôle de la ville

L'hypothèse de restitution aboutit la vision d'un monument très éloigné des vestiges actuellement conservés. Elle présente un château particulièrement imposant, haut d'une vingtaine de mètres. Le monument, même inachevé, devait certainement marquer le paysage et imposer sa présence à la ville (Figure 109).



Figure 109 - Restitution du plan du château et de son intégration au rempart urbain, sur le cadastre du XIX^e siècle.

61 - Ibid. p. 55.

62 - Voir supra p. 8.



Figure 110 - Restitution des volumes du château du XV^e siècle, intégrés dans le paysage urbain actuel (P. Leblanc et H. Paitier, Inrap).

Au-delà de la fonctionnalité, une telle construction porte sans doute une valeur hautement symbolique. La politique d'autorité menée par les ducs de Bretagne face aux villes a été récemment soulignée⁶³. Les ducs ont usé fréquemment des fortifications pour imposer leur présence face aux villes et aux contre-pouvoirs qu'elles abritaient, civils ou religieux. Les tours de Solidor à Saint-Malo, de Cesson à Saint-Brieuc ou de Dinan ont joué ce rôle dès la seconde moitié du XIV^e siècle. En constituant l'apanage de son fils Pierre, futur Pierre II, dans le cœur du domaine des Penthièvre, Jean V a probablement agi avec la même volonté politique. Guingamp, resté jusqu'aux événements de 1420 dans la mouvance du parti blésiste, constituait une menace potentielle pour le pouvoir ducal. Elle l'était d'autant plus que la communauté de bourgeois, la plus ancienne de Bretagne avec Nantes, s'est rapidement développée pour imposer son contrôle sur la cité et prendre son indépendance⁶⁴. Le château de

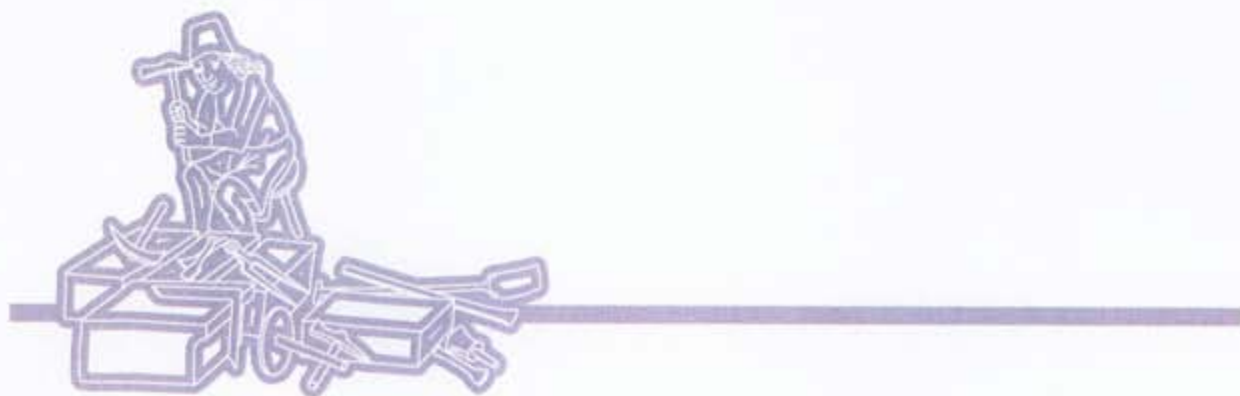
Guingamp pourrait inaugurer un nouveau type de fortification placé en opposition aux villes, caractérisé jusque-là par la construction de tour maîtresse compacte, tout juste habitable par le duc comme pied-à-terre⁶⁵. Le château entrepris constituait une véritable forteresse capable de résister à un siège et de défendre activement l'enceinte urbaine. L'aménagement prévu des douves lui assurait à l'inverse son indépendance vis-à-vis de la ville. Les châteaux de Brest ou de Saint-Malo, élevés dans la seconde moitié du XV^e siècle dans un contexte identique, partagent ces dispositions⁶⁶. On retrouve à chaque fois la présence de deux portes, avec une entrée côté ville et un accès indépendant à l'extérieur de l'enceinte urbaine. À l'instar de nombreuses villes du duché, la construction du château de Guingamp peut être interprétée comme un moyen de consolider définitivement la prise de possession des ducs dans les anciens domaines des Penthièvre. L'arasement partiel de ses courtines en 1626, à une hauteur équivalente

63 - Corvisier 2002.
 64 - Jean-Pierre Leguay, *op. cit.*, 110-111.
 65 - *Ibid.* p. 56.
 66 - *Ibid.* p. 33-50.

à celle de l'enceinte urbaine, marquera la fin de la domination du château. Ce dernier ne servira plus que de clôture à la ville en faisant désormais partie intégrante de son enceinte.

Destruction et aménagements tardifs (XVII^e-XX^e siècles)

La fouille n'apporte que très peu d'informations supplémentaires sur la destruction du château, par ailleurs bien documentée (cf. supra). On note seulement que le niveau d'arasement, situé plus bas que les sols du XV^e s. et ceux postérieurs, a fait disparaître toute trace d'occupation de cette période. Il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour voir de nouveaux bâtiments s'installer sur les ruines. Ces travaux de construction n'affectent que peu le sous sol, en dehors de deux creusements importants. L'un au sud, d'un diamètre de 9 m environ, correspond sans doute à une carrière de matériaux pour la construction. Il n'a été dégagé que sur une profondeur de 2 m environ. Le matériel issu de ses remblais superficiels attestent d'un comblement récent (faïence récente, flaconnage de verre, etc). On ignore sa profondeur. Le second, d'un diamètre de 5,90 m à l'ouverture, est situé dans l'angle nord. Son comblement a été enlevé sur une profondeur de plus de 5 m sous le niveau de fouille lors des terrassements préliminaires. Il se compose de sables essentiellement. Le fond du creusement n'a pas été atteint. On peut supposer qu'il s'agit du creusement d'un puits. Aucun mobilier n'a été observé. L'apparition de la structure dès les niveaux récents permet cependant de rattacher sans conteste cette fosse à la période contemporaine. Pour des raisons de sécurité, la fosse a été remblayée dès la phase de décapage.





III - CONCLUSION

L'opération de fouille archéologique du château de Guingamp offre donc un bilan très largement positif, sur bien des aspects.

Sur le point de vue méthodologique, la fouille intégrale d'un château de cette taille dans le cadre de l'archéologie préventive était un défi. Il a pu être relevé grâce à la forte implication de tous les archéologues présents sur le site, à la bonne coopération entre les services de l'Etat, de l'Inrap et de la Ville de Guingamp, mais aussi certainement grâce à l'expérience acquise en une dizaine d'années d'archéologie castrale en fouilles programmées. La maîtrise des engins mécaniques a également contribué à la réussite de l'opération. Enfin, l'utilisation de l'imagerie virtuelle, appuyée sur des levés topographiques spécifiques, a ouvert de nouveaux axes de réflexion sur l'architecture. Certains de ces axes n'ont pu être totalement exploités dans les temps impartis à cette étude.

D'un point de vue historique, les apports sont également très nombreux. Les premières occupations, bien qu'abordées très partiellement, montrent un château imposant, malgré l'utilisation de matériaux périssables. Les datations, encore incertaines devront être confirmées par les résultats à venir des études physiques. Elle peuvent cependant déjà être situées autour du XI^e siècle et permettent de lier cette fondation castrale avec la création de l'apanage de Penthièvre en 1034. Elles placent le site à l'aube de l'histoire de la ville de Guingamp et au cœur de l'histoire médiévale bretonne. La forme de ce château enserré dans son enceinte, même si on en ignore les détails, expressément mentionné dans les textes sous la dénomination de « mottam comitis » doit nous amener à réexaminer le dossier des mottes castrales. Il apparaît que cette dénomination, dans les textes contemporains de l'édification de ces châteaux, ne soit pas à attacher à une forme architecturale

particulière, mais peut-être davantage à la mise en œuvre de fortifications terrassées. Ce fait nouveau ouvre bien des perspectives pour des recherches à venir.

La première restructuration du château, sous la forme d'une enceinte maçonnée non flanquée comparable aux « shell-keeps » anglo-normands est également une découverte inédite pour la Bretagne. La forme de cette enceinte, la datation, bien qu'imprécise, de son édification, la rattache sans nul doute au domaine Plantagenêt. Faut-il y voir l'affirmation de la prise de pouvoir d'Henri II sur la Bretagne ? La réponse ne peut être donnée par la fouille. Elle est d'ailleurs probablement plus complexe si l'on considère les liens étroits entre la famille de Penthièvre et l'Angleterre ou elle possède le fameux Comté de Richemont.

Le nouveau château construit dès les années 1440, marque l'apparition d'une nouvelle forme architecturale, et ouvre l'ère des forteresses à canon. Le château de Guingamp se place au début de cette série de nouvelles constructions et peut former un prototype. Celui-ci n'a pas été achevé. Les causes de cet inachèvement sont sans doute multiples. La mort de Pierre II en 1457 semble marquer un coup d'arrêt. La menace française, de plus en plus pressante, amène François II à mobiliser les finances duciales sur la frontière, oblitérant d'autant les possibilités d'achèvement d'une forteresse devenue moins essentielle pour le pouvoir ducal.

Qu'il soit à l'origine de la ville ou bien qu'il affirme le pouvoir de la puissance publique face à elle, le château de Guingamp a été durant plus de six siècles indissociable de l'histoire de la cité. Le démantèlement de 1626, puis la construction de bâtiments religieux et scolaires l'avaient fait disparaître. Le projet de construction de la salle de spectacle, par la fouille qu'il a entraîné, dévoile aujourd'hui ses vestiges aux guingampais

et leur permet de mieux percevoir l'histoire de leur ville. La nature et la qualité des vestiges découverts leur confèrent un intérêt qui dépasse très largement le cadre local ou régional. Une publication rapide des résultats dans une revue nationale est souhaitable. Elle nécessitera la poursuite de certaines réflexions, éclairées par les résultats des analyses et des datations, et en concertation avec des historiens archivistes et des historiens de l'architecture.



Addendum

Alors que nous terminons la mise en forme du présent rapport, les résultats des datations radiocarbone des quatre échantillons recueillis sur le site viennent de nous parvenir (voir rapport d'analyse, annexe 2). Ces résultats appellent quelques commentaires.

L'échantillon GrN-29910 est issu du comblement le plus ancien observé dans le remplissage du fossé de l'enceinte (U.S. 2011, section 19, Figure 54). Sa datation dans le X^e siècle ne doit pas étonner, les matériaux datés provenant probablement de dépôts anciens, tombés dans le fossé. Ils sont contemporains de l'échantillon GrN-29911, provenant d'un niveau de charbons lié à un aménagement antérieur à un probable talus de contrescarpe, et par conséquent antérieur à l'enceinte elle-même (U.S. 2087, Figures 11 et 13). Ces datations confirment la présence sur le site d'occupations antérieures à la construction de l'enceinte fortifiée, dont les fossés 1115 et 2124 sont les témoins.

L'échantillon GrN-29909 provient du sol supposé des bâtiments construits dans l'enceinte de la phase 2 (U.S. 1040, Figures 34 et 35). Cette datation dans le cours du XI^e siècle confirme celle proposée pour l'occupation de cette fortification.

L'échantillon GrN-29908 pose en revanche question. Il provient de l'U.S. 1024, considérée comme un vestige du vieux sol piégé sous les remblais du rempart de l'enceinte de la phase 2 (section 1, Figure 21). Sa datation dans le XVII^e siècle n'est cependant pas réhabilitaire. D'une part, la proximité d'aménagements modernes (tranchées de fondation des bâtiments de l'école, collecteur d'eaux pluviales) a pu entraîner une contamination de ce sol par des matières organiques récentes ; d'autre part, la séquence stratigraphique à la base de laquelle est située cette U.S. est constituée de remblais qui peuvent aussi bien être liés à la destruction du château au XVI^e siècle. Cette datation ne remet pas en cause l'hypothèse de la présence d'un rempart d'enceinte, ni sa construction en matériaux issus du creusement du fossé. Les résultats de l'étude micromorphologique des niveaux dont est issu l'échantillon apportera les éléments de compréhension qui nous manquent encore.

L. Beuchet, le 2 février 2006.



Bibliographie

Beresford 1987 :

Beresford G. : Goltho – The development of an early medieval manor c850-1150. English Heritage Archeological Report n° 4, Historic Buildings & Monuments Commission for England, London 1987.

Beuchet et alii 1999 :

Beuchet L., Dufournier D., Fichet de Clairfontaine F. : Les ateliers de potiers médiévaux de Fontenay à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) du XI^e au XIV^e siècle. Archéologie médiévale, tome 28, 1998, pp. 71-120.

Beuchet 2002 :

Beuchet L. : Guingamp – Le château (22070) (Côtes d'Armor), Rapport de diagnostic archéologique, 14-30 janvier 2002. Rennes, AFAN-SRA Bretagne

Corvisier 2002 :

Corvisier C. : Le château de Brest, le château de Saint-Malo et les Quinqu'engrogne des ducs de Bretagne, dans Le Château et la ville, conjonction, opposition, juxtaposition (XI^e-XVII^e siècles), dir. Gilles Blicq, Philippe Contamine, Nicolas Faucherre, Jean Mesqui, 125^e congrès du CTHS, p. 33-56, 2002.

Cozic 1990 :

Cozic N. : Guingamp et son enceinte (XI^e-1990). Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Haute Bretagne Rennes II, sous la direction de A. Dufief, 1990.

Cozic 2000 :

Cozic N. : Le château de Guingamp, quel château ?, Bulletin de l'Association Bretonne, 2000, pp.375-402.

Faucherre 1998 :

Faucherre N. avec la coll. De Michel Guegnen et Nicolas Sarlat, « Concarneau », dans Les fortifications du littoral, la Bretagne sud, Nicolas Faucherre dir., 1998.

Fichet 1996 :

Fichet de Clairfontaine F. (dir.) : Ateliers de potiers médiévaux en Bretagne. Document d'Archéologie Française n° 55, Ed. Maison des Sciences de l'Homme, Paris

Flambard-Héricher 2002 :

Flambard-Héricher A.M. : Fortifications de terre et résidences en Normandie XI^e-XIII^e siècles. Château-Gaillard 20, actes du colloque international de Gwatt (Suisse) 2-10 septembre 2000, CRAHM, Caen, 2002, pp. 87-99.

Flambard-Héricher 2004

Flambard-Héricher A.M. : Fonctions et répartition de l'espace dans la basse-cour d'une fortification de frontière : Bretoncelles (Orne). Château-Gaillard 21, actes du colloque international de Maynooth (Irlande) 23-30 août 2002, CRAHM, Caen, 2004, pp. 79-97.

Guillot H. :

Guillot H. : Les origines de Guingamp, sa place dans la géographie féodale bretonne, MSHAB, LVI, 1979, pp. 81-100.

Irien 1981 :

Irien J. : Le site médiéval de Lezkelen en Plabennec, le castel Saint-Ténénan. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, n° CIX, Quimper, 1981, pp. 101-119

Kergozou 2001 :

Kergozou de la Boissière P. : Guingamp, Château de Pierre II – Salle de spectacle. Etude préliminaire de faisabilité géotechnique – Mission G11. Rapport d'étude, GéoSis Ingénierie, Saint-Grégoire, 2001. sans pagination.

Le Bihan 2005 :

Le Bihan J.-P., Villard J.-F. : Archéologie de Quimper, matériaux pour servir à l'histoire. Tome 1 : de la chute de l'empire romain à la fin du Moyen Age. Quimper, Editions Cloître, 2005.

Le Boulanger 1999 :

Le Boulanger F. : Quimper – Collège La tour d'Auvergne. Evolution d'un îlot médiéval à Quimper (13^e- 17^e siècles). D.F.S. de sauvetage urgent, A.F.A.N. 1999.

Leguay 1979 :

Leguay J.P. : Guingamp au XV^e siècle. MSHAB, LVI, 1979, pp. 101-125.

Mc Neill 1997 :

Mac Neill T. : Castles in Ireland, feudal power in a Gaelic World, Routledge, Londres 1997

Martineau 2003 :

Martineau J. : Château de Châteaubriant, Chapelle, logis du chapelain et petit logis, DFS Etude de bâti, INRAP, 2003.

Mussat 1979 :

Mussat A. : Notre-Dame de Guingamp. MSHAB, LVI, 1979, pp. 127-149.

Picault 2001 :

Picault C. : Le mobilier archéologique, in Cattedu I. (dir.) Les ateliers Carolingiens de Montours et de la Chapelle-Saint-Aubert (Ille-et-Vilaine), Documents d'Archéologie Française n° 89, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2001.



Liste des figures

- Figure 1 : Localisation sur la carte IGN au 1/25000^e
- Figure 2 : Vue aérienne du château en cours de décapage archéologique (H.Paitier, Inrap)
- Figure 3 : Plan des contraintes techniques et des zones de circulation
- Figure 4 : Plan de localisation des zones et des secteurs de fouille
- Figure 5 : Vue générale du chantier en cours de décapage, depuis le nord (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 6 : Vue aérienne du château à l'issue du décapage archéologique (H. Paitier, Inrap)
(Ces deux vues ne font pas l'objet d'appels à figure)
- Figure 7 : Zone 2, secteur 10, section 25 (E. Nicolas, Inrap)
- Figure 8 : Vue du fossé 1115 en cours de fouille, presque entièrement détruit par le creusement du fossé 1025, postérieur (E. Nicolas, Inrap)
- Figure 9 : Zone 1, secteur 5, section 3 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 10 : levés stratigraphiques, sections 3 et 25
- Figure 11 : Aménagement 2085 et comblement 2087 vus depuis le nord (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 12 : Aménagement 2090, vu depuis le nord (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 13 : Levé en plan de l'aménagement 2085 et section 10
- Figure 14 : Mobilier céramique de la première occupation (X^e-XI^e s.)
- Figure 15 : Plan général des vestiges de la première phase (X^e-XI^e s.)
- Figure 16 : Vue générale du fossé 1025, depuis l'est (Y. Ménez, SRA Bretagne)
- Figure 17 : Plan général des vestiges de la phase 1
- Figure 18 : Zone 2, secteur 8, vue du contrefort 2047 et du bord du fossé 2048 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 19 : Zone 2, secteur 7, vue du contrefort 2015 et du bord du fossé 2000 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 20 : Zone 3, vestiges du bord du fossé 3023 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 21 : Levé stratigraphique, section 1
- Figure 22 : Zone 1, secteur 2, vue de la section 1 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 23 : Zone 1, secteur 1, vue de l'empierrement 1038 depuis l'ouest (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 24 : Plan de détail des vestiges de la zone 1, secteur 5
- Figure 25 : Zone 1 secteur 5, vue verticale de l'empierrement 1091 (H. Paitier, Inrap)
- Figure 26 : Levés stratigraphiques, sections 3 et 10
- Figure 27 : Zone 1 secteur 5, vue de la section 3 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 28 : Zone 1 secteur 5, vue générale des sols 1120 et 1080, depuis le sud (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 29 : Plan de détail des vestiges de la tour d'entrée et sections stratigraphiques
- Figure 30 : Zone 1 secteur 5, vue de la section 4 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 31 : Zone 1, secteur 5, vue verticale des fosses 1083, 1084 et 1085, et de l'empierrement 1082, postérieur (H. Paitier, Inrap)
- Figure 32 : Zone 1, secteur 5, vue de la fosse 1095 et du comblement 1111 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 33 : Zone 1, secteur 5, vue de l'empierrement 1082, coupant le sol 1080, et recouvrant le comblement 1086 de la fosse 1083 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 34 : Plan de détail des vestiges des bâtiments
- Figure 35 : Zone 1, secteur 2, vue verticale du sol 1040 et des foyers associés (H. Paitier, Inrap)
- Figure 36 : Levé stratigraphique, section 2
- Figure 37 : Zone 1, secteur 2, vue de la fosse de poteau 1049 et de la section 2 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 38 : Zone 1, secteur 2, vue de la fosse de poteau 1043 depuis l'ouest (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 39 : Levé stratigraphique, section 6

-
- Figure 40 : Zone 1, secteur 1, vue de la section 6 et de la fosse de poteau 1105 (L. Beuchet, Inrap)
Figure 41 : Zone 1, secteur 5, vue des fosses 1160, 1161, 1155, depuis le nord-est (L. Beuchet, Inrap)
Figure 42 : Zone 2, secteur 10, vue du sol 2117 depuis le nord (L. Beuchet, Inrap)
Figure 43 : Levés stratigraphiques sections 25, 26 et 9
Figure 44 : Levé stratigraphique sections 10 et 15
Figure 45 : Zone 2, secteur 6, vue de la section 10 (L. Beuchet, Inrap)
Figure 46 : Plan restitué du premier état de la phase 1
Figure 47 : Vue des vestiges de la chappe de la motte de Leskelen en Plabennec (29) (J. Martineau, Inrap)
Figure 48 : Plan restitué des vestiges du deuxième état de la phase 1
Figure 49 : Hypothèse de restitution de l'entrée de l'enceinte, vue depuis le chemin d'accès (P. Leblanc, Inrap)
Figure 50 : Hypothèse de restitution de l'implantation du premier château et du bourg de Guingamp, sur le cadastre napoléonien
Figure 51 : mobilier de la phase 1
Figure 52 : Vue aérienne du site à l'issue de la fouille. On remarque très nettement l'enceinte polygonale (H. Paitier, Inrap)
Figure 53 : Plan général des vestiges de la phase 2
Figure 54 : Zone 2, secteur 6, levés d'élévation et stratigraphies
Figure 55 : Zone 2, secteur 7, plan de détail des vestiges et levé des élévations
Figure 56 : Zone 2, secteur 7, contrefort d'angle 2160 (L. Beuchet, Inrap)
Figure 57 : Zone 2, secteur 7, vestiges d'enduits sur l'élévation extérieure (L. Beuchet, Inrap)
Figure 58 : zone 2 secteur 7, le mur 2041 (L. Beuchet, Inrap)
Figure 59 : Zone 2, secteurs 6 et 7, plan de détail des vestiges
Figure 60 : Zone 2, secteur 9, plan de détail des vestiges, levés stratigraphiques et en élévation
Figure 61 : Zone 2, secteur 9, vue de la section 13a (L. Beuchet, Inrap)
Figure 62 : Zone 2, secteur 9, vue de la section 12 (L. Beuchet, Inrap)
Figure 63 : Zone 2, secteur 8, plan de détail des vestiges, levés stratigraphiques et en élévation
Figure 64 : Zone 2, secteur 10, vue de la section 11 et de l'élévation extérieure du puits (L. Beuchet, Inrap)
Figure 65 : Mobilier céramique de la phase 2
Figure 66 : Vue du château de Clisson (J. Martineau, Inrap)
Figure 67 : Plan général des vestiges de la phase 3
Figure 68 : Vue aérienne du château (H. Paitier, Inrap)
Figure 69 : Levé des élévations extérieures sud-est et sud-ouest
Figure 70 : Vue de la porte 4005 (L. Beuchet, Inrap)
Figure 71 : Vue de la courtine nord-est (E. Nicolas, Inrap)
Figure 72 : Levé en élévation de la courtine nord-ouest
Figure 73 : Vue de la tranchée de fondation de la courtine nord-ouest (L. Beuchet, Inrap)
Figure 74 : Vue des vestiges du rempart urbain (L. Beuchet, Inrap)
Figure 75 : Levé des élévations intérieures sud-est et sud-ouest
Figure 76 : Zone 2, secteur 9, vue des fondations en ressaut 4026 (L. Beuchet, Inrap)
Figure 77 : Vue de la harpe 4025 (T. Béthus, Inrap)
Figure 78 : Levé de l'élévation intérieure nord-est
Figure 79 : Vue du ressaut à la base de l'élévation nord-ouest
Figure 80 : Zone 2, secteur 8, plan de détail des vestiges et levés stratigraphiques

-
- Figure 81 : Vue de la section 41 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 82 : Vue des sections 27 et 28, et de l'aménagement 2055 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 83 : Vue des aménagements 2052 et 2053 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 84 : Zone 2, secteur 9, plan des vestiges et levés stratigraphiques
- Figure 85 : Zone 2, secteur 9, vue des aménagements liés à la construction du château, depuis le nord-est (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 86 : Zone 2, secteur 9, vue des aménagements liés à la construction du château, depuis le nord-ouest (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 87 : Zone 2, secteur 7, plan général et levés stratigraphiques
- Figure 88 : Levé axonométrique des vestiges de la tour ouest (F. Boumier, Inrap)
- Figure 89 : Plan des vestiges de la tour ouest
- Figure 90 : Vue de la canonnière sud, base de la tour ouest (T. Béthus, Inrap)
- Figure 91 : Vue de l'accès à la salle basse de la tour ouest et de la base de l'escalier (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 92 : Vue des vestiges du rez-de-cour de la tour ouest (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 93 : Plan des vestiges de la tour sud
- Figure 94 : Vue des vestiges du rez-de-cour de la tour sud, baie ouest et cheminée (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 95 : Vue de la tour ouest, élévation extérieure de la baie est (T. Béthus, Inrap)
- Figure 96 : Vue de la tour est, poterne sud (T. Béthus, Inrap)
- Figure 97 : Plan des vestiges de la tour est
- Figure 98 : Vue de la tour est, rez-de-cour, élévation extérieure de la baie (T. Béthus, Inrap)
- Figure 99 : Vue de la tour est, rez-de-cour, foyer de cheminée (T. Béthus, Inrap)
- Figure 100 : Plan des vestiges de la tour nord et levés stratigraphiques
- Figure 101 : Vue de la tranchée 3014 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 102 : vue des vestiges de la tour nord, depuis le nord (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 103 : Vue de la fosse de latrines 4069 (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 104 : Plan de feu du château du XV^e siècle.
- Figure 105 : Modélisation des vestiges du château du XV^e siècle et hypothèse de restitution des parties manquantes (P. Leblanc, Inrap)
- Figure 106 : Coupe restituée du logis adossé à la courtine nord-ouest (P. Leblanc, Inrap)
- Figure 107 : Vue des vestiges probables du fossé nord-est, comblé. Noter le mur de contrescarpe (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 108 : Vue du mur actuel de soutènement des remblais modernes, collé contre la tour ouest (L. Beuchet, Inrap)
- Figure 109 : Restitution du plan du château et de son intégration au rempart urbain, sur le cadastre du XIX^e siècle
- Figure 110 : Restitution des volumes du château du XV^e siècle, intégrés dans le paysage urbain actuel (P. Leblanc et H. Paitier, Inrap)

ANNEXES

Guingamp - Le château



Annexe 1 - Identification des monnaies

J. Pilet-Lemière, CRAHM, Université de Caen.

Cinq exemplaires reçus le 10 mars et réexpédiés le 12 mai 2005.

● Références bibliographiques

Belaubre 1987 : Belaubre J. - *Les collections monétaires, II Monnaies Médiévales, 1 L'ère du denier*, Paris, Administration des Monnaies et Médailles, 1987, 271 p.

Duplessy 1989 : Duplessy J. - *Les monnaies royales françaises, t. II. François I^{er} à Louis XVI*, Paris, Maastricht : Platt, Van der Dussen, 1989, 350 p.

Duplessy 2000 : Duplessy J. - *Le trésor de Scorbé-Clairvaux (Vienne) (Doubles et deniers tournois des XVI^e et XVII^e siècles)*, *Trésors monétaires*, Bibliothèque nationale de France, Paris, 2000, XIX, p. 261-284.

Duplessy 2004 : Duplessy J. - *Les monnaies françaises féodales*, Paris, Maison Platt, 2004, tome I, 404 p.

Salaün 2000 : Salaün G. - *Répertoire raisonné des monnaies de la guerre de succession de Bretagne, 1341-1365*, SBNH, n° hors série janvier, Vannes, 2000, 141 p.

● Inventaire des monnaies

1062/3 - Double tournois. Royaume de France ou Seigneurie.

Atelier : indéterminé. Frappe : 17^e

D : buste à droite.

R : illis.

Métal : billon. Poids : 1,65 g. Diam. : 20 mm.

Etat de conservation : très usé.

US. 1062. Date de trouvaille : 2005. numérotation :

22.70.1.1.

2044/3 - Denier. Monnayage immobilisé au nom d'Etienne. Comté de Penthièvre.

Atelier : Guingamp. Frappe : 1095-1160.

D : +STEPHAN COM, croix cantonnée d'une étoile au 1 et 2.

R : +GVINGAMP, profil.

Métal : billon. Poids : 0,98 g. Diam. : 20 mm. Axe : 8.

Etat de conservation : usé.

US. 2044. Date de trouvaille : 2005. numérotation :

22.70.1.2.

Belaubre 1987, n° 713 ss. ; Duplessy 2004, p. 89.

2074/3 - Denier. Abbaye de Saint-Martin de Tours. Touraine.

Atelier : Tours. Frappe : 12^e (et 13^e jusqu'en 1204).

D : +SCS MARTINVS, châtel.

R : +TVRONVS CIVI, croix.

Métal : billon. Poids : 0,57 g. Diam. : 19 mm. Axe : 9.

Etat de conservation : usé.

US. 2074. Date de trouvaille : 2005. numérotation :

22.70.1.3.

Belaubre 1987, n° 690 ; Duplessy 2004, n° 412.

2074/4 - Gros aux trois lis. Charles de Blois, 1341-1364. Duché de Bretagne.

Frappe : 1359, juin-juillet.

D : +KAROLVS DEI GRA, croix à branches égales avec un point à chaque extrémité.

R : BRITAORV DVX, trois fleurs de lis sous une couronne ; bordure de 13 pseudo lis.

Métal : billon noir. Poids : 0,94 g. Diam. : 22 mm. Axe : 0.

Etat de conservation : très usé, rogné.

US. 2074. Date de trouvaille : 2005. numérotation :

22.70.1.4.

Salaün 2000, n° 137.

Pour la datation de la couche 2074, les monnaies fournissent un terminus aux alentours de 1360.

3005/3 - Double tournois. Louis XIII, 1610-1643. Royaume de France.

Atelier : Tours. Frappe : 1634.

D : []FRAN ET NAV, buste à droite ; E, à l'exergue.

R : +DOVBLE TOVRNOIS 1634, trois lis posés 2 et 1.

Métal : Cu. Poids : 2,33 g. Diam. : 20 mm. Axe : 6.

Etat de conservation : normal à usé.

US. 3005. Date de trouvaille : 2005. numérotation :

22.70.1.5.

Duplessy 1989, n° 1370 ; Duplessy 2000, n° 531

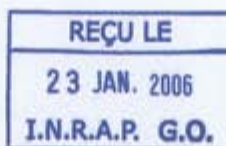


Annexe 2 - Datations radiocarbone

Rijksuniversiteit Groningen Faculteit der Wiskunde en Natuurwetenschappen

**Centrum voor
IsotopenOnderzoek**

Mr. L. Beuchet
INRAP
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné Cedex
France



Nijenborgh 4
NL-9747 AG Groningen
Telefax + 31 50 363 47 38

Datum
January 16, 2006

Ref.
CIO/015-2006/HD

Telefoon + 31 50 363 47 60

Dear Mr. Beucht,

Herewith the results of our analyses of your samples:

GrN-29908	Château de Guingamp 1024	1680 ± 40 BP
GrN-29909	Château de Guingamp 1040	1070 ± 40 BP
GrN-29910	Château de Guingamp 2011	940 ± 40 BP
GrN-29911	Château de Guingamp 2087	960 ± 25 BP



I would appreciate to hear your comments.

Yours sincerely,

Prof.dr. J. van der Plicht





Annexe 3.1 - Inventaire de la documentation photographique

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P001	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 7, US 2019 et 2037			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P002	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 7, US 2019 et 2037			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P003	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 7, US 2019 et 2037			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P004	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 7, US 2019 et 2037			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P005	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, US 2019			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P006	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, sections 30 et 31			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P007	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, US 2089			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P008	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, US 2089			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P009	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 16			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P010	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 16			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P011	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 16			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P012	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 16			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P013	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 16			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P014	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8 US 2055			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P015	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8 US 2055			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P016	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1095 et 1111			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P017	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1095 et 1111			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P018	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 1, US 1038			2006-INRAP 000004	Boîte archive	

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P019	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 1, US 2009, 1064 et 1038			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P020	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 7, section 32			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P021	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 3, US 1021 et 1022			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P022	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 1			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P023	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, US 2093			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P024	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 9, section 13			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P025	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 9, section 13			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P026	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, US 2047 et 2046			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P027	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, US 2047 et 2055			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P028	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, US 2047 et 2055			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P029	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, US 2052 et 2053			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P030	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, US 2052 et 2053			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P031	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, US 2052 et 2053			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P032	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, US 2052 et 2053			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P033	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, US 2052 et 2053			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P034	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, vue générale depuis le sud est			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P035	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8, section 14			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P036	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 7, US 2041			2006-INRAP 000004	Boîte archive	

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.					Contenant Inrap :	Type de contenant :
P037	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 7, US 2041				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P038	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 16 vue de détail				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P039	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, US 2085 et 2090				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P040	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, US 2019 et 2037				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P041	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1095, 1110 et 1111				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P042	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1095, 1110 et 1111				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P043	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1092 et 1098				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P044	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1092				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P045	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1092				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P046	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 6, US 2008 et 2009				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P047	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 6, US 2008				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P048	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 6, US 2008				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P049	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 1, US 1036				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P050	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 1, US 1036				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P051	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 2, US 1040				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P052	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 1, US 1040 et 1043				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P053	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 2, US 1040, 1041 et 1043				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P054	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 2, US 1049				2006-INRAP 000004	Boîte archive

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P055	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P056	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P057	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P058	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P059	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P060	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 1			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P061	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 2, US 1142 et 1143			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P062	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, section 2, US 1142 et 1143			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P063	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 7, section 29			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P064	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 20			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P065	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, sections 15 et 18			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P066	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 15			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P067	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 17			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P068	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 17			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P069	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3, US 3028			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P070	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3, US 3028			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P071	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3, US 3028			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P072	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1090			2006-INRAP 000004	Boîte archive	

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.					Contenant Inrap :	Type de contenant :
P073	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, section 19				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P074	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, section 19				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P075	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 6, section 19				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P076	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1096				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P077	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 1, US 1105 et 1036				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P078	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 1, section 6				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P079	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1093				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P080	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, US 1093				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P081	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, secteur 5, section 10				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P082	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 9, vue générale depuis l'ouest				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P083	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 9, vue générale depuis l'est				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P084	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9, vue générale depuis l'est				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P085	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9, US 2077 à 2111				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P086	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9, vue générale depuis le sud ouest				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P087	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9, vue générale depuis le sud ouest				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P088	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, secteur 8 US 2042 et 2057				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P089	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1, tour nord, US 4069				2006-INRAP 000004	Boîte archive
P090	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3, tour nord, US 4070 et 4071				2006-INRAP 000004	Boîte archive

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P091	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3, tour nord			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P092	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3, tour nord, US 3013 et 4072			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P093	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3, tour nord			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P094	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3 US 4078, 4079 et 4080			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P095	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3 US 4071 et 4076			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P096	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3 US 3028			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P097	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 secteur 5, US 1094 et 1138			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P098	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 secteur 5, US 1094 et 1138			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P099	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 secteur 5, US 1195			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P100	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 secteur 2, US 1142			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P101	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9 section 12			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P102	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9 section 13			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P103	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9 section 13			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P104	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 10 section 9			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P105	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 10 section 26			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P106	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 10 section 26			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P107	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 10 section 25			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P108	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 10 US 2117			2006-INRAP 000004	Boîte archive	

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P109	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 6, section 22			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P110	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 6, section 23			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P111	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 6, US 2098 et 2095			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P112	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 5, US 1094, 1152 et 1136			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P113	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 4 US 1127			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P114	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 10 section 25			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P115	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 5 US 1091 et 1126			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P116	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 5 section 11			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P117	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 4 US 1027 à 1032			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P118	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 5 section 3			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P119	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 5 section 3			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P120	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 5 section 10			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P121	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 1 secteur 9 vue générale depuis l'est			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P122	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 7 US 2000, 2015 et 2041			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P123	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 7 section 21			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P124	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 7 section 24			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P125	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 7 US 2041			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P126	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive Sujet : Zone 2 secteur 9 US 2075 et 2076			2006-INRAP 000004	Boîte archive	

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P127	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9 US 2075 et 2076			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P128	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9 US 2075 et 2076			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P129	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9 US 2068 et 2076			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P130	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P131	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9 vue générale des US 2019 et 2093			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P132	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 US 2051 et 2066			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P133	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 US 2051 et 2052			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P134	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 US 2051 et 2052			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P135	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 US 2051 et 2052			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P136	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 secteur 5 US 2051 et 2052			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P137	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 10 US 2119 et 2117			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P138	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 10 US 2117, 2119 et 2120			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P139	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 9 section 42			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P140	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 US 2066			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P141	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 7 section 32			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P142	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 sections 27 et 28			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P143	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 section 39			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P144	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 section 40			2006-INRAP 000004	Boîte archive	

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P145	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 8 section 41			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P146	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 secteur 6 US 2001 et 2008			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P147	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Vue générale des zones 1 et 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P148	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, vue générale depuis le sud			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P149	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, vue générale depuis le sud			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P150	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, vue générale depuis le nord			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P151	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, vue générale depuis le nord			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P152	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2, vue générale depuis le nord			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P153	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 8			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P154	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 8			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P155	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 7			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P156	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 6			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P157	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 6			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P158	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 liaison section 6 US 2009			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P159	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 6			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P160	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 6			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P161	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 5			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P162	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 5			2006-INRAP 000004	Boîte archive	

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P163	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 section 5			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P164	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 section 1 ouest			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P165	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 section 3			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P166	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 section 4			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P167	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 section 1			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P168	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P169	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P170	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P171	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 section 2			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P172	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 US 1020			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P173	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 vue générale depuis le sud			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P174	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 vue générale depuis l'est			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P175	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 maçonnerie 1008			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P176	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 1 maçonnerie 1008			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P177	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 US 2037			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P178	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 2 US 2037			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P179	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3 US 3006			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P180	..04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3 US 3006			2006-INRAP 000004	Boîte archive	

22.070.002.		GUINGAMP		. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.				Contenant Inrap :	Type de contenant :	
P181	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3 section 9 est			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P182	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3 section 9 ouest			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P183	.. 04	L. Beuchet INRAP	Diapositive <u>Sujet</u> : Zone 3 section 9			2006-INRAP 000004	Boîte archive	
P184	.. 04	L. Beuchet INRAP	Radiographie <u>Sujet</u> : Mobilier métallique			2006-INRAP 000004	Boîte archive	



Annexe 3.2 - Inventaire des relevés graphiques

22.070.002. GUNGAMP

. Le Château

2003.192

L. BEUCHET

Ref Interne	Format	Date	Auteur/Organ.	Ech	Contenant Inrap	Type Contenant
R001	A3 : 29,7 * 42 cm	18.01.02	Kerampran B. Beuchet L. INRAP	1/10 Sujet : Coupe du sondage 1, section 1 et partie est de la section du haut au 1/20ème	2006-INRAP 000005	Carton
R002	A3 : 29,7 * 42 cm	17.01.02	Kerampran B. Beuchet L. INRAP	1/10 Sujet : Coupe ouest du sondage 1, section 2-1 (feuille 2)	2006-INRAP 000005	Carton
R003	A3 : 29,7 * 42 cm	17.01.02	Kerampran B. Beuchet L. INRAP	1/10 Sujet : Coupe ouest du sondage 1, section 2-2 (feuille 1)	2006-INRAP 000005	Carton
R004	A3 : 29,7 * 42 cm	18.01.02	Kerampran B. Beuchet L. INRAP	1/20 Sujet : Sondage 1 coupe nord section 3, sondage 1 coupe est section 4, sondage 2 section ouest, section 5	2006-INRAP 000005	Carton
R005	A3 : 29,7 * 42 cm	22.01.02	Kerampran B. Beuchet L. INRAP	1/10 Sujet : Sondage 2 section nord section 6	2006-INRAP 000005	Carton
R006	A3 : 29,7 * 42 cm	28.01.02	Kerampran B. Beuchet L. INRAP	1/20 Sujet : Sondage 2 coupe sud section 7, coupe nord section 8	2006-INRAP 000005	Carton
R007	A3 : 29,7 * 42 cm	29.01.02	Kerampran B. Beuchet L. INRAP	1/20 Sujet : Sondage 3 coupe nord section 9	2006-INRAP 000005	Carton
R008	A3 : 29,7 * 42 cm	22.01.02	Beuchet L. INRAP	1/20 Sujet : Mobilier céramique issu des US 1003, 2006, 2021 et 1027	2006-INRAP 000005	Carton
R009	A3 : 29,7 * 42 cm	..05	Beuchet L. INRAP	1/20 Sujet : Section 34, section 33	2006-INRAP 000005	Carton
R010	A3 : 29,7 * 42 cm	16.12.04	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Section 7.1 et 7.2	2006-INRAP 000005	Carton
R011	A3 : 29,7 * 42 cm	16.12.04	C. Guého INRAP	1/20 Sujet : Zone 1, secteur 1, section 6	2006-INRAP 000005	Carton
R012	A3 : 29,7 * 42 cm	13.12.04	Boris Kérampran INRAP	1/20 Sujet : Comblement douve de la motte contre maçonnerie nord ouest, section 19, zone 2	2006-INRAP 000005	Carton
R013	A3 : 29,7 * 42 cm	.12.04	E. Nicolas INRAP	1/20 Sujet : Sections 4 et 5, secteur sud, plans 8 et 9	2006-INRAP 000005	Carton
R014	A3 : 29,7 * 42 cm	14.12.04	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Section 8, plan 10	2006-INRAP 000005	Carton
R015	A3 : 29,7 * 42 cm	06.12.04	E. Nicolas - T. Bathie INRAP	1/10 Sujet : Zone 1, secteur 2, coupe est, section 2	2006-INRAP 000005	Carton
R016	A3 : 29,7 * 42 cm	02.12.04	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Sections 35 et 36	2006-INRAP 000005	Carton
R017	A3 : 29,7 * 42 cm	02.12.04	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 11	2006-INRAP 000005	Carton
R018	A3 : 29,7 * 42 cm	12.12.04	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 12	2006-INRAP 000005	Carton

22.070.002. GUINGAMP

. Le Château

2003.192

L. BEUCHET

Ref Interne	Format	Date	Auteur/Organ.	Ech	Contenant Inrap	Type Contenant
R019	A3 : 29,7 * 42 cm	06.12.04	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 13	2006-INRAP 000005	Carton
R020	A3 : 29,7 * 42 cm	30.11.04	L. Beuchet INRAP	1/20 Sujet : Section 1, zone 1 et secteur 3	2006-INRAP 000005	Carton
R021	A3 : 29,7 * 42 cm	31.01.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 6	2006-INRAP 000005	Carton
R022	A3 : 29,7 * 42 cm	31.01.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Section 32	2006-INRAP 000005	Carton
R023	A3 : 29,7 * 42 cm	03.01.05	E. Nicolas - F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Sections 29, 30 et 31	2006-INRAP 000005	Carton
R024	A3 : 29,7 * 42 cm	26.01.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 17	2006-INRAP 000005	Carton
R025	A3 : 29,7 * 42 cm	25.01.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 16	2006-INRAP 000005	Carton
R026	A3 : 29,7 * 42 cm	12.01.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Sections 27 et 28	2006-INRAP 000005	Carton
R027	A3 : 29,7 * 42 cm	10.01.05	T. Betthus INRAP	1/20 Sujet : Zone 2, sections 39, 40 et 41	2006-INRAP 000005	Carton
R028	A3 : 29,7 * 42 cm	25.01.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Elévation 2	2006-INRAP 000005	Carton
R029	A3 : 29,7 * 42 cm	04.02.05	L. Beuchet INRAP	1/20 Sujet : Sections 9 et 14	2006-INRAP 000005	Carton
R030	A3 : 29,7 * 42 cm	22.02.05	L. Beuchet INRAP	1/20 Sujet : Zone 2, sections 10 et 11	2006-INRAP 000005	Carton
R031	A3 : 29,7 * 42 cm	23.02.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 14	2006-INRAP 000005	Carton
R032	A3 : 29,7 * 42 cm	20.02.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 15	2006-INRAP 000005	Carton
R033	A3 : 29,7 * 42 cm	04.02.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 5	2006-INRAP 000005	Carton
R034	A3 : 29,7 * 42 cm	28.01.05	T. Betthus INRAP	1/20 Sujet : Section 42	2006-INRAP 000005	Carton
R035	A3 : 29,7 * 42 cm	28.01.05	JF Royer INRAP	1/20 Sujet : Sections 43 et 44	2006-INRAP 000005	Carton
R036	A3 : 29,7 * 42 cm	09.02.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Sections 12 et 13	2006-INRAP 000005	Carton

22.070.002. GUINGAMP

. Le Château

2003.192

L. BEUCHET

Ref Interne	Format	Date	Auteur/Organ.	Ech	Contenant Inrap	Type Contenant
R037	A3 : 29,7 * 42 cm	04.01.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Elévations 3 et 4, plan 1	2006-INRAP 000005	Carton
R038	A3 : 29,7 * 42 cm	05.01.05	E.Cadiou INRAP	1/20 Sujet : Sections 17, 8, 15 zone 2	2006-INRAP 000005	Carton
R039	A3 : 29,7 * 42 cm	05.01.05	E.Cadiou INRAP	1/20 Sujet : Sections 20, 21, 23 et 24	2006-INRAP 000005	Carton
R040	A3 : 29,7 * 42 cm	19.01.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Section 16, plan 4	2006-INRAP 000005	Carton
R041	A3 : 29,7 * 42 cm	16.02.05	JF Royer INRAP	1/20 Sujet : Sections 25 et 26	2006-INRAP 000005	Carton
R042	A3 : 29,7 * 42 cm	21.02.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Section 3	2006-INRAP 000005	Carton
R043	A3 : 29,7 * 42 cm	14.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Elévation 1	2006-INRAP 000005	Carton
R044	A3 : 29,7 * 42 cm	21.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/10 Sujet : Plan 3	2006-INRAP 000005	Carton
R045	A3 : 29,7 * 42 cm	15.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Sections 37 et 38	2006-INRAP 000005	Carton
R046	A3 : 29,7 * 42 cm	22.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 2-1	2006-INRAP 000005	Carton
R047	A3 : 29,7 * 42 cm	10.02.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 2-2	2006-INRAP 000005	Carton
R048	A3 : 29,7 * 42 cm	10.02.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/20 Sujet : Plan 3-3	2006-INRAP 000005	Carton
R049	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	1/10 Sujet : Lapidaire	2006-INRAP 000005	Carton
R050	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 1, mobilier céramique issu de l'US 1017, 1038, 1040, 1028 et 1072	2006-INRAP 000005	Carton
R051	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 1, mobilier céramique issu de l'US 1017, 1038, 1040, 1028 et 1072	2006-INRAP 000005	Carton
R052	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 1, mobilier céramique issu de l'US 1062, 1067, 1079, 1110, 1118, 1145, 1167	2006-INRAP 000005	Carton
R053	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 2, mobilier céramique issu des US 2022 et 2030	2006-INRAP 000005	Carton
R054	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 2, mobilier céramique issu des US 2036, 2040, 2044	2006-INRAP 000005	Carton

22.070.002. GUINGAMP

. Le Château

2003.192

L. BEUCHET

Ref Interne	Format	Date	Auteur/Organ.	Ech	Contenant Inrap	Type Contenant
R055	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 2, mobilier céramique issu de l'US 2060	2006-INRAP 000005	Carton
R056	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 2, mobilier céramique issu des US 2073 et 2075	2006-INRAP 000005	Carton
R057	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 2, mobilier céramique issu de l'US 2074	2006-INRAP 000005	Carton
R058	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 2, mobilier céramique issu des US 2096, 2103 et 2104	2006-INRAP 000005	Carton
R059	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 2, mobilier céramique issu des US 2112, 2116 et 2128	2006-INRAP 000005	Carton
R060	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 2, mobilier céramique issu des US 2133 et 2147	2006-INRAP 000005	Carton
R061	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	1/1 Sujet : Zone 3, mobilier céramique issu des US 3021 et 3022	2006-INRAP 000005	Carton
R062	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	E. Cadiou INRAP	Sujet : Zone 3, mobilier céramique issu des US 3021 et 3022	2006-INRAP 000005	Carton
R063	A3 : 29,7 * 42 cm	25.03.05	L. Beuchet INRAP	Sujet : Enregistrement secteur 5 : croquis	2006-INRAP 000005	Carton
R064	A3 : 29,7 * 42 cm	23.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Relevé topographique : croquis 2	2006-INRAP 000005	Carton
R065	A3 : 29,7 * 42 cm	23.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Relevé topographique : croquis 3	2006-INRAP 000005	Carton
R066	A3 : 29,7 * 42 cm	23.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Relevé topographique : croquis 4, profil et plan	2006-INRAP 000005	Carton
R067	A3 : 29,7 * 42 cm	23.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Relevé topographique : croquis 5, profils 1 et 2 et nivellement	2006-INRAP 000005	Carton
R068	A3 : 29,7 * 42 cm	23.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Relevé topographique : croquis 6, profil 3 et nivellement	2006-INRAP 000005	Carton
R069	A3 : 29,7 * 42 cm	23.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Relevé topographique : croquis 7-1	2006-INRAP 000005	Carton
R070	A3 : 29,7 * 42 cm	23.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Relevé topographique : croquis 7-2	2006-INRAP 000005	Carton
R071	A3 : 29,7 * 42 cm	23.03.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Relevé topographique : croquis 9	2006-INRAP 000005	Carton
R072		22.02.05	F. Sanz Pascual INRAP	Sujet : Croquis 8 : relevé topographique	2006-INRAP 000005	Carton



Annexe 3.3 - Inventaire de la documentation numérique

22.070.002. GUINGAMP . Le Château				2003.192	L. BEUCHET	
Ref Interne	Date	Auteur/Organ.	Type de Support	Contenant Inrap :	Type de contenant :	
S001	. 02. 05	L. Beuchet INRAP	CD Sujet : Ce support comprend la reconstitution 3D format Tif et Jpg, les planches rapport, les levées de section, les planches de céramique sous Adobe Illustrator 8.0, et le redressement des élévations sous format Jpg.	2006-INRAP 000004	Boîte archive	
S002	. 02. 05	L. Beuchet INRAP	CD Sujet : Vues aériennes, architecture du XVème, élévations, zones 1, 2 et 3 sous format Jpg, clichés "radiographiques" du mobilier métallique sous format Tif.	2006-INRAP 000004	Boîte archive	



Annexe 3.4 - Inventaire de la documentation écrite

22.070.002.		GUINGAMP			. Le Château		2003.192	L. BEUCHET	
Ref. Interne	Type	Genre	Date	Auteur/Organ.			Contenant Inrap :	Type de contenant :	
D001	FO	Document de fouille	Inventaire	.. 2005	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Fiche d'enregistrement du mobilier	2006-INRAP 000004	Boîte archive	
D002	FO	Document de fouille	Etude	.. 2005	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Croquis topographiques sur calque et sur papier A4	2006-INRAP 000004	Boîte archive	
D003	FO	Document de fouille	Etude	.. 2005	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier de fouille	2006-INRAP 000004	Boîte archive	
D004	FO	Document de fouille	Fiches US	.. 2005	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier d'enregistrement des fiches US de la zone 1	2006-INRAP 000004	Boîte archive	
D005	FO	Document de fouille	Fiches US	.. 2005	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier d'enregistrement des fiches US de la zone 3	2006-INRAP 000004	Boîte archive	
D006	FO	Document de fouille	Fiches US	.. 2005	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier d'enregistrement des fiches US de la zone 2	2006-INRAP 000006	Boîte archive	
D007	FO	Document de fouille	Fiches US	.. 2005	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier d'enregistrement des fiches US de la zone 2	2006-INRAP 000006	Boîte archive	
D008	FO	Document de fouille	Fiches US	.. 2005	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier d'enregistrement des fiches US de la zone 4	2006-INRAP 000006	Boîte archive	
D009	FO	Document de fouille	Etude	.. 2002	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier de fouille et croquis topographique de la fouille réalisée en 2002	2006-INRAP 000006	Boîte archive	
D010	FO	Document de fouille	Fiches US	.. 2002	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier d'enregistrement des fiches US de la zone 1, de la fouille réalisée en 2002	2006-INRAP 000006	Boîte archive	
D011	FO	Document de fouille	Fiches US	.. 2002	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Cahier d'enregistrement des fiches US de la zone 2, de la fouille réalisée en 2002	2006-INRAP 000006	Boîte archive	
D012	FO	Document de fouille	Inventaire	.. 2002	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Inventaire du mobilier archéologique de la fouille réalisée en 2002	2006-INRAP 000006	Boîte archive	
D013	FO	Document de fouille	Etude	.. 2002	L. BEUCHET INRAP	Sujet : : Documentation diverse de la fouille réalisée en 2002 : diagramme, clichés sur papier, notes.	2006-INRAP 000006	Boîte archive	